



# Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ?

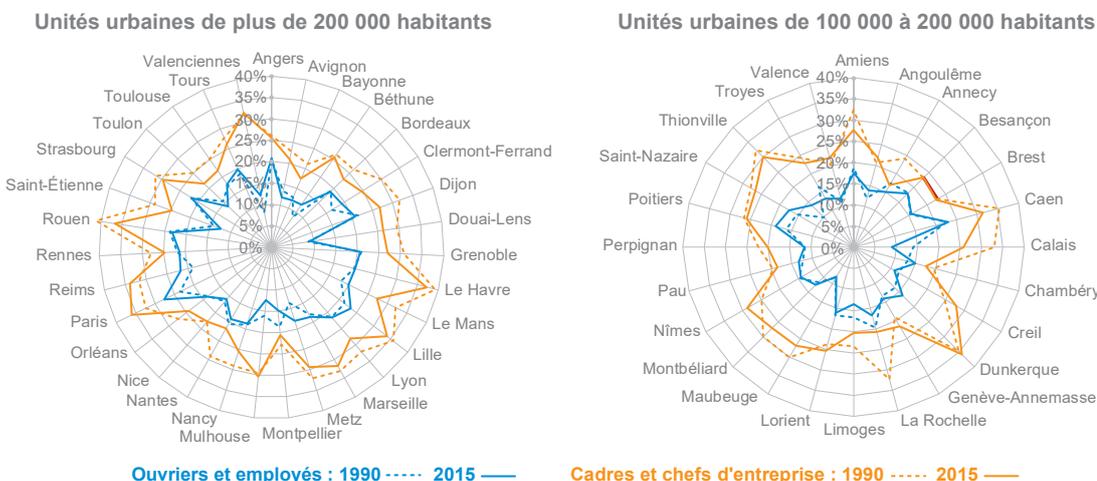
La ségrégation résidentielle désigne l'inégale répartition dans l'espace urbain de différentes catégories de population. Elle peut résulter de choix individuels, motivés par la recherche d'un entre soi, ou de phénomènes de relégation, liés notamment au prix des logements. Comment a-t-elle évolué sur le long terme ? Cette note passe au crible les 55 unités urbaines de France métropolitaine de plus de 100 000 habitants entre 1990 et 2015, à partir de données du recensement. Un outil de visualisation spécialement conçu permet de comparer ces unités urbaines – entre elles et dans le temps – avec toutes leurs spécificités et pour différentes catégories de populations<sup>1</sup>.

On observe d'abord que les cadres et chefs d'entreprise sont une fois et demie plus inégalement répartis que les ouvriers et employés. Dans l'agglomération parisienne, cette ségrégation résidentielle a augmenté pour les uns comme pour les autres. Ailleurs, elle a baissé en moyenne pour les cadres et est restée stable pour les ouvriers et employés. Moins nombreux, ces derniers vivent moins souvent dans un quartier où ils sont majoritaires (un sur deux en 1990, un sur trois en 2015) ; à l'inverse, une part croissante de cadres vit dans un quartier à majorité de cadres (0,1 % en 1990, 14 % en 2015). Par ailleurs, les 10 % des ménages les plus aisés sont répartis de manière aussi peu homogène que les 10 % les plus pauvres – sauf à Paris où les plus riches sont particulièrement ségrégués.

Les immigrés d'origine européenne ont un indice de ségrégation faible et stable dans le temps. Ceux d'origine extra-européenne, et surtout leurs enfants, sont nettement plus ségrégués, mais moins en 2015 qu'en 1990. Du fait de la hausse de leurs effectifs, les enfants vivant avec au moins un parent immigré extra-européen résident plus souvent dans des quartiers où ils sont majoritaires parmi les moins de 18 ans (38 % en 2015, contre 17 % en 1990). Mais ceux qui vivent avec deux parents immigrés non-européens – dont la part est stable dans le temps – résident rarement et de moins en moins souvent dans un quartier où ils sont majoritaires (4 % en 2015, contre 10 % en 1990).

Enfin, le parc HLM apparaît moins inégalement réparti sur le territoire en 2015 qu'en 1990, avec un indice de ségrégation qui baisse de dix points de pourcentage en moyenne. Toutefois, l'effet du parc HLM sur la ségrégation résidentielle est incertain : le parc s'est un peu diffusé sur le territoire, tout en restant inégalement réparti, et a accueilli sur la période une part croissante des ouvriers/employés et des immigrés.

## Indices de ségrégation des ouvriers/employés et des cadres/chefs d'entreprise de 25-54 ans en 1990 et 2015



Lecture : dans l'unité urbaine de Paris, l'indice de ségrégation des ouvriers et employés est de 28 % en 2015, contre 24 % en 1990 (en bleu). Autrement dit, il faudrait que 28 % des ouvriers et employés de 25 à 54 ans changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

1. Cet outil est consultable en ligne. Voir aussi le document de travail : Botton H., Cusset P.-Y., Dherbécourt C. et George A. (2020), « L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015 », Document de travail, n° 2020-XX, France Stratégie, juillet.

Hugo Botton,  
Pierre-Yves Cusset,  
Clément Dherbécourt  
et Alban George

Département Société  
et politiques sociales

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

## INTRODUCTION<sup>2</sup>

En France, la question de la ségrégation résidentielle – entendue comme l'inégale répartition géographique de l'habitat des populations en fonction de leur catégorie sociale ou de leur origine – est présente dans le débat public depuis la fin des années 1970<sup>3</sup>. Pour autant, une certaine spécialisation sociale des quartiers semble avoir toujours existé. L'intérêt actuel pour ces questions révèle une sensibilité particulière à la question des inégalités et une inquiétude croissante vis-à-vis de la capacité des différents groupes qui composent la société à vivre ensemble. De fait, on peut imputer aux phénomènes de ségrégation au moins deux types de conséquences négatives : un assombrissement des perspectives de réussite scolaire et professionnelle pour les habitants des quartiers où se concentrent les difficultés sociales<sup>4</sup> ; l'émergence de sociétés parallèles, indifférentes les unes aux autres, ne partageant plus ni les mêmes codes culturels ni les mêmes aspirations.

Le travail présenté ici consiste à étudier l'évolution sur un quart de siècle, entre 1990 et 2015, des phénomènes de ségrégation résidentielle dans les 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants que compte la France métropolitaine. Les unités urbaines constituent des ensembles relativement vastes définis par la continuité du bâti. Celle de Paris, assez exceptionnelle par sa taille, rassemble plus de 10 millions d'habitants. Au sein de chaque unité urbaine, on observe la répartition de différentes catégories de population entre des « quartiers » appelés IRIS (*îlots regroupés pour l'information statistique*) qui regroupent environ 2 500 habitants (voir encadré 1 page suivante). On utilisera les termes « ségrégation », sans autre précision, pour désigner l'inégale répartition des populations entre IRIS d'une unité urbaine, et « ségrégation inter-communes » pour désigner l'inégale répartition des populations entre les communes d'une unité urbaine<sup>5</sup>. Plusieurs dimensions sont analysées : ségrégation en fonction de la catégorie socioprofessionnelle, du niveau de vie, du statut migratoire et de l'origine, du statut d'occupation du logement.

Cette note tente d'apporter des éléments de réponse à trois questions clés<sup>6</sup>.

- La hiérarchie des statuts professionnels se reflète traditionnellement dans l'espace résidentiel. Entre 1990 et 2015, la structure sociale s'est déformée, avec une hausse de la proportion des cadres et assimilés et un recul de la part des ouvriers et employés. Sur même période, dans les unités urbaines étudiées, la part des premiers parmi les 25-54 ans est passée de 15 % à 22 %<sup>7</sup>, tandis que celle des seconds passait de 45 % à 39 %. Cette déformation s'est-elle accompagnée d'une évolution importante des phénomènes de ségrégation touchant les groupes définis par leur appartenance à une catégorie socioprofessionnelle ?
- Pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la proportion d'immigrés d'origine extra-européenne parmi les 25-54 ans est passée de 9 % à 15 % entre 1990 et 2015. Parmi les moins de 18 ans, la part de ceux qui vivent avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne est passée, sur la même période, de 16 % à 26 %<sup>8</sup>. Ces augmentations se sont-elles traduites par une ségrégation accrue de ces populations ou au contraire par leur diffusion au sein de l'espace résidentiel ?
- La part des ménages résidant en HLM est restée globalement stable entre 1990 et 2015 dans les unités urbaines étudiées, autour de 21 % (15 % pour la France entière). Ces logements HLM étaient historiquement concentrés dans un nombre limité de quartiers. Dans quelle mesure ce constat a-t-il évolué depuis 25 ans ? L'évolution de la localisation des HLM a-t-elle contribué à faire baisser la ségrégation résidentielle ?

## DES CADRES PLUS SÉGRÉGÉS QUE LES OUVRIERS ET EMPLOYÉS, MAIS À DES NIVEAUX GLOBALEMENT STABLES

### *Un niveau de ségrégation des ouvriers/employés et des cadres relativement stable*

En moyenne pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, chez les 25-54 ans, l'indice de ségrégation des cadres et chefs d'entreprise – qu'on appellera désormais « cadres » – est une fois et demi plus élevé que celui des ouvriers et employés.

2. Les auteurs remercient Sébastien Chéron et Dorian Huc de l'Insee, pour leur assistance dans la prise en main des données SAPHIR. Ils remercient également Aurélien Dasré (Cresspa) et l'ensemble des participants au séminaire de lancement du projet qui s'est tenu à France Stratégie le 7 mai 2019. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

3. Oberti M. et Prêteceille E. (2016), *La ségrégation urbaine*, Paris, La Découverte, coll. Repères.

4. Pour une illustration des écarts de niveau d'éducation et de niveau de vie à l'âge adulte des enfants d'origine modeste des quartiers favorisés et défavorisés des grandes agglomérations françaises, voir notamment Dherbécourt C. (2020), « *Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ?* », *La Note d'analyse* n° 91, France Stratégie, juin. L'analyse est réalisée à partir de l'échantillon démographique permanent et des données présentées dans ce document.

5. Dans ce dernier cas, on réduit le champ aux unités urbaines dans lesquelles la commune la plus peuplée représente moins de 50 % de la population globale.

6. Pour davantage d'analyses et de précisions concernant la méthodologie, voir le document de travail.

7. À l'échelle nationale, la part des cadres et chefs d'entreprise est passée de 11 % à 16 %, celle des ouvriers et employés de 47 % à 44 %.

8. À l'échelle nationale, la part des immigrés d'origine extra-européenne parmi les 25-54 ans est passée de 5 % à 9 % ; celle des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne de 10 % à 16 %.



L'indice de ségrégation des cadres est resté stable autour de 31 % de 1990 à 2015. Autrement dit, il faudrait, en moyenne, que 31 % d'entre eux changent de quartier pour que leur part parmi les 25-54 ans soit la même d'un quartier à l'autre d'une unité urbaine. Cette stabilité masque une divergence entre Paris, où l'indice de ségrégation des cadres a augmenté, passant de 32 % à 36 %, et les autres unités urbaines où il a baissé, passant en moyenne de 29 % à 26 %.

L'indice de ségrégation des ouvriers et employés a augmenté très légèrement, passant de 20 % à 21 % entre 1990 et 2015. Il augmente sensiblement dans l'unité urbaine de Paris (de 23 % à 27 %) et reste stable en moyenne dans les autres unités urbaines.

Pour les cadres comme pour les ouvriers et employés, les évolutions des indices de ségrégation inter-communes et

### Encadré 1 – Concepts et méthode

*Ce travail repose sur une exploitation de la base SAPHIR de l'Insee, qui rassemble les données harmonisées issues des exploitations complémentaires du recensement de la population de 1968 à 1999 et des enquêtes annuelles de recensement (EAR) depuis 2004. Pour les années postérieures à 2006, les bases SAPHIR d'une année  $n$  cumulent les données des EAR de  $n-2$  à  $n+2$ .*

*Le choix a été fait de retenir, autant que possible, la répartition des individus ou des ménages entre les quartiers d'une unité urbaine, échelles qui paraissent les plus appropriées pour étudier les phénomènes de ségrégation résidentielle.*

*L'unité urbaine désigne une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continue qui compte au moins 2 000 habitants. L'analyse ne porte ici que sur la France métropolitaine et se restreint aux 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants en 2015, qui regroupent 47 % de la population. L'unité urbaine de Paris, de loin la plus peuplée, compte 10,7 millions d'habitants en 2015.*

*Les « quartiers » correspondent ici aux IRIS de l'Insee, qui constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales depuis 1999. Un IRIS est une maille de territoire regroupant en moyenne environ 2 500 habitants. Toutes les communes de plus de 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Par extension, l'Insee assimile à un IRIS les communes non découpées en IRIS. La France compte ainsi environ 50 000 IRIS (dont 34 000 communes). Les limites des IRIS peuvent*

inter-quartiers sont parallèles. Cela suggère que lorsque la ségrégation a augmenté, elle a essentiellement augmenté entre communes d'une même unité urbaine et non entre quartiers d'une même commune. Le même raisonnement vaut lorsque la ségrégation a diminué.

L'unité urbaine de Paris, où résident plus de 10 millions de personnes, se distingue également par une sous-représentation importante des ouvriers et employés dans la ville-centre. C'est l'unité urbaine où cette sous-représentation était déjà la plus forte en 1990 et le phénomène s'est accentué depuis. En 1990, la part des ouvriers et employés parmi les 25-54 ans dans Paris intra-muros était inférieure de 26 % à ce qu'elle était dans le reste de l'unité urbaine. En 2015, ce chiffre passe à 42 %, contre 5 % en moyenne pour les villes-centre des autres unités urbaines<sup>7</sup>.

*varier au cours du temps. Le choix a été fait d'étudier la ségrégation selon un découpage qui reste stable. Cela a rendu nécessaire un travail important d'harmonisation des IRIS entre 1999 et 2015 et d'appariement des « îlots » de 1990 (la maille infra-communale en vigueur à l'époque) aux IRIS utilisés par la suite.*

*Pour mesurer la réalité des phénomènes de ségrégation, deux principaux indicateurs ont été utilisés. Le premier appelé **indice de ségrégation**<sup>7</sup> permet de juger dans quelle mesure un groupe est réparti de façon homogène entre les quartiers d'une unité urbaine (ou, à défaut, entre les communes d'une unité urbaine). Cet indice évalue le pourcentage (entre 0 % et 100 %) des membres du groupe étudié qui devraient changer de quartier de résidence pour que le poids de ce groupe soit le même d'un quartier à l'autre.*

*Le deuxième indicateur, appelé **indice de concentration**<sup>8</sup>, mesure à quel point les membres d'un groupe social ont tendance à vivre dans des quartiers où ils sont nombreux. L'indice de concentration indique, en moyenne, pour un membre d'un groupe social donné, la part (entre 0 % et 100 %) des habitants de son quartier qui appartiennent au même groupe social que lui. Le niveau de l'indice, pour un groupe donné, dépend à la fois de l'importance numérique de ce groupe au sein de l'unité urbaine et de son niveau de ségrégation, tel que défini supra.*

*À noter que ces deux indices peuvent évoluer dans un sens opposé. Par exemple, une catégorie dont la part augmente fortement verra mécaniquement son indice de concentration augmenter même si son indice de ségrégation reste stable.*

7. On note également une légère hausse de la surreprésentation des cadres et chefs d'entreprise dans Paris intra-muros (+80 % en 1990, +83 % en 2015), contre une baisse dans les autres unités urbaines (de +30 % à +15 %).

8. Appelé aussi indice de dissimilarité.

9. Appelé aussi indice d'isolement.

En moyenne, le niveau de ségrégation des ouvriers et employés croît avec la taille de l'unité urbaine. C'est aussi le cas pour les cadres, même si la relation est moins nette.

Les deux cartes ci-dessous montrent, à titre d'illustration, la proportion d'ouvriers et employés parmi les 25-54 ans, en 1990 et 2015, dans les divers TRIRIS (regroupements de trois IRIS) de l'unité urbaine de Toulouse, qui est de ce point de vue assez représentative de l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants. On y observe une baisse de la part d'ouvriers et employés assez homogène d'un TRIRIS à l'autre, avec à la clé une stabilité globale de leur indice de ségrégation autour de 18 %.

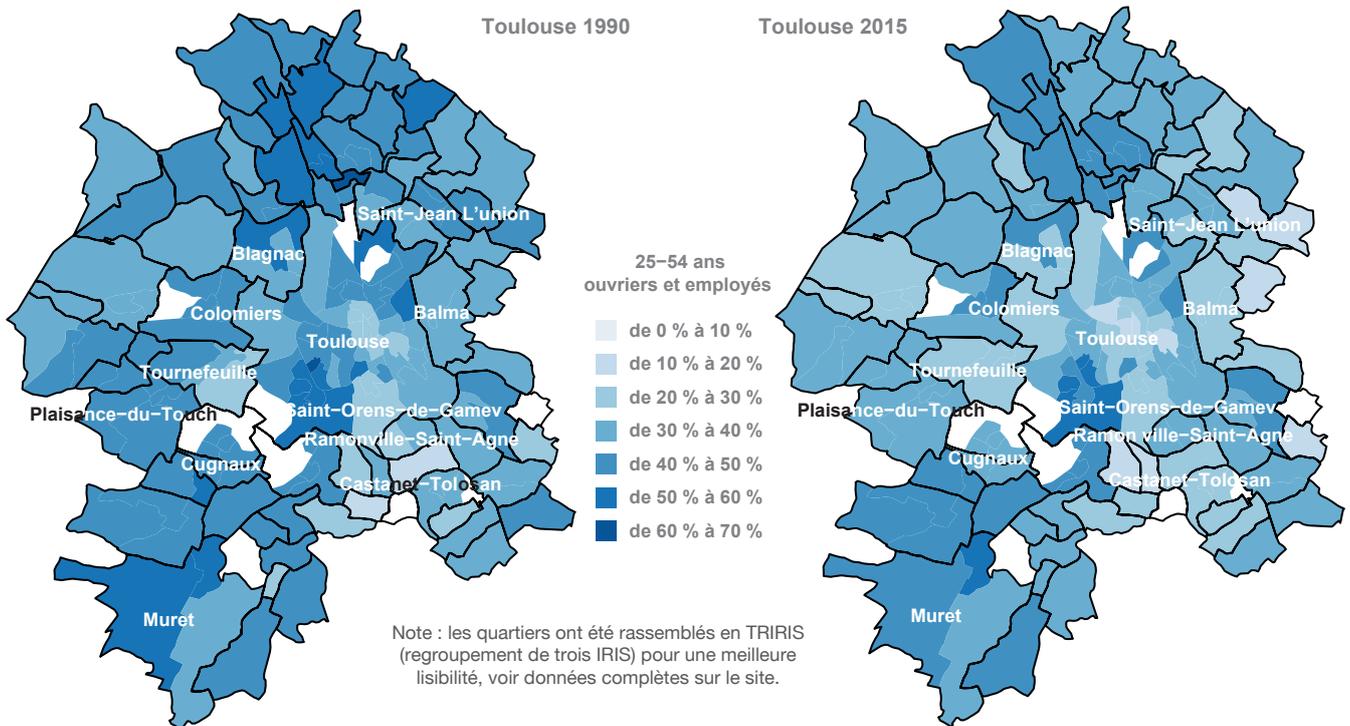
L'indice de ségrégation des enfants d'ouvriers et employés de moins de 18 ans est très corrélé à l'indice de ségrégation des ouvriers et employés âgés de 25 à 54 ans, mais il lui est toujours assez nettement supérieur. On observe le même phénomène pour les enfants de cadres<sup>10</sup>. En moyenne pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, l'indice de ségrégation des enfants d'ouvriers et employés est passé d'environ 30 % à 28 % de 1990 à 2015, celui des enfants de cadres de 40 % à 38 %.

Qu'en est-il des autres catégories socioprofessionnelles<sup>11</sup> ? L'indice de ségrégation des professions intermédiaires est

très faible (autour de 12-13 %), très stable dans le temps, et ne dépend pas de la taille de l'unité urbaine. La même stabilité dans le temps et dans l'espace s'observe pour les chômeurs, même si le niveau moyen de leur indice de ségrégation est plus élevé, de l'ordre de 20 % (ce qui reste faible). On note en revanche une hausse sensible de l'indice de ségrégation des inactifs, qui passe en moyenne de 12 % à 22 %. Cette hausse s'explique par un changement de sociologie assez profond de ce groupe de population – plus souvent masculin, plus souvent immigré, notamment d'origine extra-européenne.

Du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle, ce sont donc les cadres et leurs enfants qui se caractérisent par la répartition spatiale la plus hétérogène. Entre 1990 et 2015, la structure sociale s'est sensiblement déformée : dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la part des cadres parmi les 25-54 ans est passée de 15 % à 22 %, celle des ouvriers et employés de 45 % à 39 %. Cette évolution ne s'est pas accompagnée d'une évolution sensible du niveau de ségrégation de chacune de ces deux catégories. Mais elle a modifié leur indice de concentration, soit la tendance à vivre entre soi (voir encadré 1 page précédente) : les ouvriers vivent moins souvent dans des quartiers où vivent beaucoup d'ouvriers, car il y a globalement moins d'ouvriers dans la population ; et les

**Carte 1 – Part des ouvriers et employés parmi les 25-54 ans dans les différents TRIRIS de l'unité urbaine de Toulouse**



Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

10. Sont en jeu ici notamment des contraintes de localisation plus fortes pour les ménages avec enfants. Pour une discussion plus approfondie de ces écarts de niveau de ségrégation entre adultes et enfants, voir le [document de travail](#), annexe 5.

11. En raisonnant toujours sur les 25-54 ans et pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants.



cadres vivent un peu plus souvent dans des quartiers où vivent beaucoup de cadres, car il y a globalement plus de cadres. En moyenne, un cadre vivait en 1990 dans un quartier où 23 % des 25-54 ans étaient cadres. En 2015, ce taux était passé à 31 %. En 1990, les cadres n'étaient jamais majoritaires chez les 25-54 ans de leur quartier. En 2015, 14 % d'entre eux l'étaient, essentiellement dans des quartiers de l'unité urbaine de Paris. On constate la tendance inverse pour les ouvriers et employés : en moyenne, ils vivaient en 1990 dans des quartiers où 49 % des 25-54 ans étaient ouvriers et employés, cette proportion passant à 43 % en 2015. Les quartiers majoritairement ouvriers ont également vu leur nombre baisser : 49 % des ouvriers et employés vivaient dans un quartier où ils étaient majoritaires chez les 25-54 ans en 1990. Ce n'était plus le cas que de 35 % d'entre eux en 2015.

### Des évolutions différentes d'une unité urbaine à l'autre

C'est dans l'unité urbaine de Paris que les indices de ségrégation des ouvriers et employés sont les plus élevés (28 % en 2015). À l'inverse, les unités urbaines du nord de la France, notamment Béthune, Douai-Lens, Valenciennes,

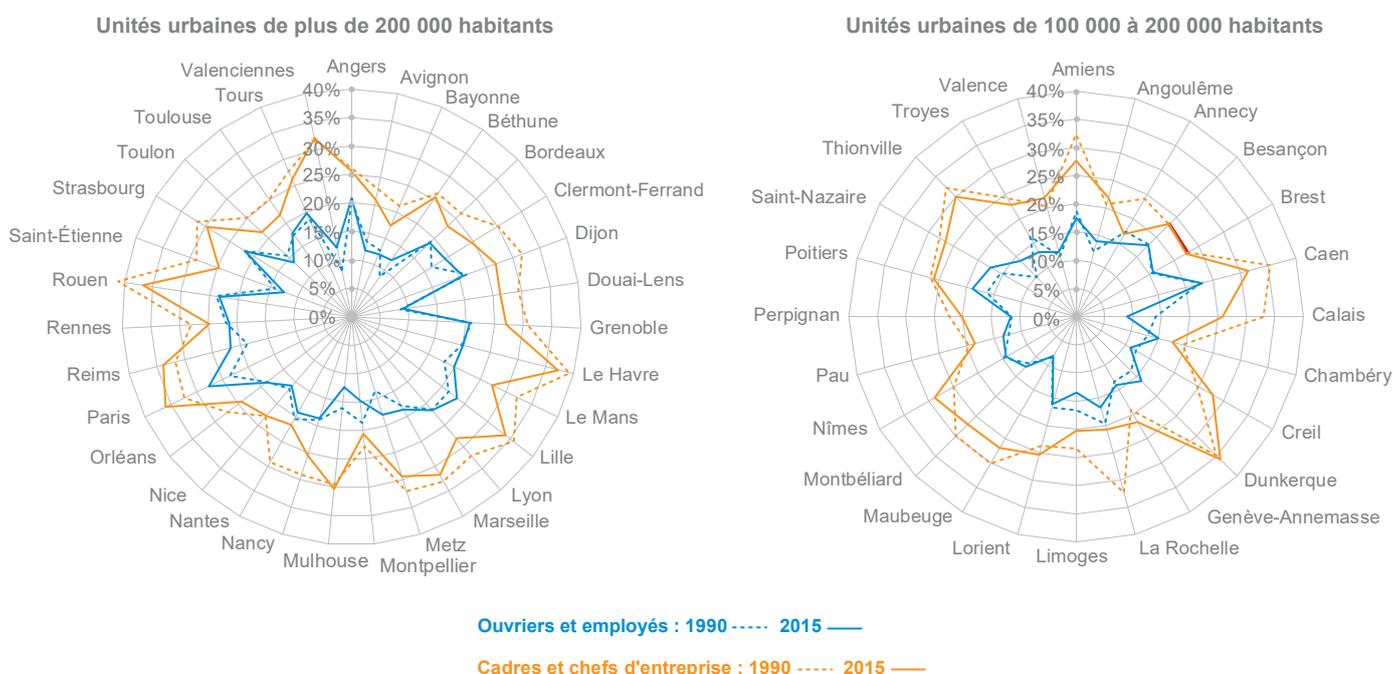
Calais, Maubeuge, se distinguent par des indices de ségrégation des ouvriers et employés extrêmement faibles (autour de 10-12 %), même si d'autres sont dans ce cas, comme Avignon ou Saint-Étienne (voir graphique 1).

Les indices de ségrégation des cadres varient aussi assez fortement d'une unité urbaine à l'autre. Les unités urbaines de Paris, Le Havre, Rouen et Dunkerque se distinguent en 2015 par les indices de ségrégation les plus élevés, autour de 36-37 %.

### Les plus riches autant ségrégés que les plus pauvres, sauf à Paris où ils le sont davantage

L'analyse de la ségrégation des individus en fonction de leur niveau de vie, réalisée pour l'année 2017, apporte un éclairage complémentaire à celle portant sur les catégories socioprofessionnelles (voir encadré 2 page suivante). Pour ce faire, on regroupe les individus par vingtiles de niveau de vie comptant chacun 5 % des individus de chaque unité urbaine. La ségrégation de ces groupes suit une courbe en U : les personnes de niveaux de vie extrêmes ont un indice de ségrégation trois fois plus élevé que les personnes de niveaux de vie médians. Les 5 % les moins

**Graphique 1 – Indices de ségrégation des ouvriers/employés et des cadres/chefs d'entreprise de 25-54 ans en 1990 et 2015**



Lecture : dans l'unité urbaine de Paris, l'indice de ségrégation des ouvriers et employés est de 28 % en 2015, contre 24 % en 1990 (en bleu). Autrement dit, il faudrait que 28 % des ouvriers et employés de 25 à 54 ans changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

aisés ont un indice de ségrégation d'environ 27 % en moyenne, soit un peu inférieur à celui des 5 % les plus aisés, qui dépasse 30 %. Les 5 % les plus aisés sont particulièrement ségrégués au sein de l'unité urbaine de Paris, avec un indice de 50 %.

Au sein des 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants, le niveau de ségrégation des 5 % les plus aisés est fortement corrélé à celui des cadres en 2015 (coefficient de corrélation de 0,8). L'indice de ségrégation des bas revenus est quant à lui faiblement corrélé à celui des ouvriers et employés (0,3) ou des ouvriers et employés non qualifiés (0,4), mais davantage corrélé à celui des inactifs (0,6) et surtout des chômeurs (0,7).

### Encadré 2 – Ségrégation en fonction du niveau de vie

Afin de mesurer la ségrégation selon le niveau de vie<sup>14</sup>, nous distinguons, au sein des 25-54 ans de chaque agglomération, les 5 % les moins aisés, les 5 % suivants, etc., jusqu'aux 5 % les plus aisés. Le graphique 2 présente l'indice moyen de ségrégation pour chacun des vingt groupes de niveau de vie selon la taille de l'unité urbaine.

La ségrégation de ces vingt groupes suit une courbe en U : les individus aux niveaux de vie proches de la médiane sont environ trois fois moins ségrégués que ceux situés aux extrêmes. Si l'on excepte Paris, le niveau de ségrégation des groupes de niveau de vie varie très peu (environ

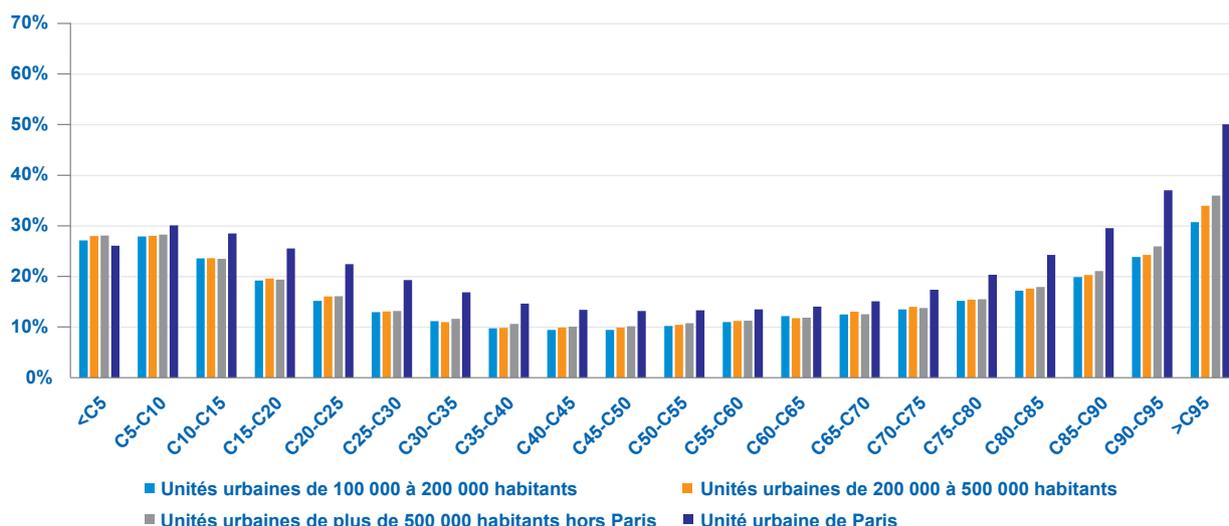
## LES IMMIGRÉS D'ORIGINE EXTRA-EUROPEENNE ET LEURS ENFANTS SONT PLUTÔT MOINS SÉGRÉGÉS EN 2015 QU'EN 1990

Nous abordons ici une deuxième dimension de la ségrégation résidentielle, celle en fonction des origines migratoires, à partir des catégories du recensement, qui permettent d'identifier les immigrés selon leur pays d'origine, ainsi que leurs enfants lorsqu'ils résident chez leur(s) parent(s). Les immigrés d'origine européenne<sup>12</sup> sont peu ségrégués, avec des indices de concentration et de ségrégation stables entre 1990 et 2015, tout comme leur part dans la population<sup>13</sup>. Qu'en est-il des personnes d'origine extra-européenne ?

1 point) avec la taille de l'unité urbaine. L'unité urbaine de Paris se démarque par un niveau élevé de ségrégation de chaque groupe de niveau de vie, si on le compare à celui constaté en moyenne dans les unités urbaines de taille plus modeste, sauf pour les 5 % les plus pauvres.

Au sein des 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la ségrégation des 5 % des 25-54 ans les plus aisés est maximale à Paris (indice de ségrégation de 50 %). Viennent ensuite par ordre décroissant Rouen, Le Havre, Lille et Dunkerque, avec un indice de ségrégation entre 40 % et 45 %. Les unités urbaines où la ségrégation des 5 % les plus pauvres est maximale sont Mulhouse, Le Mans, Creil, Tours et le Havre, avec un indice de ségrégation d'environ 35 %.

### Graphique 2 – Indices de ségrégation par groupes de niveau de vie et par catégories d'unités urbaines en 2017



Note : En 2017, l'indice de ségrégation des 5 % les plus aisés dans l'unité urbaine de Paris est de 50 %. *Nota bene* : les groupes de niveau de vie sont définis unité urbaine par unité urbaine et non à l'échelle nationale.

Champ : individus âgés de 25 à 54 ans.

Source : calculs France Stratégie à partir de Fidéli (2017)

12. On considère comme européens les immigrés d'Europe de l'Ouest, de l'Est ou de l'ancienne URSS.

13. Voir le [document de travail](#) pour une analyse détaillée sur cette catégorie.

14. Le niveau de vie correspond au revenu après impôts et prestations perçues par le ménage de l'individu rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage : 1 UC pour une personne seule, 0,5 UC pour un conjoint et un enfant de plus de 14 ans, 0,3 UC pour un enfant de moins de 14 ans.



### Des indices de ségrégation en baisse mais des indices de concentration en hausse

Pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, un immigré d'origine extra-européenne de 25 à 54 ans vivait en moyenne en 1990 dans un quartier où 17 % des 25-54 ans étaient eux aussi d'origine extra-européenne. Cette proportion passe à 26 % en 2015. L'indice de concentration est donc en hausse sensible.

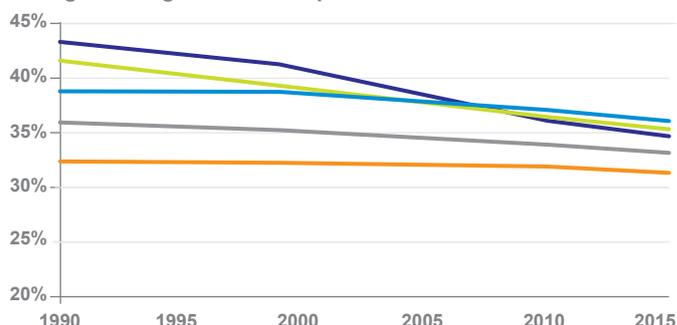
Pour les 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen<sup>15</sup>, l'indice de concentration est passé, lui, de 31 % à 42 % sur la même période. Sur l'ensemble des 55 unités urbaines, la proportion de jeunes ayant au moins un parent immigré extra-européen qui sont majoritaires dans leur quartier est passée de 17 % à 38 % entre 1990 et 2015 (de 17 % à 50 % dans l'unité urbaine de Paris). Cela résulte notamment de la forte hausse – de 8 % à 20 % – de l'indice de concentration des jeunes qui vivent avec un seul parent immigré extra-européen (qu'il soit parent isolé ou en couple avec une personne non immigrée ou immigrée européenne), même si cette catégorie de population n'est presque jamais majoritaire dans un quartier. À l'inverse, les jeunes qui vivent avec deux parents immigrés extra-européens ont vu leur indice de concentration baisser – de 27 % à 24 % – et ils vivent rarement et de moins en moins souvent dans un quartier où ils sont eux-mêmes majoritaires (4 % en 2015, contre 10 % en 1990).

La hausse de la concentration des immigrés extra-européens et de leurs enfants est-elle liée à une plus grande ségrégation de ces catégories de la population, au sens où leur répartition spatiale serait plus hétérogène en 2015 qu'en 1990 ? La réponse est non. L'indice de ségrégation des 25-54 ans immigrés d'origine extra-européenne est passé de 36 % à 33 % en moyenne. On constate une baisse de 3 points également pour les moins de 18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen (de 41 % à 38 %). La baisse de l'indice de ségrégation est plus marquée pour les moins de 18 ans vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne (-8 points, de 45 % à 37 %). Les niveaux de ségrégation ont baissé davantage dans les unités urbaines de taille modeste, là où les niveaux étaient les plus élevés en 1990 (voir graphiques 3).

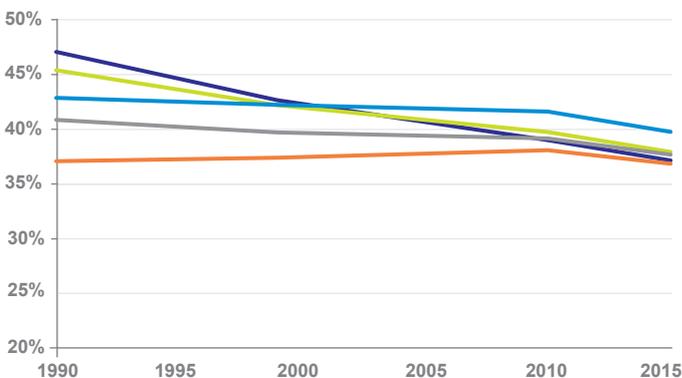
La comparaison des indices de ségrégation inter-quartiers et inter-communes des immigrés d'origine extra-européenne permet d'observer que cette « déségrégation » s'est opérée entre les quartiers des communes et non entre les communes des unités urbaines. En effet, sur la période 1990-2015, alors que l'indice de ségrégation inter-quartiers diminuait (hors unité urbaine de Paris), l'indice de ségrégation inter-communes restait stable. Pour

### Graphique 3 – Indices de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne et de leurs enfants

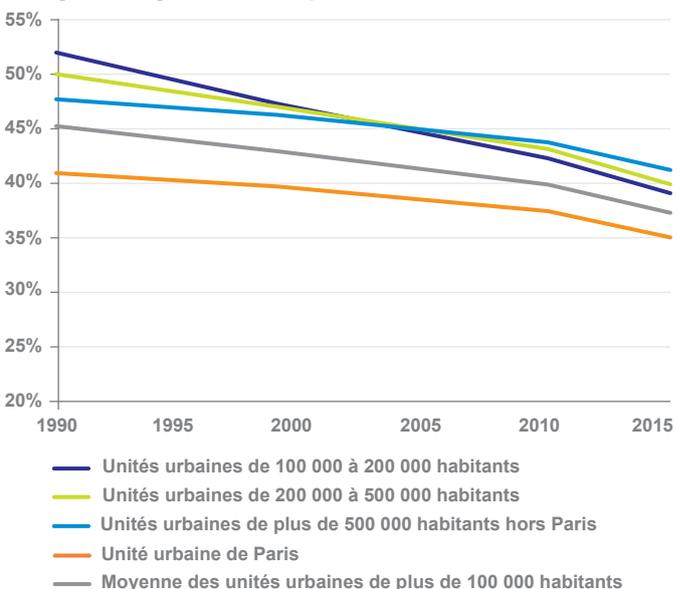
3a – Indice de ségrégation des 25-54 ans  
immigrés d'origine extra-européenne



3b – Indice de ségrégation des 0-18 ans  
vivant avec un parent immigré d'origine extra-européenne



3c – Indice de ségrégation des 0-18 ans vivant avec deux parents  
immigrés d'origine extra-européenne



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 31 % au moins des immigrés de 25-54 ans d'origine extra-européenne changent de quartier de résidence pour que leurs poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

15. Qu'ils soient eux-mêmes immigrés ou non.

leurs enfants, on observe une légère hausse de la ségrégation inter-communes, sauf dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants<sup>16</sup>.

La répartition des immigrés d'origine extra-européenne et de leurs enfants est donc plutôt plus homogène en 2015 qu'en 1990, même s'ils restent assez fortement ségrégués. Ainsi, l'indice de ségrégation des jeunes ayant au moins un parent immigré extra-européen est aujourd'hui du même niveau que celui des moins de 18 ans enfants de cadres.

### La hausse de l'indice de concentration des immigrés extra-européens et de leurs enfants s'explique par l'augmentation de leur part dans la population

Si les indices de concentration des immigrés extra-européens et de leurs enfants ont augmenté alors que leurs indices de ségrégation ont (légèrement) diminué, c'est simplement que leur part dans la population a augmenté. Dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la part des immigrés d'origine non européenne est ainsi passée, chez les 25-54 ans, de 9 % à 15 % entre 1990 et 2015. Chez les moins de 18 ans, la part des enfants vivant avec au moins un parent immigré extra-européen est passée sur la même période de 16 % à 26 % (de 22 % à 38 % dans l'unité urbaine de Paris).

Cette hausse provient avant tout de l'augmentation de la part des 0-18 ans vivant avec un seul parent immigré extra-européen (parent isolé ou en couple avec une per-

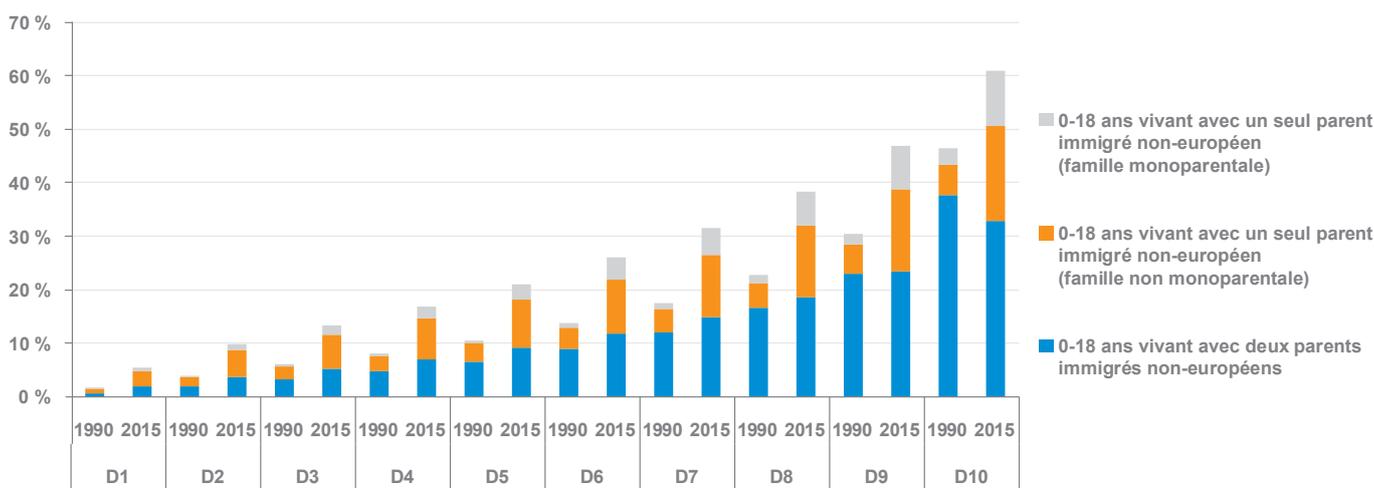
sonne non immigrée ou immigrée européenne), la proportion de jeunes vivant avec deux parents immigrés extra-européens augmentant plus faiblement, passant de 8 % à 10 % des 0-18 ans en moyenne (de 12 % à 16 % dans l'unité urbaine de Paris). Notons que les couples mixtes du point de vue migratoire ne le sont pas forcément d'un point de vue des origines, notamment si les parents du conjoint non immigré sont eux-mêmes immigrés<sup>17</sup>.

Si on classe les quartiers en dix groupes au sein de chaque unité urbaine, selon la proportion des 0-18 ans ayant au moins un parent immigré extra-européen, on constate une hausse de cette proportion dans l'ensemble des dix groupes entre 1990 et 2015, ce qui est cohérent avec une concentration en hausse et une ségrégation en légère diminution. Au sein de chaque groupe, la part de jeunes vivant avec deux parents immigrés non-européens est plutôt stable, voire en baisse dans les quartiers à plus forte proportion d'au moins un immigré extra-européen. Celle des jeunes vivant avec un seul parent immigré extra-européen augmente partout fortement, qu'il s'agisse de jeunes vivant dans une famille monoparentale ou bien de jeunes dont un parent est immigré extra-européen et l'autre non.

### La ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne baisse davantage dans les unités urbaines où elle était initialement élevée

Lorsqu'on prend les indices de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne et de leurs enfants unité urbaine

**Graphique 4 – Part des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen, par décile de quartier, 1990 et 2015 (moyenne des unités urbaines de plus de 100 000)**



Lecture : en moyenne, dans le décile de quartiers où la part des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen parmi les 0-18 ans est la plus élevée, cette part est de 61 % en 2015 ; dans ce groupe de quartiers, la part des 0-18 ans vivant avec deux parents immigrés extra-européens était de 33 %. Chaque décile de quartiers regroupe environ 10 % de la population de l'unité urbaine.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

16. Voir le [document de travail](#)

17. Collet B. et Santelli E. (2012), « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête "Trajectoires et Origines" » *Enfances, Familles, Générations*, n° 17, p. 75-97.

par unité urbaine (graphique 5), on se rend compte que la baisse de ces indices s'observe pratiquement partout – à l'exception d'Avignon, Marseille, Maubeuge, Nice, Paris. Par ailleurs, la baisse tend à être d'autant plus forte que le niveau initial était élevé, ce qui correspondait souvent à des unités urbaines où les effectifs de ces catégories de la population étaient peu nombreux (Angoulême, Amiens, Béthune, Le Mans, Limoges, Metz, Pau, Tours, Valence)<sup>18</sup>. En 2015, l'indice de ségrégation des immigrés extra-européens ou de leurs enfants est élevé mais excède rarement 40 %, alors qu'il pouvait monter jusqu'à 60 % en 1990.

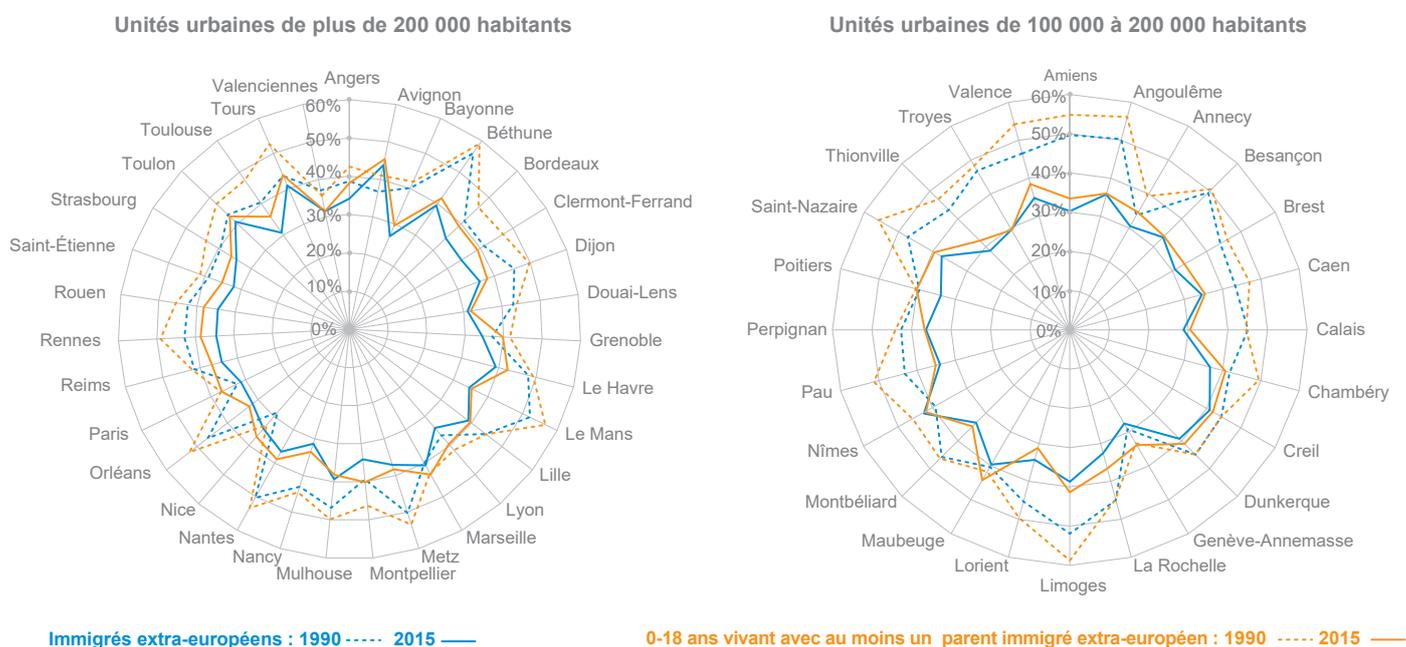
## LE PARC HLM EST MIEUX RÉPARTI EN 2015 QU'EN 1990

Le parc HLM était historiquement très inégalement réparti sur le territoire, notamment après la phase de construction des « grands ensembles » édifiés en périphérie des grandes agglomérations. De fait, en 1990, l'indice de ségrégation des ménages locataires du parc HLM était très élevé, puisqu'il se situait à 61 % en moyenne pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants<sup>19</sup>. Autre-

ment dit, obtenir une répartition homogène du parc aurait nécessité le changement de quartiers de 61 % des logements HLM. Cet indice a néanmoins perdu plus de 10 points entre 1990 et 2015, puisqu'il se situe aujourd'hui à 50 %. Cette évolution s'est réalisée alors que la part des ménages vivant en HLM était presque inchangée dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants. Le graphique 6 page suivante, qui montre la distribution moyenne des ménages en HLM en 1990 et en 2015 dans vingt classes de quartiers représentant chacun environ 5 % des ménages, permet de s'en faire une idée. On y observe que, dans la plupart des vingtiles de quartiers où la part de ménages locataires du parc HLM est la plus faible (vingtiles 1 à 14), cette part a augmenté entre 1990 et 2015. Inversement, dans les vingtiles de quartiers où la part de ménages locataires du parc HLM est la plus forte (vingtiles 15 à 20), cette part a diminué entre 1990 et 2015. La répartition du parc HLM est donc plus homogène en 2015 qu'elle n'était en 1990.

La baisse de l'indice de ségrégation des ménages en HLM a été plus forte entre 1990 et 1999 que durant la décennie 2000 et ne semble donc pas imputable à la loi SRU<sup>20</sup>, adoptée

### Graphique 5 – Évolution de l'indice de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne de 25-54 ans et des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne



Lecture : à Béthune, l'indice de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne âgés de 25 à 54 ans est passé de 56 % en 1990 à 39 % en 2015 (en bleu), tandis que celui de leurs enfants de 0 à 18 ans passait de 59 % à 42 % (en orange).

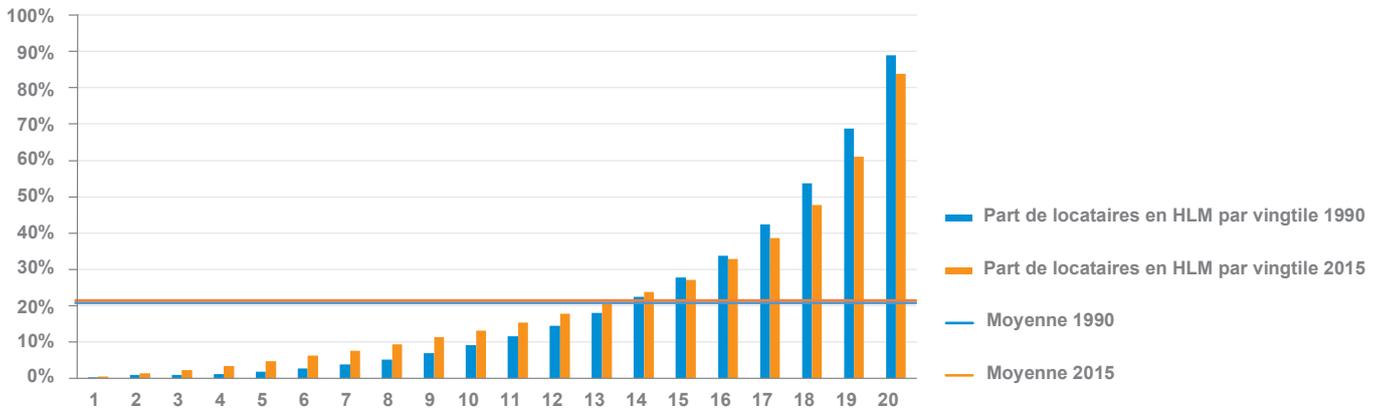
Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

18. On a vérifié que cette baisse n'était pas un artefact lié à la faiblesse des effectifs d'immigrés extra-européens et de leurs enfants en début de période. Les mêmes graphiques « corrigés » de la ségrégation aléatoire, qui peut être importante lorsque la catégorie étudiée représente une part très faible de la population, sont disponibles auprès des auteurs : ces graphiques radars corrigés sont très similaires aux graphiques sans correction.

19. Ce niveau élevé découle toutefois en partie des modalités même de découpage des IRIS, qui doivent être « homogènes du point de vue de l'habitat », selon l'Insee. De ce fait, la ségrégation des ménages en HLM peut paraître plus importante que celle de certains groupes sociaux puisque c'est un critère qui sert explicitement de base à la définition des quartiers.

20. Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dont l'article 55 impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux.

**Graphique 6 – Proportion de ménages locataires du parc HLM selon le vingtile de quartiers**  
(moyenne de la distribution pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants)



Lecture : en moyenne, dans le vingtile de quartiers où la part de ménages vivant en HLM est la plus élevée, cette part était de 89 % en 1990 et de 84 % en 2015. Chaque vingtile de quartiers regroupe environ 5 % des ménages de l'unité urbaine.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

en 2000. Cette loi ne joue *a priori* d'ailleurs que sur la ségrégation du parc HLM entre les communes et non à l'intérieur de ces dernières. Or la baisse de l'indice de ségrégation inter-quartiers des ménages en HLM a été plus rapide sur la période étudiée que la baisse de l'indice inter-communes<sup>21</sup>. Cela suggère que la diffusion du logement HLM s'est faite à la fois entre les communes des unités urbaines et à l'intérieur de ces communes.

dans toutes les unités urbaines sans exception, même si l'ampleur de cette diminution peut varier d'une ville à l'autre – Toulouse, Montpellier, Bayonne, Valenciennes, Annemasse, Perpignan ou La Rochelle se distinguant par une baisse particulièrement forte. Néanmoins, certaines unités urbaines se distinguent toujours, en 2015, par des indices de ségrégation du HLM particulièrement élevés : Besançon, Creil, Marseille, Nice, Poitiers, Strasbourg, Toulon.

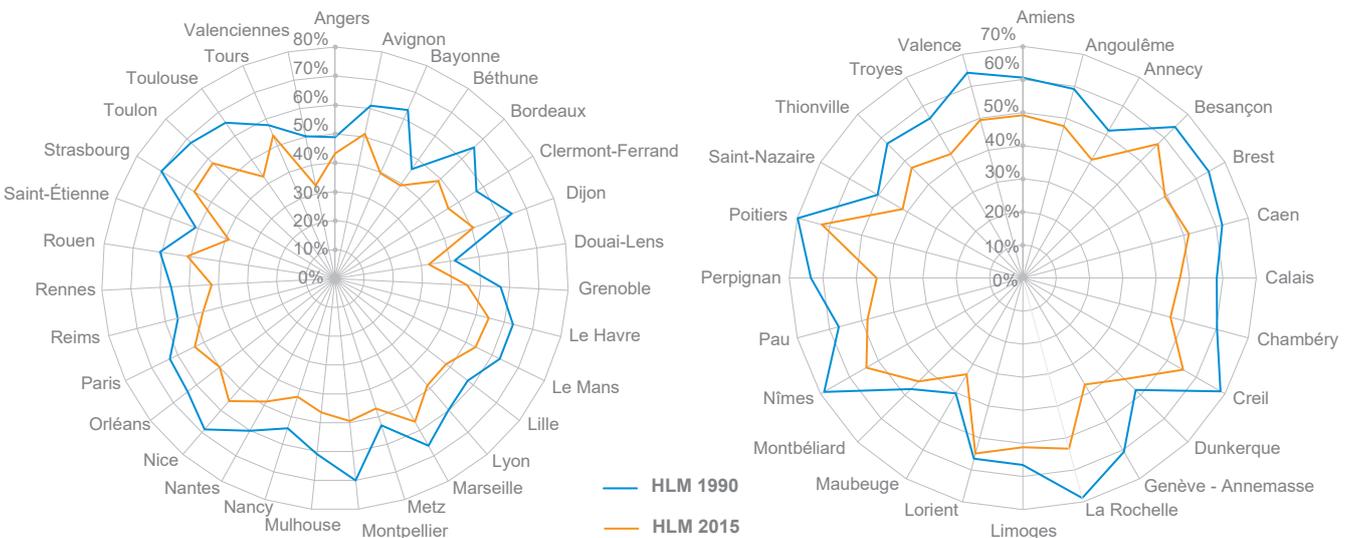
Les graphiques 7 permettent de constater que la baisse de la ségrégation du parc de logements HLM s'observe

Ces graphiques permettent aussi d'éclairer la spécificité des unités urbaines du Nord-Pas-de-Calais (Béthune, Douai-Lens,

**Graphique 7 – Évolution de l'indice de ségrégation des ménages locataires en HLM**

Unités urbaines de plus de 200 000 habitants

Unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants



Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

21. Sur le champ des unités urbaines de plus de 100 000 habitants pour lesquelles la commune la plus peuplée représente moins de 50 % des habitants de l'ensemble de l'unité urbaine.



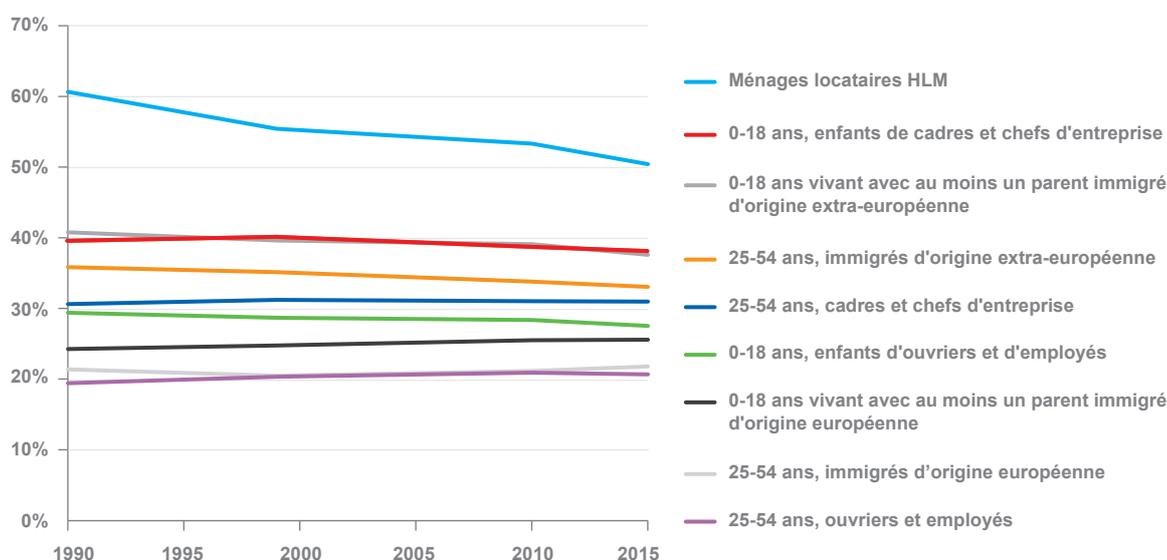
Valenciennes, Maubeuge) qui se distinguent par un très faible niveau de ségrégation des ouvriers et employés. On observe en effet que le niveau de ségrégation du logement HLM y est aussi particulièrement faible, ce qui explique probablement en partie au moins le faible niveau de ségrégation des ouvriers et employés. *A contrario*, l'indice de ségrégation du HLM était très élevé en 1990 – aux alentours de 70 % – dans les unités urbaines de Creil, La Rochelle, Montpellier, Nice, Nîmes, Poitiers, Strasbourg, Toulon et Toulouse. On constate un lien statistique entre ségrégation des ouvriers et employés et ségrégation du HLM à l'échelle des 55 unités urbaines de notre échantillon (coefficient de corrélation de 0,45 en 2015), mais faible si on exclut les quatre unités urbaines du Nord-Pas-de-Calais évoquées plus haut (0,25). On ne constate en revanche aucune corrélation significative entre ségrégation du HLM et ségrégation des immigrés.

Si l'indice de ségrégation des ménages HLM reste très élevé, l'évolution constatée en 25 ans est remarquable. Le parc des logements sociaux n'est en effet par définition pas mobile, il se renouvelle assez lentement et change rarement de destination (le rachat de leur logement par les locataires HLM reste rare). La baisse du niveau de ségrégation du parc HLM est donc le résultat d'un effort important de construction dans des quartiers où il était peu

développé, de diversification des statuts d'occupation dans les quartiers où il était prédominant et, parfois, d'opérations de démolition.

Le parc HLM a-t-il contribué à la mixité sociale ? Plus spécifiquement ici, a-t-il permis de contenir voire de faire baisser le niveau de ségrégation des ouvriers et employés d'une part, et des immigrés d'autre part ? La réponse est ambiguë, car deux phénomènes jouent en sens contraire. Le parc HLM est moins ségrégué en 2015 qu'en 1990 : toutes choses égales par ailleurs, ceux qui y habitent sont donc moins ségrégués en 2015 qu'en 1990. Mais ce parc reste malgré tout plus ségrégué (indice de ségrégation de 50 % en 2015) que celui des logements locatifs privés (indice de 34 %) et des logements occupés par leurs propriétaires (indice de 33 %). Or il accueille une part croissante des ouvriers et employés et des immigrés d'origine extra-européenne. Ainsi, entre 1990 et 2015, toutes unités urbaines de plus de 100 000 habitants confondues, la part des ouvriers et employés de 25-54 ans logeant en HLM est passée de 29 % à 33 %, celle des immigrés d'origine extra-européenne de 38 % à 43 %. Ces populations habitent donc de plus en plus dans un parc qui certes devient moins ségrégué au cours du temps, mais qui reste plus ségrégué que le parc locatif privé ou que le parc des logements occupés par leurs propriétaires.

**Graphique 8 – Indices de ségrégation de différentes catégories de la population, 1990-2015**  
(unités urbaines de plus de 100 000 habitants)



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015, en moyenne pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, il faudrait que 39 % des enfants de cadres et chefs d'entreprise changent de quartier pour que leur poids parmi les moins de 18 ans soit le même d'un quartier à l'autre de l'unité urbaine dans laquelle ils vivent.

Source : calculs France Stratégie, d'après la base Saphir de l'Insee

## CONCLUSION

Les différentes facettes de l'identité sociale ne sont pas également déterminantes dans les processus de ségrégation, au sens de répartition spatiale non homogène des individus : l'âge joue de façon marginale<sup>22</sup>, la catégorie sociale davantage que l'âge, et l'origine migratoire davantage que la catégorie sociale (voir graphique 8 page précédente pour un récapitulatif des évolutions de 1990 à 2015).

Les niveaux de ségrégation constatés en France sont en moyenne stables pour ce qui est de la catégorie sociale, et en diminution pour ce qui est de l'origine migratoire. Cette stabilité ou cette diminution de la ségrégation a cependant pu s'accompagner d'une hausse de la concentration dans certains quartiers des groupes dont la part dans la population a fortement progressé sur la période : cadres et leurs enfants, immigrés d'origine extra-européenne et leurs enfants (la progression concernant avant tout pour ces derniers les enfants vivant avec un seul parent immigré).

Ces résultats reflètent une tendance globale que l'on retrouve dans la majorité des grandes unités urbaines de France, même s'ils recouvrent des situations qui peuvent différer d'une métropole à l'autre<sup>23</sup>. L'unité urbaine de Paris se distingue cependant assez largement des autres : ségrégation selon la catégorie sociale plus importante et croissante sur la période, forte ségrégation en fonction du niveau de vie, ségrégation selon l'origine migratoire plus faible, mais concentration plus élevée et croissante des cadres et de leurs enfants d'une part, des immigrés d'origine extra-européenne et de leurs enfants de l'autre.

Mots clés : ségrégation résidentielle, indice de ségrégation, indice de concentration, immigrés extra-européens, unités urbaines

22. Voir le [document de travail](#).

23. Voir le [document de travail](#) et l'outil de dataviz consultable à cette adresse.

Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ; directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint  
secrétaires de rédaction : Olivier de Broca ; dépôt légal : juin 2020 - N° ISSN 2556-6059 ;  
contact presse : Matthias Le Fur, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

## RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



@Strategie\_Gouv



france-strategie



FranceStrategie



@FranceStrategie\_



StrategieGouv

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens

# L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015

Hugo Botton  
Pierre-Yves Cusset  
Clément Dherbécourt  
Alban George



**FRANCE STRATÉGIE**  
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.



# L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015

---

## Document de travail

Hugo Botton<sup>1</sup>  
Pierre-Yves Cusset<sup>2</sup>  
Clément Dherbécourt<sup>1</sup>  
Alban George<sup>1</sup>

Juillet 2020

---

<sup>1</sup> France Stratégie au moment de la rédaction de ce document.

<sup>2</sup> France Stratégie.



## Table des matières

<b>Synthèse.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre 1 – Des indices de ségrégation globalement assez stables, voire en légère baisse .....</b>	<b>27</b>
1. L'indice de ségrégation selon la catégorie sociale et le statut d'emploi est resté assez stable entre 1990 et 2015.....	27
2. L'indice de ségrégation des personnes en fonction de leurs origines a légèrement diminué au cours du temps.....	42
3. Indices de ségrégation selon l'âge : des niveaux assez faibles, qui diminuent pour les plus âgés et augmentent pour les 18-24 ans.....	54
<b>Chapitre 2 – Mais des niveaux de concentration croissants à l'échelle du quartier pour certaines populations .....</b>	<b>59</b>
1. L'indice de concentration des cadres âgés de 25 à 54 ans augmente, celui des ouvriers et employés de cette même tranche d'âge diminue .....	59
2. L'indice de concentration des immigrés d'origine extra-européenne augmente, celui de leurs enfants aussi, mais la concentration des enfants de deux parents immigrés diminue .....	65
<b>Chapitre 3 – Le parc HLM a-t-il contribué à la mixité sociale ? .....</b>	<b>73</b>
1. Le parc HLM a eu tendance à se diffuser dans l'espace, mais reste très fortement ségrégué .....	73
2. Les catégories populaires et immigrées sont plus surreprésentées dans le parc HLM qu'auparavant .....	79
3. Dans les quartiers où le taux d'HLM a fortement augmenté, la part d'ouvriers et employés a baissé moins fortement qu'ailleurs, et la part d'immigrés non européens n'a pas augmenté plus qu'ailleurs .....	80
<b>Annexe 1 – Statistiques descriptives sur les catégories de population étudiées .....</b>	<b>85</b>
<b>Annexe 2 – Impact des restrictions de champ sur les indices de ségrégation inter-communes.....</b>	<b>87</b>
<b>Annexe 3 – Une autre représentation de l'évolution de la ségrégation .....</b>	<b>91</b>

<b>Annexe 4 – Indices d'exposition .....</b>	<b>95</b>
<b>Annexe 5 – Pourquoi les 0-18 ans sont plus ségrégués selon la catégorie sociale de leurs parents que les 25-54 ans selon leur propre catégorie sociale ? .....</b>	<b>101</b>
<b>Annexe 6 – Sensibilité de l'indice de ségrégation à la taille des unités spatiales et des groupes étudiés .....</b>	<b>105</b>
<b>Annexe 7 – Surreprésentation ou sous-représentation des catégories sociales dans la ville-centre des unités urbaines.....</b>	<b>109</b>

## Synthèse

Ce document de travail étudie l'évolution de la ségrégation résidentielle en France dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, entre 1990 et 2015, à partir des données de la base Saphir (base harmonisée des recensements). Au sein de chaque unité urbaine, on observe la répartition des différentes catégories de population entre des « quartiers » appelés IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) qui regroupent environ 2 500 habitants. Plusieurs dimensions de la ségrégation sont ici analysées : ségrégation en fonction de la catégorie socioprofessionnelle, de l'âge, du statut d'occupation du logement, du statut migratoire et de l'origine.

Pour cerner la réalité de la ségrégation résidentielle, deux notions complémentaires sont distinguées : celle de *ségrégation* proprement dite, qui évalue le caractère plus ou moins homogène de la répartition d'une catégorie de la population entre les différents quartiers d'une unité urbaine ; celle de *concentration*, qui évalue à quel point les membres d'un groupe social ont tendance à vivre dans des quartiers où ils représentent une part importante des habitants. Précisons d'emblée qu'une population peut être ségrégée sans que cela reflète un processus d'exclusion. C'est ainsi que les populations les plus favorisées font souvent partie des populations les plus ségrégées. Le niveau de concentration d'une catégorie sociale est influencé à la fois par son niveau de ségrégation et par son importance numérique à l'échelle de l'unité urbaine.

L'homogénéité de la répartition des différentes catégories sociales et d'origine est mesurée par l'*indice de ségrégation* (également appelé indice de dissimilarité dans la littérature), qui quantifie la part (entre 0 % et 100 %) des membres de la catégorie étudiée qui devraient changer de quartier pour atteindre une répartition parfaitement homogène de cette catégorie au sein de l'unité urbaine. La concentration des catégories de population étudiées est mesurée par l'*indice de concentration* (également appelé indice d'isolement dans la littérature), qui donne, pour un membre du groupe étudié pris au hasard, la proportion (entre 0 % et 100 %) des personnes vivant dans son quartier qui sont du même groupe social que lui.

De l'analyse effectuée, certains enseignements restent valables pour toute la période étudiée :

- s'agissant de la catégorie sociale, les cadres et chefs d'entreprise sont une fois et demie plus ségrégés que les ouvriers et employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Les jeunes (moins de 18 ans) sont également davantage ségrégés en fonction de la catégorie sociale de leurs parents que ne le sont les adultes en fonction de leur propre catégorie sociale. Finalement, ce sont les enfants de cadres et chefs d'entreprise qui sont les plus ségrégés (avec un indice de ségrégation de 39 % en 2015 pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants) ;

- s'agissant des origines, on observe que les immigrés d'origine européenne sont assez peu ségrégués (avec un niveau du même ordre que celui des ouvriers et employés), que les immigrés d'origine non européenne le sont nettement plus (avec un niveau du même ordre que celui des cadres et chefs d'entreprise) et que, là encore, les jeunes de moins de 18 ans immigrés ou vivant avec au moins un parent immigré sont davantage ségrégués que les immigrés adultes. C'est ainsi que le niveau de ségrégation de ces jeunes, lorsqu'ils sont d'origine extra-européenne, est celui qui est le plus élevé : 38 % en 2015, soit un niveau comparable à celui des jeunes de moins de 18 ans enfants de cadres ;
- la situation de l'unité urbaine de Paris est très particulière, du fait de sa taille (10 millions d'habitants en 2015) et de la composition de sa population (part de cadres et d'immigrés, notamment d'origine extra-européenne, beaucoup plus élevée que pour la moyenne des unités urbaines de plus de 100 000 habitants). Et ces différences se reflètent sur les niveaux de ségrégation et de concentration observés, autant en niveau qu'en tendance.

En évolution, si l'on raisonne à l'échelle de l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, on observe que la ségrégation selon la catégorie sociale ou selon l'origine est soit relativement stable, soit en baisse. Contrairement peut-être à l'intuition, la baisse la plus sensible concerne l'un des publics les plus ségrégués, celui des jeunes de moins de 18 ans qui vivent avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne. Leur indice de ségrégation baisse de trois points de pourcentage entre 1990 et 2015 (38 % en 2015 contre 41 % en 1990), et de 8 points pour ceux qui vivent avec leurs deux parents immigrés extra-européens (37 % en 2015 contre 46 % en 1990).

Même si les indices de ségrégation des différentes catégories étudiées sont le plus souvent stables ou décroissants, certaines catégories ont vu leur importance numérique croître de manière significative entre 1990 et 2015. C'est le cas des cadres et de leurs enfants, et, plus encore, des immigrés et des jeunes immigrés ou descendants d'immigrés, notamment d'origine extra-européenne.

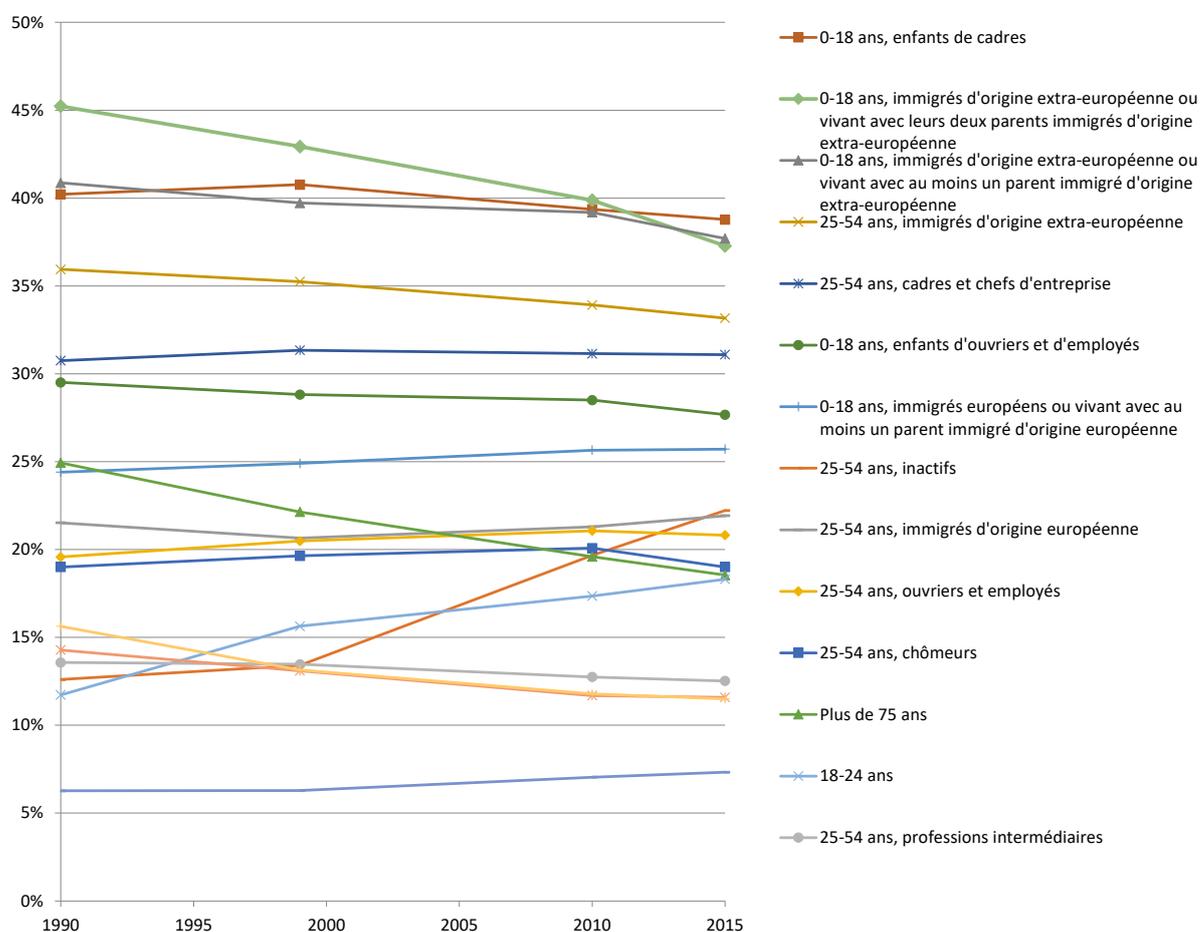
Aussi, en dépit d'indices de ségrégation stables, voire décroissants, quatre catégories de la population ont vu leur indice de concentration progresser significativement au cours des vingt-cinq dernières années.

C'est en premier lieu le cas de la catégorie des immigrés d'origine extra-européenne et de celle des jeunes de moins de 18 ans, immigrés ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne. L'indice de concentration des enfants vivant avec au moins un parent immigré extra-européens est passé de 31 % à 42 % entre 1990 et 2015, une évolution qui reflète la croissance de leur poids parmi les moins de 18 ans. Sur cette période, l'indice de concentration des enfants vivant avec leurs deux parents immigrés non européens a baissé (de 27 % à 24 %). De façon moins prononcée, les cadres et leurs enfants ont vu leur indice de concentration augmenter, passant respectivement de 23 % à 32 % et de 34 % à 38 %. C'est dans l'unité urbaine de Paris que les niveaux de concentration des enfants de cadres et des enfants d'immigrés sont les plus élevés. Alors qu'ils n'y représentent globalement que 29 % des moins de 18 ans, 45 % des enfants de cadres y vivent dans des quartiers où ils sont majoritaires parmi les moins de 18 ans. Quant aux moins de 18 ans vivant avec au moins un parent d'origine immigrée extra-européenne, leur expérience majoritaire est de vivre dans des quartiers où ils représentent plus de 50 % des jeunes de moins de 18 ans (ils représentent globalement 33 % des moins de 18 ans dans l'unité urbaine de Paris). Les moins de 18 ans

vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne sont en revanche moins souvent majoritaires au sein de leur quartier (4 % en 2015 contre 10 % en 1990 pour l'ensemble des unités urbaines, 5 % en 2015 contre 11 % en 1990 dans l'unité urbaine de Paris).

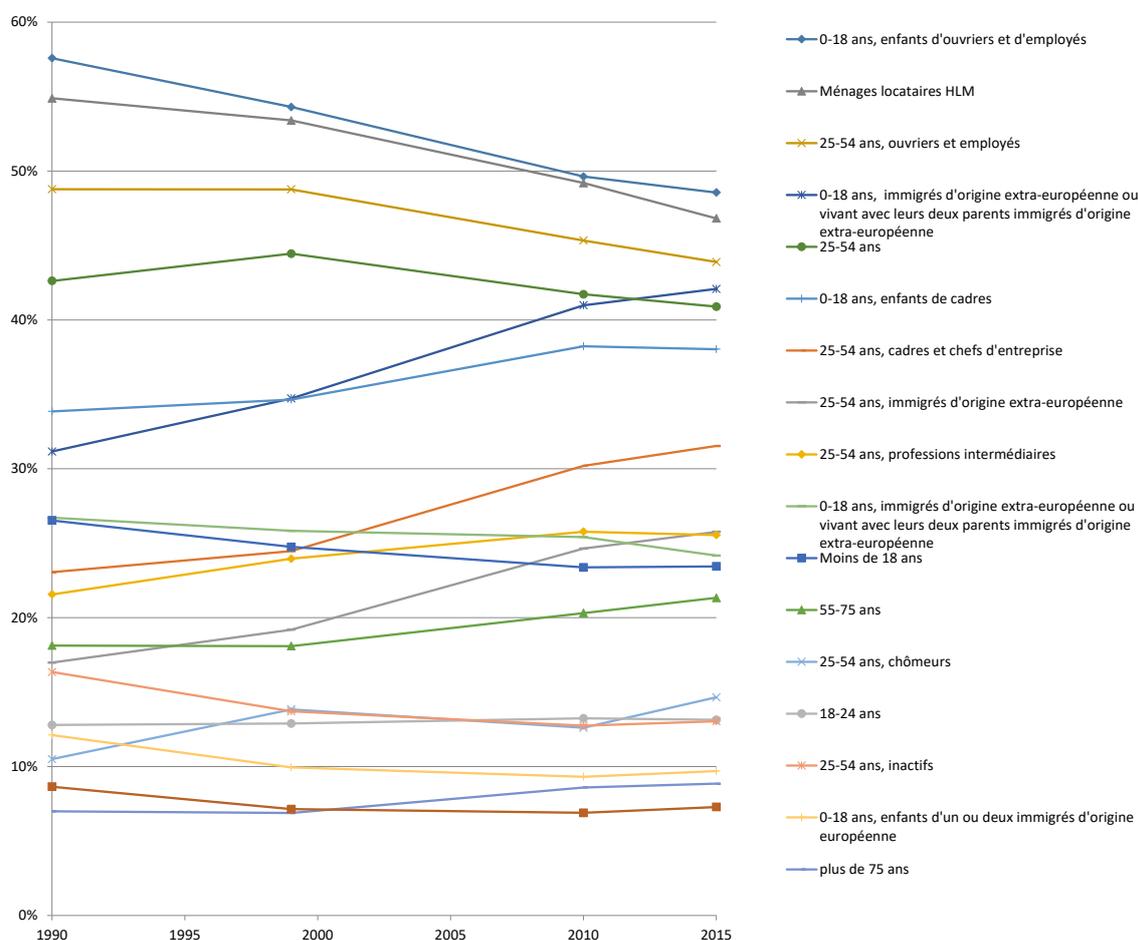
Le parc HLM était historiquement très inégalement réparti sur le territoire, surtout après la phase d'édification des grands ensembles, intervenue entre le milieu des années 1950 et le milieu des années 1970. Quel a été son rôle dans l'évolution de la mixité sociale des quartiers ? Les données mettent en évidence deux phénomènes qui jouent en sens contraire. D'une part, le parc HLM est nettement moins ségrégué en 2015 qu'en 1990, avec un indice de ségrégation qui baisse de près de dix points de pourcentage à l'échelle de l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants. Toutes choses égales par ailleurs, ceux qui y habitent sont donc moins ségrégués en 2015 qu'en 1990. L'effet de la déségrégation du HLM sur le niveau de ségrégation des catégories de population est en revanche incertain. On constate que les ouvriers et employés, a fortiori les immigrés, sont de plus en plus surreprésentés au sein du parc HLM. Compte tenu du fort niveau de ségrégation du parc HLM en niveau absolu – qui reste en 2015 beaucoup plus élevé que celui de toutes les catégories sociales ou d'origine –, cette surreprésentation augmente de fait la ségrégation de ces catégories. L'évolution de la composition sociale du parc HLM a donc pu jouer en sens inverse de la baisse de la ségrégation du HLM, limitant, voire annulant totalement, l'effet de ce dernier sur la ségrégation sociale des immigrés et des ouvriers/employés.

**Graphique 1 – Comparaison de l'indice de ségrégation de différentes catégories de la population, 1990-2015**  
(Moyennes pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants)



Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

**Graphique 2 – Comparaison de l'indice de concentration de différentes catégories de la population, 1990-2015**  
(Moyennes pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants)



Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie



## Introduction<sup>3</sup>

### Enjeux

En France, la question de la ségrégation, c'est-à-dire de la séparation géographique des groupes sociaux ou ethniques, est présente dans le débat public depuis la fin des années 1970<sup>4</sup>. Dans les ouvrages de vulgarisation, l'expression « ségrégation » est parfois remplacée par celles, plus alarmantes, de « ghetto »<sup>5</sup>, ou d'« apartheid »<sup>6</sup>. Cet intérêt relativement récent pour la question ne signifie évidemment pas que le phénomène de spécialisation sociale des quartiers soit récent. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'intérêt actuel des chercheurs et du public pour ces questions : la relative nouveauté des phénomènes de ségrégation selon des lignes ethniques, en tout cas en France métropolitaine ; les inquiétudes croissantes vis-à-vis de la cohésion de la société et de sa capacité d'intégration, alimentées par un certain nombre d'événements traumatisants (émeutes de 2005, vague d'attentats terroristes depuis 2012, manifestations des Gilets jaunes depuis 2018, etc.)<sup>7</sup> ; la force toute particulière du lien existant en France entre réussite scolaire et origine sociale<sup>8</sup>.

On peut en effet imputer aux phénomènes de ségrégation au moins deux types de conséquences négatives, qui concernent les destins individuels d'une part, la cohésion de la société d'autre part (voir encadré 1).

Le fait de grandir et de vivre dans un environnement où se concentrent les difficultés sociales peut tout d'abord assombrir les perspectives de réussite scolaire et professionnelle d'un individu, et augmenter un certain nombre de risques sanitaires et sociaux auxquels il pourrait être confronté : problèmes de santé, addiction, délinquance, grossesses précoces, etc. On parle dans ce cas d'« effets de quartier ». Les mécanismes sous-jacents à ces effets sont

---

<sup>3</sup> Remerciements : les auteurs remercient Sébastien Chéron et Dorian Huc de l'Insee, pour leur assistance dans la prise en main des données SAPHIR. Ils remercient également Aurélien Dasré (Cresspa) et l'ensemble des participants au séminaire de lancement du projet qui s'est tenu à France Stratégie le 7 mai 2019. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

<sup>4</sup> Oberti M. et Préteceille E. (2016), *La Ségrégation urbaine*, Paris, La Découverte, col. Repères.

<sup>5</sup> Maurin E. (2004), *Le Ghetto français*, Paris, Seuil.

<sup>6</sup> Felouzis G., Liot F. et Perroton J. (2005), *L'Apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Seuil.

<sup>7</sup> Voir France Stratégie (2016), *Lignes de faille. Une société à réunifier*, rapport, octobre.

<sup>8</sup> En France, selon l'enquête PISA, le lien entre milieu social et performance est l'un des plus élevés des pays de l'OCDE ; voir *Note pays – France* in OCDE (2018), *L'équité dans l'éducation : éliminer les barrières à la mobilité sociale*, PISA, Éditions OCDE, Paris.

variés. Ils peuvent être liés à l'influence des groupes sociaux (pairs, parents, professeurs, etc.), aux ressources du quartier (qualité des services locaux, accès à l'emploi, isolement spatial), ou encore à la perception que les autres ont de ce quartier (phénomènes de discrimination liée au lieu de résidence)<sup>9</sup>.

Mais les phénomènes de ségrégation peuvent également miner plus globalement la cohésion de la société, en contribuant à faire émerger des sociétés parallèles, qui ne partagent plus ni les mêmes codes culturels, ni les mêmes aspirations. Sont ici redoutés les phénomènes de communautarisme sur une base religieuse et/ou ethnique, mais aussi l'entre-soi des élites<sup>10</sup> ou encore la sécession des classes moyennes dans l'espace périurbain<sup>11</sup>.

Les conséquences potentielles des phénomènes de ségrégation, tant pour les destins individuels que pour la cohésion de la société, invitent donc à observer la façon dont ces phénomènes évoluent au fil du temps.

#### Encadré 1 – Les effets de la ségrégation et de la mixité sociale<sup>12</sup>

La ségrégation produit des effets de diverses natures et à diverses échelles : celle des individus, celle du quartier ségrégué, celle de la société dans son ensemble. Les résultats des recherches sur le sujet ne sont cependant pas toujours concordants et ne confirment pas toujours l'intuition.

##### *Inégalités d'accès aux ressources urbaines*

La ville permet l'accès à un ensemble de ressources : emplois, commerces, écoles, médecins, crèches, équipements sportifs, espaces verts, hôpitaux, musées, théâtres, universités, etc. Ces ressources étant inégalement réparties dans l'espace, en quantité et en qualité, la ségrégation de certaines populations au sein de l'espace urbain peut les priver de ces ressources ou au moins rendre plus difficile et coûteux leur accès (temps de transport notamment).

##### *Renforcement des inégalités scolaires (ségrégation scolaire)*

La ségrégation des enfants à l'école en fonction de leur origine sociale et/ou ethnique peut pénaliser les enfants des milieux les moins favorisés, dans la mesure où les conditions de transmission des savoirs peuvent se dégrader dans les établissements où ils sont concentrés. Néanmoins, en France, si l'on raisonne bien toutes choses égales par ailleurs, les effets propres du « *school mix* », c'est-à-dire de composition sociale des établissements ou des classes, resteraient relativement modestes sur les progressions des élèves, même s'ils auraient des effets plus marqués sur leur vécu scolaire, sur leurs aspirations professionnelles, et sur les attentes des enseignants. Les effets de la mixité sociale ou de niveau seraient plus sensibles pour les enfants de milieu défavorisé ou de faible niveau, mais, pour ces derniers, l'effet de la mixité de niveau scolaire pourrait être négatif en termes d'orientation<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> Houard N. (2011), « [Des "effets de quartiers" à la politique de la ville. Perspectives internationales](#) », *La Note d'analyse*, n° 249, Centre d'analyse stratégique.

<sup>10</sup> Pinçon M. et Pinçon-Charlot M. (1989), *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil.

<sup>11</sup> Donzelot J. (1999), « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, n° 258, p. 87-114 ; Jailleut M.-C. (1999), « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes ? », *Esprit*, n° 258, p. 145-167.

<sup>12</sup> Cet encadré reprend de nombreux éléments contenus dans Oberti M. et Prêteceille E. (2016), *op. cit.*

<sup>13</sup> Monso O., Fougère D., Givord P. et Pirus C. (2019), « [Les camarades influencent-ils la réussite et le parcours des élèves ? Une revue de littérature sur les effets de pairs dans l'enseignement primaire et secondaire](#) », *Sciences Po LIEPP Working Paper*, n° 86, avril ; Duru-Bellat M. (2004), *Les effets de la*

### *Effets d'amplification des difficultés sociales individuelles*

Les recherches sur les effets de quartiers consistent à évaluer dans quelle mesure le fait de vivre dans un quartier pauvre pénalise ses habitants, toutes choses égales par ailleurs. Les résultats de ces recherches sont contrastés, selon le lieu et la durée d'observation, mais aussi la méthode d'évaluation utilisée<sup>14</sup>. Ils mettent néanmoins souvent en évidence un effet d'amplification des difficultés sociales, notamment dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la criminalité. Pour la France, Goux et Maurin (2005) concluent par exemple à un effet significatif du voisinage sur la probabilité d'être en retard scolaire à 15 ans<sup>15</sup>. Aux États-Unis, l'évaluation la plus récente du programme *Moving to opportunity*, qui a consisté à sélectionner de façon aléatoire et à aider des familles de quartiers pauvres et ségrégués à déménager dans des quartiers plus aisés, conclut à des effets de long terme très positifs sur les revenus à l'âge adulte (+ 30 %) pour les enfants ayant déménagé avant l'âge de 13 ans. Mais l'effet est au contraire négatif pour les enfants ayant déménagé après l'âge de 13 ans<sup>16</sup>. En tout état de cause, la nature et la force des effets de quartier semblent très variables d'un contexte local à l'autre.

### *Structuration d'identités de groupes et modification des rapports entre groupes sociaux*

La ségrégation structure l'identité des groupes et les relations qu'ils entretiennent entre eux au sein et en dehors du strict espace résidentiel. La segmentation des lieux de socialisation peut favoriser l'émergence de contre-cultures ou de cultures spécifiques, qui s'expriment dans les façons de parler, les modes d'occupation de l'espace public, les relations entre les sexes, le rapport avec les institutions et notamment avec la police, la force du contrôle social exercé par le groupe sur les individus, etc.<sup>17</sup> Mais la ségrégation peut aussi favoriser des formes de solidarité, voire, pour certaines formes d'auto-ségrégation, correspondre à un objectif de protection vis-à-vis d'un environnement qui peut être hostile ou ressenti comme tel : *gated communities* (communautés fermées) aux États-Unis ou en Amérique latine ou quartiers « gays » de nombreuses métropoles<sup>18</sup>.

### *Les effets de la mixité sociale*

Les effets attendus de la mixité sociale peuvent se lire en première approximation comme le négatif des effets observés de la ségrégation sociale. On s'attend en particulier à ce que la mixité sociale permette aux personnes issues de milieux défavorisés de mieux réussir à l'école, professionnellement, et dans leur vie de citoyen. On s'attend également à ce qu'elle prévienne l'apparition de cultures spécifiques indifférentes, voire hostiles les unes aux autres. Mais les expériences de promotion « volontariste » de la mixité sociale n'ont pas toujours les effets positifs escomptés.

---

*ségrégation sociale de l'environnement scolaire : l'éclairage de la recherche*, synthèse pour la Commission du débat national sur l'avenir de l'école, avril.

<sup>14</sup> Pour des exemples de recherche ne concluant pas à un effet significatif du quartier sur les destins individuels en termes de réussite professionnelle et/ou scolaire, voir : Ostendorf W., Musterd S. et De Vos S. (2001), « Social mix and the neighborhood effect : Policy ambition and empirical support », *Housing Studies*, vol. 16, n° 3, p. 371-380 ; Oreopoulos P. (2003), « The long-run consequences of living in a poor neighborhood », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, n° 4, novembre, p. 1533-1575.

<sup>15</sup> Goux D. et Maurin É. (2005), « Composition sociale du voisinage et échec scolaire. Une évaluation sur données françaises », *Revue économique*, vol. 56, n° 2, mars, p. 349-362.

<sup>16</sup> Chetty R., Hendren N. et Katz L. (2016), « The effects of exposure to better neighborhoods on children: New evidence from the moving to opportunity project », *American Economic Review*, vol. 106, n° 4, avril, p. 855-902.

<sup>17</sup> Pour le cas français, voir par exemple : Lapeyronnie D. (2008), *Ghetto urbain, Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont.

<sup>18</sup> Giraud C. (2014), *Quartiers gays*, Paris, PUF, coll. « Le lien social ».

C'est ce que montraient déjà Chamboredon et Lemaire (1970)<sup>19</sup>, à partir d'une enquête sur les habitants d'un grand ensemble du nord de Paris : la cohabitation entre classes populaires et classes moyennes se traduisait par une réaffirmation de la distance sociale entre les groupes et par de nombreux conflits, particulièrement entre adultes des classes moyennes et jeunes de classes populaires. Ailleurs, par exemple à la Cité des 4000 à la Courneuve, les expériences avaient semblé, un temps au moins (des années 1960 au début des années 1970) plus positives<sup>20</sup>. Aux États-Unis, Putnam (2007), à partir d'une vaste enquête, montrait que dans les quartiers mixtes d'un point de vue ethno-racial, les habitants avaient tendance à se replier sur le cercle familial : la confiance dans les autres, y compris dans les membres de son propre groupe ethno-racial, s'y montrait plus faible que dans les quartiers homogènes, les pratiques de coopération étaient plus rares, le nombre d'amis déclarés plus faible<sup>21</sup>. En France, Algan *et al.* (2016) ont identifié une relation causale entre diversité ethnique des quartiers et dégradation des parties communes des immeubles, par manque d'entretien ou actes de vandalisme. Selon leur interprétation, la diversité ethnique alimente une forme d'anomie qui inhibe les mécanismes de sanction des actes anti-sociaux<sup>22</sup>. Une méta-analyse récente portant sur 87 études confirme l'existence d'un lien négatif et significatif entre diversité ethnique et divers indicateurs de confiance, même si l'ampleur de ce lien reste en général relativement faible. Le lien est le plus fort lorsque la diversité ethnique est mesurée à une échelle locale et concerne la confiance dans le voisinage<sup>23</sup>.

## Échelle d'analyse et sources utilisées

Ce document de travail vise d'abord et avant tout à proposer une mesure des phénomènes de ségrégation et de leurs évolutions, dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants. On mobilise pour ce faire la base SAPHIR de l'Insee qui rassemble les données harmonisées issues des exploitations complémentaires du recensement de la population (voir encadré 2).

### Encadré 2 – La base SAPHIR de l'Insee

D'un recensement à l'autre, la définition de certaines nomenclatures et variables spécifiques peut différer, ce qui complique les comparaisons dans le temps. C'est la raison pour laquelle l'Insee a conçu, sur l'ensemble de la période 1968-2015, la base SAPHIR (*Système d'analyse de la population par l'histoire des recensements*). Cette base propose un ensemble de données harmonisées issues des exploitations complémentaires (par sondage au quart) du recensement de la population.

<sup>19</sup> Chamboredon J.-C. et Lemaire M. (1970), « Proximité spatiale et distance sociale », *Revue française de sociologie*, vol. 11, n° 1, p. 3-33.

<sup>20</sup> Le Galès P., Oberti M. et Rampal J.-C. (1993), « Le vote Front national à Mantes-la-Jolie : analyse d'une crise locale à retentissement national, le Val-Fourré », *Hérodote*, n° 69/70, p. 31-52.

<sup>21</sup> Putnam R. D. (2007), « *E pluribus unum*: Diversity and community in the twenty-first century. The 2006 Johan Skytte Prize Lecture », *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, n° 2, juin.

<sup>22</sup> Algan Y., Hémet C. et Laitin D. D. (2016), « The social effects of ethnic diversity at the local level: A natural experiment with exogenous residential allocation », *Journal of Political Economy*, vol. 124, n° 3, juin, p. 696-733.

<sup>23</sup> Dinesen P. T., Schaeffer M. et Sonderskov K. M. (2020), « Ethnic diversity and social trust: A narrative and meta-analytical review », *Annual Review of Political Science*, vol. 23, mai, p. 441-465.

Dans la base, chaque individu est décrit selon ses caractéristiques sociodémographiques, celles du ménage auquel il appartient, ainsi que certaines caractéristiques de sa résidence principale. La base utilisée dans ce document contient ces informations harmonisées pour les recensements 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2010 et 2015.

Pour étudier les phénomènes de ségrégation, il convient tout d'abord de choisir à quelle échelle sera menée l'observation. On peut ainsi envisager d'étudier la façon dont les membres d'une catégorie de la population (les cadres par exemple) se répartissent entre les différentes communes d'une unité urbaine, ou bien entre les différents quartiers d'une commune, ou bien encore entre les différents départements d'une région, voire entre les différentes régions du pays. Le choix des échelles retenues est guidé par la question à laquelle on souhaite apporter une réponse. S'intéresse-t-on en priorité à des mécanismes de péréquation financière entre communes ? Aux effets de mécanismes d'incitations et de sanctions visant une meilleure répartition du logement social entre les communes ? Aux effets de socialisation qui peuvent apparaître dans des quartiers très homogènes ou au contraire mixtes ?

Ici, ce que l'on cherche à documenter, c'est bien l'existence et l'évolution de possibles phénomènes d'évitement, de relégation ou de recherche d'entre-soi entre catégories de la population. Le choix a donc été fait, comme c'est souvent le cas dans les recherches menées sur le sujet, de retenir, autant qu'on le pouvait, la répartition des individus ou des ménages entre les *quartiers* d'une *unité urbaine*.

La notion d'*unité urbaine* repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. L'unité urbaine désigne une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Dans cette étude, on retient les contours des unités urbaines définis en 2010. On suppose en effet que les choix (ou les contraintes) de localisation des ménages se font à cette échelle. L'analyse ne porte ici que sur la France métropolitaine, et se restreint aux unités urbaines de plus de 100 000 habitants (en 2015), dans lesquelles les notions de ségrégation ont a priori le plus de sens (voir encadré 3). Ces unités urbaines regroupent ensemble 47 % de la population de France métropolitaine.

Avec la notion de *quartier*, on recherche l'unité spatiale pertinente s'agissant des phénomènes de socialisation. Mais ce que chacun nomme « son » quartier varie d'un individu à l'autre et n'est donc défini nulle part. Le quartier ne correspond pas plus à une unité politique comme peut l'être la commune. Dans ce document, ce qu'on nomme « quartier » correspond donc à la notion d'IRIS proposée par l'Insee, qui constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales.

Un IRIS (acronyme d'*îlots regroupés pour l'information statistique*) est une maille de territoire regroupant en moyenne environ 2 500 habitants. Toutes les communes de plus de 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, l'Insee assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS. La France compte ainsi environ 50 000 IRIS

(dont 34 000 communes non découpées en IRIS). Les IRIS d'habitat<sup>24</sup>, qui nous intéressent au premier chef, abritent en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau, etc.).

L'avantage des IRIS est de fournir une maille de territoire relativement homogène en termes de taille de population. C'est un élément important pour pouvoir comparer des indices de ségrégation d'une unité urbaine à l'autre. L'encadré 4 indique la population étudiée dans le document de travail, une fois les différentes restrictions opérées : restriction à la population des ménages ordinaires, vivant dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants et dans des IRIS comptant au moins 200 individus âgés de 25 à 54 ans à chaque recensement.

### Encadré 3 – Liste des unités urbaines étudiées par tranche de taille et par ordre alphabétique

*Unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants* : Amiens, Angoulême, Annecy, Besançon, Brest, Caen, Calais, Chambéry, Creil, Dunkerque, Genève-Annemasse (partie française), La Rochelle, Limoges, Lorient, Maubeuge (partie française), Montbéliard, Nîmes, Pau, Perpignan, Poitiers, Saint-Nazaire, Thionville, Troyes, Valence.

*Unités urbaines de 200 000 à 500 000 habitants* : Angers, Avignon, Bayonne (partie française), Béthune, Clermont-Ferrand, Dijon, Douai-Lens, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Orléans, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg (partie française), Tours, Valenciennes (partie française).

*Unités urbaines de plus de 500 000 habitants hors unité urbaine de Paris* : Bordeaux, Lille (partie française), Lyon, Marseille - Aix-en-Provence, Nantes, Nice, Toulon, Toulouse.

*Unité urbaine de Paris* (10,7 millions d'habitants au recensement de 2015).

### Encadré 4 – Caractéristiques de l'échantillon retenu après restrictions et variabilité de la taille des IRIS

Tableau 1 – Taille de la population étudiée après restrictions successives

	1990	1999	2010	2015
Population France métropolitaine	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
dans des ménages ordinaires	97,8 %	97,8 %	97,7 %	97,7 %
dans des UU de + de 100 k (contours 2010 des UU)	47,6 %	47,8 %	47,1 %	47,2 %
dans des IRIS ayant une correspondance depuis 1990	44,9 %	44,8 %	44,0 %	44,1 %
dans des IRIS de plus de 200 personnes entre 25 et 54 ans à chaque recensement.	44,6 %	44,5 %	43,6 %	43,7 %

<sup>24</sup> Deux autres types d'IRIS sont distingués par l'Insee : les IRIS d'activité, qui regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente ; les IRIS « divers », qui désignent de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts, etc.). Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 92 % des IRIS étaient des IRIS d'habitat et 5 % des IRIS d'activité.

**Tableau 2 – Taille des IRIS dans les différentes tranches d'unités urbaines (en 2015)**

	Unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants (*)	Unités urbaines de 200 000 à 500 000 habitants	Unités urbaines de plus de 500 000 habitants hors Paris	Unité urbaine de Paris
Population totale	3 459 788	6 967 429	7 923 669	10 253 578
Nombre d'IRIS	1 415	2 763	2 957	3 952
Taille médiane des IRIS	2 285	2 353	2 488	2 405
Taille moyenne des IRIS	2 445	2 522	2 679	2 594
Écart-type de la taille des IRIS	958	951	1008	957

(\*) La taille des unités urbaines s'entend « après restrictions ».

Une des difficultés de l'exercice proposé ici a été de retrouver une définition des IRIS stable dans le temps. En effet, le découpage en IRIS peut être affecté par les modifications de la géographie communale (fusions de communes, créations ou rétablissements de communes, échanges de parcelles). Par ailleurs, la définition des IRIS vise une certaine homogénéité de taille dans le découpage des unités urbaines. De ce fait, les limites des IRIS peuvent être modifiées directement en fonction des évolutions démographiques ou suite à la construction ou à la démolition de bâtiments ou d'infrastructures. Enfin, les IRIS n'existent que depuis 1999. Avant cette date, le découpage infra-communal, dans les recensements, se faisait selon des îlots<sup>25</sup>, d'une taille inférieure à celle des IRIS.

La base SAPHIR donne, depuis 1999, des informations sur les IRIS d'appartenance des ménages enquêtés en « géographie courante » pour chaque recensement, c'est-à-dire avec un découpage du territoire et donc des limites d'IRIS qui peuvent changer d'un recensement à l'autre. Ces définitions d'IRIS ont été harmonisées de façon à ce qu'elles soient stables dans le temps, à partir d'informations fournies par l'Insee. Par ailleurs, pour gagner en profondeur historique, on a souhaité étendre l'analyse au recensement de 1990 qui contient une information sur l'îlot d'appartenance des ménages enquêtés. L'Insee fournit une clé de passage entre îlot de 1990 et IRIS de 1999, mais cette clé de passage n'était pas disponible pour tous les îlots, et il a fallu développer une méthodologie permettant de la compléter (voir encadré 5).

#### **Encadré 5 – Méthodologie d'harmonisation des IRIS et d'appariement entre les îlots du recensement de 1990 et les IRIS du recensement 1999**

Pour étudier la ségrégation au niveau le plus fin possible, on a fait le choix de l'étudier au niveau des IRIS, avec un découpage géographique qui est stable dans le temps, afin notamment de

<sup>25</sup> Les îlots étaient définis par l'Insee en concertation avec les communes. En zone bâtie dense, l'îlot représentait le plus souvent un pâté de maisons, éventuellement scindé en cas de limite communale ou cantonale traversant le pâté de maisons. En zone « périphérique », l'îlot était un ensemble limité par des voies (ou autres limites visibles) découpant cette zone en plusieurs morceaux.

proposer un outil de cartographie en ligne dans lequel les unités spatiales restent les mêmes d'une année à l'autre. Pan Ké Shon et Verdugo (2014)<sup>26</sup> par exemple, on fait un choix différent en recourant à un découpage en pseudo-IRIS qui n'est pas stable dans le temps, mais qui leur permet de remonter jusqu'au recensement de 1968. Leurs pseudo-IRIS sont construits via un algorithme, à partir de l'agrégation de trois îlots en moyenne.

Les IRIS de l'Insee ne sont pas tout à fait stables entre 1999 et 2015. Un premier travail a donc consisté à définir un découpage stable de 1999 et 2015. En particulier :

- les IRIS des recensements récents qui intègrent une parcelle d'une commune non découpée en IRIS dans les précédents recensements ne peuvent pas être suivis dans le temps. Ils sont supprimés de la base de suivi ;
- lorsque des déplacements de limites sont intervenus entre deux années au sein d'un groupe d'IRIS, on agrège en un seul IRIS les IRIS de ce groupe ;
- certains IRIS en géographie 1999 ont été scindés en plusieurs IRIS dans les géographies suivantes. Dans ce cas, on ré-agrège les IRIS issus de la scission pour obtenir l'IRIS initial tel que défini en géographie 1999.

Pour l'année 1990, chaque îlot du recensement de 1990 a dû être associé à un IRIS du recensement de 1999. L'Insee propose une table de passage pour réaliser cet appariement, mais cette table est incomplète, notamment pour un certain nombre d'îlots de communes peu denses. Pour compléter cette table de passage, la stratégie adoptée a consisté à partir du recensement exhaustif de la population de 1999.

Dans le recensement, on connaît l'IRIS d'habitation de chaque individu, et l'on sait également si l'individu déclare être resté dans le même logement depuis le recensement précédent (celui de 1990). C'est le cas de 46 % des individus en moyenne dans les unités urbaines étudiées. D'un recensement à l'autre, l'identifiant des individus change. On ne peut donc pas retrouver les individus d'un recensement à l'autre. Une clé d'identification individuelle *ad hoc* est donc construite, pour les personnes déclarant n'avoir pas déménagé entre 1990 et 1999, sur la base des informations sur la commune de résidence, le type de logement, le sexe, le jour, le mois, l'année et le lieu de naissance. Une clé est construite à partir des mêmes informations pour les individus du recensement 1990.

On cherche alors une correspondance entre les identifiants construits pour le recensement 1999 avec ceux construits pour le recensement 1990. On compte ensuite le nombre d'individus déclarant n'avoir pas déménagé entre les deux recensements, dont on retrouve l'identifiant (créé de façon *ad hoc*) dans les deux recensements, qui étaient dans l'îlot X en 1990 et dans l'IRIS Y en 1999. Enfin, à chaque îlot de 1990 on associe l'IRIS 1999 pour lequel le nombre de correspondances îlot-IRIS est le plus élevé. Le redécoupage des îlots et les nouvelles constructions entre deux recensements, ainsi que les déclarations erronées peuvent aboutir à des erreurs de rattachement de certains îlots. Ces erreurs ont un effet limité par rapport à la population totale des IRIS, compte tenu de la taille très modeste des îlots. Néanmoins, une trentaine d'IRIS voient leur population augmenter fortement de 1990 à 1999, alors que peu d'individus déclarent avoir emménagé dans leur logement entre les deux recensements. Ces IRIS, ainsi que leurs voisins, ont été retirés de l'échantillon.

<sup>26</sup> Pan Ké Shon J.-L. et Verdugo G. (2014), « Ségrégation et incorporation des immigrés en France. Ampleur et intensité entre 1968 et 2007 », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n° 2, p. 245-283.

Avec les données dont on dispose, on ne peut donc suivre l'évolution de la ségrégation urbaine entre les IRIS d'une même unité urbaine que sur la période 1990-2015.

Avant 1990, aucune table de passage îlot-IRIS n'existe qui permettrait de rattacher les individus présents dans l'enquête de recensement aux IRIS issus du découpage de 1999. Mais une analyse de la ségrégation entre communes d'une même unité urbaine reste possible. On propose donc une telle analyse de la ségrégation depuis 1968, en se retraçant toutefois aux unités urbaines dans lesquelles, en 1968, la commune la plus peuplée rassemblait moins de 50 % de la population de l'unité urbaine<sup>27</sup>. Dans le cas contraire en effet, l'existence d'une commune centrale massive masque une part trop importante de l'hétérogénéité spatiale.

Les indices de ségrégation inter-communes sont mécaniquement inférieurs aux indices de ségrégation inter-IRIS : l'hétérogénéité intra-communale est en effet ignorée lorsqu'on mesure la ségrégation entre communes d'une unité urbaine. Mais il est intéressant, d'une part, de voir si les deux types d'indices évoluent de façon parallèle ou non entre 1990 et 2015 et, d'autre part, de voir comment l'indice de ségrégation inter-communes a évolué entre 1968 et 1990. On peut ainsi déterminer s'il y a continuité ou au contraire rupture de tendance entre la période 1968-1990 et la période 1990-2015, au moins du point de vue de l'inégale répartition des populations entre communes d'une même unité urbaine.

Lorsqu'elles sont menées, les comparaisons des indices de ségrégation entre communes d'une part et entre IRIS d'autre part ne sont présentées que pour les unités urbaines dont la commune la plus peuplée rassemble moins de la moitié de la population de l'unité urbaine, puisque le choix a été fait de ne pas calculer des indices de ségrégation entre communes pour les unités urbaines où ce critère n'est pas respecté<sup>28</sup>.

## Catégories de population étudiées

L'étude présentée ici offre l'originalité, outre le fait de ne pas se focaliser sur une seule unité urbaine, de s'intéresser aux phénomènes de ségrégation selon une multitude de dimensions : catégorie sociale des individus de 25-54 ans d'une part et des parents des individus de moins de 18 ans d'autre part (ouvriers et employés ; cadres et chefs d'entreprise ; professions intermédiaires), statut d'activité des individus de 25-54 ans (inactifs ; actifs occupés ; chômeurs), âge (moins de 18 ans ; 18-24 ans ; 25-54 ans ; 55-74 ans ; 75 ans ou plus), statut d'occupation des 25-54 ans (propriétaires ; locataires du secteur privé ; locataires HLM), statut migratoire des 25-54 ans (non immigrés ; immigrés d'origine européenne ; immigrés d'origine extra-européenne) et, pour les moins de 18 ans, statut et ascendance migratoires (voir encadré 6).

---

<sup>27</sup> Les unités urbaines conservées dans l'analyse sont au nombre de vingt-deux : Angoulême, Avignon, Bayonne, Béthune, Bordeaux, Chambéry, Creil, Douai-Lens, Genève-Annemasse (partie française), Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Maubeuge (partie française), Metz, Montbéliard, Nancy, Paris, Rouen, Thionville, Toulon, Valenciennes.

<sup>28</sup> Des analyses complémentaires ont été menées en isolant d'une part les unités urbaines où la commune la plus peuplée rassemble plus de 50 % de la population et d'autre part celles où la commune la plus peuplée rassemble moins de 50 % de la population. On vérifie qu'en moyenne, au sein d'unités urbaines de taille comparable, les indices de ségrégation inter-IRIS de ces deux types d'unités urbaines ne sont pas très différents. Lorsque des différences existent, on n'observe pas de biais systématique à la baisse ou à la hausse : dans certains cas, les indices de ségrégation sont plus élevés dans le premier groupe, dans d'autres, ils sont plus élevés dans le second groupe.

Cette approche multicritères nous permet de déterminer quelles sont les facettes de l'identité sociale des individus les plus déterminantes dans la construction des phénomènes de ségrégation résidentielle. Notons que ces caractéristiques sont étudiées ici de façon séparée même s'il est probable que les mécanismes de ségrégation valables pour telle ou telle catégorie peuvent interagir entre eux (les immigrés cadres et immigrés ouvriers n'habitent probablement pas les mêmes quartiers, de même pour les ouvriers immigrés et les ouvriers non immigrés).

#### **Encadré 6 – Méthodologie de classement des jeunes de moins de 18 ans en fonction de leur origine et de leur catégorie sociale**

Dans cette étude, les jeunes de moins de 18 ans qui ne sont pas eux-mêmes personnes de référence du ménage (ce qui est presque toujours le cas) sont classés dans une catégorie d'origine migratoire en fonction de leur origine migratoire s'ils sont eux-mêmes immigrés ou bien de celle des parents avec lesquels ils vivent lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes immigrés. En effet, Saphir ne donne pas l'information sur le pays de naissance et l'origine migratoire des parents, mais on peut la déduire pour les jeunes de moins de 18 ans vivant chez leurs parents, qui constituent l'immense majorité des jeunes en ménage ordinaire.

On distingue ainsi les jeunes qui ne sont ni immigrés ni enfants d'immigrés d'une part et ceux qui sont immigrés ou enfants d'immigrés d'autre part. Dans cette dernière catégorie, on distingue les jeunes selon qu'ils vivent avec au moins un parent immigré d'origine européenne ou bien avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne<sup>29</sup>.

Lorsque les jeunes sont eux-mêmes immigrés, c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger, le recensement de la population indique directement quel était leur pays d'origine. Leur classement comme immigré d'origine européenne ou extra-européenne ne pose pas de problème particulier.

Lorsqu'un jeune n'est pas immigré et qu'il vit avec un seul parent immigré, soit que l'autre parent ne vive pas dans le ménage, soit que l'autre parent vive dans le ménage mais ne soit pas lui-même immigré, il est classé comme vivant avec un parent immigré, dans la catégorie d'origine du parent immigré, même si celle-ci n'est pas la personne de référence du ménage (origine européenne ou extra-européenne selon le cas).

Lorsqu'un jeune vit avec ses deux parents immigrés, il est classé comme enfant vivant avec deux parents immigrés, dans la catégorie d'origine du parent qui est la personne de référence du ménage.

S'agissant de la catégorie sociale, on attribue aux jeunes la catégorie sociale de la personne de référence du ménage.

## **Outils de mesure des phénomènes de ségrégation**

Dans le débat public, le terme « ségrégation » est associé à des réalités différentes qu'il est utile de distinguer. En particulier, on peut désigner par ce terme deux phénomènes qui peuvent être ou non liés : d'une part, le fait que dans certains quartiers, un groupe social (les cadres, les immigrés, les personnes âgées) est majoritaire ou très fortement présent ; d'autre part, le

<sup>29</sup> Une distinction de ce type, à partir des données de la base Saphir, est effectuée dans Aubry B. et Tribalat M. (2011), « Les concentrations ethniques en France : évolution 1968-2005 », *Espaces Populations Sociétés*, n° 3, décembre, p. 493-507.

fait qu'à l'échelle d'une unité urbaine, un groupe social est réparti de façon très inhomogène entre les différents quartiers, quand bien même ce groupe ne constituerait dans aucun quartier une part prépondérante de la population. Une répartition très inhomogène d'un groupe social peu important numériquement, et qui n'est majoritaire dans aucun quartier, peut signaler que ses membres cherchent à vivre dans des quartiers où ils peuvent retrouver d'autres membres de leur groupe social. Elle peut aussi signaler un phénomène d'exclusion ou de relégation. Mais le risque de création de micro-sociétés vivant sans contact avec le reste de la société, avec des règles qui leur seraient propres (ce qui pourrait être une définition du ghetto), est a priori nul. Ce document de travail approche donc la réalité des phénomènes de ségrégation à travers deux notions distinctes et complémentaires.

La première notion est celle de *ségrégation* à proprement parler, qui permet de juger si un groupe est réparti de façon homogène entre les quartiers d'une unité urbaine (ou, à défaut, entre les communes d'une unité urbaine). On dira que la répartition d'un groupe social est homogène si le poids de ce groupe dans la population d'un quartier est le même ou sensiblement le même d'un quartier à l'autre. Pour mesurer ce phénomène, on utilise, comme il est fait couramment dans la littérature, l'indice de *dissimilarité*<sup>30</sup>. Cet indice évalue le pourcentage des membres du groupe étudié qui devraient changer de quartier de résidence pour que le poids de ce groupe soit le même d'un quartier à l'autre<sup>31</sup>. Cet indice a l'intérêt de ne pas être sensible à la taille du groupe, sauf pour les groupes de très petite taille. Pour ces derniers en effet, même dans le cas d'une répartition purement aléatoire, l'indice de ségrégation peut être non nul (voir annexe 6). Pour faciliter la lecture du document, cet indice est renommé ici *indice de ségrégation*.

La deuxième notion est celle de *concentration* et permet de mesurer à quel point les membres d'un groupe social ont tendance à vivre dans des quartiers où ils sont nombreux. Le niveau de concentration d'un groupe social au sein d'un quartier dépend à la fois de l'importance numérique de ce groupe au sein de l'unité urbaine et de son niveau de ségrégation, tel que définie plus haut. Dans la littérature scientifique consacrée à la question, on mesure la concentration d'un groupe donné par l'*indice d'isolement*, qui donne, en moyenne, pour un membre d'un groupe social donné, la part des habitants de son quartier qui appartiennent au même groupe social que lui. Formellement, l'indice d'isolement des cadres s'obtient en calculant la part moyenne des cadres vivant dans les différents quartiers de l'unité urbaine, cette moyenne étant pondérée par les effectifs de cadres vivant dans les différents quartiers.

Si les cadres ont un indice d'isolement élevé, cela signifie qu'ils ont tendance à habiter dans des quartiers où ils représentent une part importante de la population du quartier. Le terme « *indice d'isolement* » peut prêter à confusion : les cadres ont tendance à vivre isolés des autres catégories, mais chaque cadre vit au contraire parmi d'autres cadres. Dans ce document de travail, on préfère donc parler d'*indice de concentration*.

En plus de cet indice, on donne, pour certaines des catégories étudiées, la proportion des individus de ces catégories qui vivent dans des quartiers où ils sont majoritaires (par exemple :

---

<sup>30</sup> Proposé pour la première fois dans Duncan O. D. et Duncan B. (1955), « A methodological analysis of segregation indexes », *American Sociological Review*, vol. 41, n° 2, avril, p. 210-217.

<sup>31</sup> On fait par ailleurs l'hypothèse implicite, dans le calcul de cet indice, que les individus des autres catégories ne changent pas de quartier.

proportion des enfants de cadres qui vivent dans des quartiers où ils sont majoritaires parmi les jeunes de moins de 18 ans).

L'encadré 7 donne une série d'illustrations très simplifiées permettant de bien comprendre la signification de ces deux notions et de bien les distinguer.

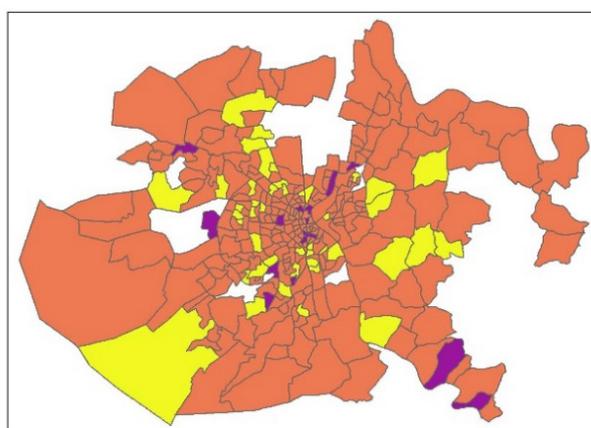
<b>Encadré 7 – Ségrégation et concentration, deux notions complémentaires de la ségrégation résidentielle</b>			
Les exemples suivants illustrent le cas fictif d'une unité urbaine comportant 9 quartiers de 100 personnes chacun. Dans chaque exemple, on observe la part représentée, dans chacun des quartiers, par les ouvriers.			
Premier cas	Indice de ségrégation : 0 % → La population des ouvriers est répartie de façon parfaitement homogène (elle représente 10 % de la population dans chaque quartier). La ségrégation est donc nulle.		
10 %	10 %	10 %	Indice de concentration : 10 % → En moyenne les ouvriers vivent dans des quartiers où ils représentent 10 % de la population.
10 %	10 %	10 %	
10 %	10 %	10 %	
Deuxième cas	Indice de ségrégation : 0 % → La population des ouvriers est répartie de façon parfaitement homogène (90 % de la population dans chaque quartier). La ségrégation est toujours nulle.		
90 %	90 %	90 %	Indice de concentration : 90 % → En moyenne, les ouvriers vivent dans des quartiers où ils représentent 90 % de la population. La situation est donc bien différente du cas précédent.
90 %	90 %	90 %	
90 %	90 %	90 %	
Troisième cas	Indice de ségrégation : 94 % → La population des ouvriers est ici répartie de façon très inhomogène : tous les ouvriers habitent dans le même quartier. La ségrégation est, ici, de 94 %. C'est le pourcentage d'ouvriers qui devraient changer de quartier pour qu'ils soient répartis de façon homogène dans l'unité urbaine, en supposant que les non-ouvriers ne déménagent pas.		
50 %	0 %	0 %	Indice de concentration : 50 % → En moyenne, les ouvriers vivent dans des quartiers où ils représentent 50 % de la population.
0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	
Quatrième cas	Indice de ségrégation : 0 % → Les ouvriers sont répartis de façon homogène.		
50 %	50 %	50 %	Indice de concentration : 50 % → En moyenne, les ouvriers vivent dans des quartiers où ils représentent 50 % de la population, soit une valeur identique au cas précédent, pour une situation pourtant totalement différente.
50 %	50 %	50 %	
50 %	50 %	50 %	

Il est encore possible, pour illustrer ces deux notions de ségrégation et de concentration, de présenter un exemple réel, qui concerne l'unité urbaine de Bordeaux en 1990.

Cette année-là, dans cette unité urbaine, les inactifs représentaient 14,1 % des 25-54 ans et les cadres et chefs d'entreprise 13,7 % des 25-54 ans, soit des parts assez similaires. Dans

le graphique de gauche ci-dessous (Graphique 3), on a représenté, pour chaque quartier (IRIS), la part des inactifs parmi les 25-54 ans. Dans celui de droite (Graphique 4), la part des cadres et chefs d'entreprise. Un code couleur permet de se faire une idée immédiate des quartiers où la part du groupe étudié est élevée et de ce ceux où elle est faible. On constate aisément que la répartition des inactifs est beaucoup plus homogène que celle des cadres et chefs d'entreprise. Et de fait, l'indice de ségrégation des cadres et chefs d'entreprise est évalué à 26 % quand celui des inactifs n'est que de 11 %. L'indice de ségrégation traduit donc bien, de façon synthétique, le degré d'inhomogénéité de la répartition d'une catégorie de la population au sein de l'espace urbain.

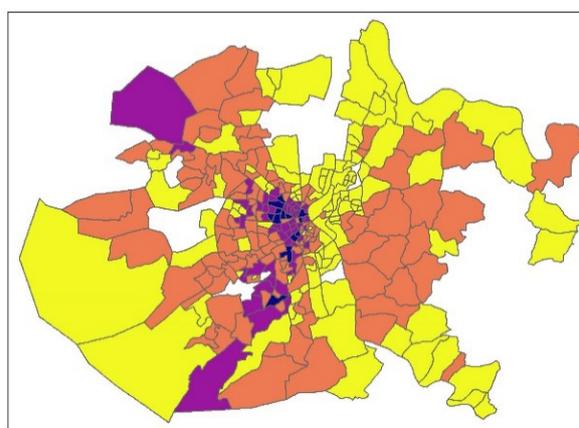
**Graphique 3 – Part des inactifs parmi les 25-54 ans dans les différents IRIS de l'unité urbaine de Bordeaux en 1990**



25-54 ans inactif  
Bordeaux - 1990  
Part UU = 14,1 %  
Indice de ségrégation = 11 %

0% à 10%
10% à 20%
20% à 30%
30% à 40%

**Graphique 4 – Part des cadres et chefs d'entreprise parmi les 25-54 ans dans les différents IRIS de l'unité urbaine de Bordeaux en 1990**



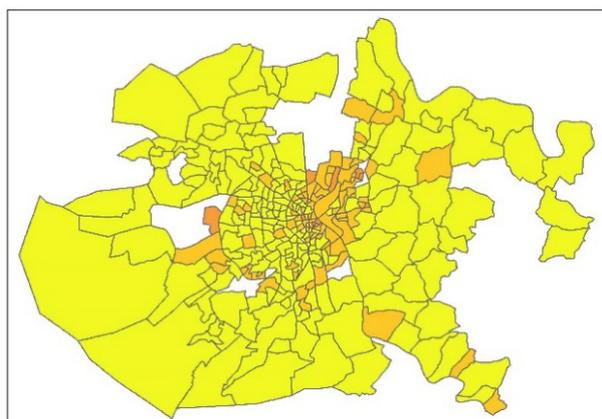
25-54 ans cadre et chef d'entreprise  
Bordeaux - 1990  
Part UU = 13,7 %  
Indice de ségrégation = 26 %

0% à 10%
10% à 20%
20% à 30%
30% à 40%

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Les deux graphiques suivants, toujours relatifs à l'unité urbaine de Bordeaux en 1990, permettent d'illustrer cette fois la notion de concentration. Le graphique de gauche (Graphique 5) représente, dans chaque quartier (IRIS) de l'unité urbaine de Bordeaux, la part des chômeurs parmi les 25-54 ans, tandis que celui de droite (Graphique 6) représente la part des ouvriers et employés parmi les 25-54 ans. Dans les deux cas, la répartition est assez homogène. De fait, l'indice de ségrégation des chômeurs d'une part et des ouvriers et employés de l'autre est du même niveau, soit 19 %. En revanche, les ouvriers et employés sont, partout, nettement plus nombreux que les chômeurs. Cela se traduit par un indice de concentration nettement plus élevé pour les ouvriers et employés (48 %) que pour les chômeurs (11 %). Ainsi, dans l'unité urbaine de Bordeaux, en 1990, un ouvrier/employé tiré au hasard vivait en moyenne dans un quartier où les ouvriers/employés représentent 48 % des 25-54 ans, tandis qu'un chômeur tiré au hasard vivait en moyenne dans un quartier où les chômeurs représentent 11 % des 25-54 ans.

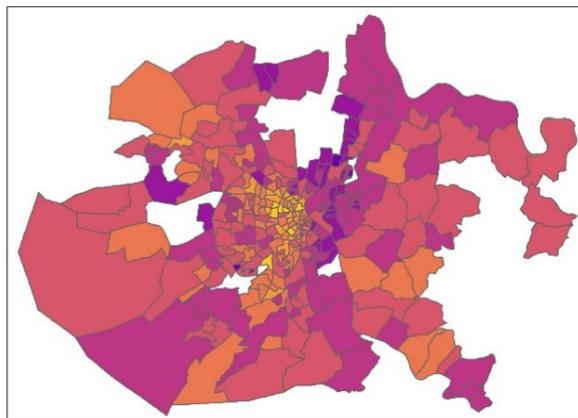
**Graphique 5 – Part des chômeurs parmi les 25-54 ans dans les différents IRIS de l'unité urbaine de Bordeaux en 1990**



25-54 ans chômeur  
Bordeaux - 1990  
Indice de ségrégation = 19 %  
Indice de concentration = 11 %

0% à 10%
10% à 20%
20% à 30%
30% à 40%
40% à 50%
50% à 60%
60% à 70%
70% à 80%
80% à 90%
90% à 100%

**Graphique 6 – Part des ouvriers/employés parmi les 25-54 ans dans les différents IRIS de l'unité urbaine de Bordeaux en 1990**



25-54 ans ouvrier ou employé  
Bordeaux - 1990  
Indice de ségrégation = 19 %  
Indice de concentration = 48 %

0% à 10%
10% à 20%
20% à 30%
30% à 40%
40% à 50%
50% à 60%
60% à 70%
70% à 80%
80% à 90%
90% à 100%

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

En annexe 4, des indices d'exposition ont également été calculés. Ils permettent de mesurer à quel point deux catégories sociales vivent ou non dans les mêmes quartiers. Au lieu de mesurer, toujours en moyenne, pour un membre d'un groupe social donné, la part des habitants de son quartier qui appartiennent au même groupe social que lui, on mesure ici la part des habitants de son quartier qui sont d'un autre groupe social, bien identifié. Par exemple, l'exposition des cadres aux ouvriers mesure la part d'ouvriers qui habitent, en moyenne, dans le quartier d'un cadre pris au hasard. Formellement, il s'agit de la part moyenne d'ouvriers vivant dans les différents quartiers, cette moyenne étant pondérée par les effectifs de cadres vivant dans les différents quartiers.

D'autres dimensions de la ségrégation pourraient être analysées : aucun indicateur ne permet de se faire une idée exhaustive de la répartition spatiale des groupes au sein d'une unité urbaine. Il existe par exemple des indicateurs permettant d'apprécier la centralité, c'est-à-dire la proximité d'un groupe au centre de l'unité urbaine ; ou bien des indices permettant de mettre en évidence l'existence de « clusters », c'est-à-dire de regroupements contigus de quartiers présentant des caractéristiques sociologiques similaires. L'annexe 7 présente des données sur la surreprésentation des catégories dans la commune la plus peuplée de l'unité urbaine, et son évolution entre 1990 et 2015. D'autres dimensions de la ségrégation pourront être explorées dans des travaux ultérieurs.

Dans ce document, on présente pour chaque catégorie de population étudiée des indices de ségrégation et de concentration agrégées au niveau de tranches d'unités urbaines, en distinguant :

- unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants ;
- unités urbaines de 200 000 à 500 000 habitants ;

- unités urbaines de plus de 500 000 habitants hors unité urbaine de Paris ;
- unité urbaine de Paris.

La liste des unités urbaines étudiées dans chacun de ces quatre groupes est présentée dans l'encadré 3. Le regroupement proposé permet de rester synthétique tout en testant l'existence de différences liées à la taille des unités urbaines. Pour calculer les moyennes des indices de ségrégation et de concentration à l'échelle d'un groupement d'unités urbaines, on pondère les indices observés dans chaque unité urbaine faisant partie du groupement considéré par les effectifs du groupe social étudié (par exemple, effectifs d'ouvriers et employés de 25 à 54 ans). La même logique est retenue s'agissant de calculer les indices moyens pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

L'encadré 8 rappelle les formules de calcul des différents indices présentés dans le document : indice de ségrégation, indice de concentration, indice d'exposition.

#### Encadré 8 – Formules de calcul des indices

Indice de ségrégation du groupe  $X$  :

$$IS_X = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n \left| \frac{x_i}{X} - \frac{t_i - x_i}{T - X} \right|$$

Indice de concentration du groupe  $X$  :

$$P_{X,X} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{x_i}{X} \right) \left( \frac{x_i}{t_i} \right)$$

Indice d'exposition du groupe  $X$  au groupe  $Y$  :

$$P_{X,Y} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{x_i}{X} \right) \left( \frac{y_i}{t_i} \right)$$

$n$  : nombre d'unités spatiales dans l'unité urbaine ;

$x_i$  et  $y_i$  : effectifs du groupe  $X$  et  $Y$  dans l'unité spatiale  $i$  ;

$X$  : effectifs du groupe  $X$  dans l'ensemble de l'unité urbaine ;

$t_i$  : effectifs totaux de la population de référence (selon le cas, ensemble des individus, ensemble des 25-54 ans, ensemble des ménages, ensemble des 0-18 ans) dans l'unité spatiale  $i$  ;

$T$  : effectifs totaux de la population de référence dans l'ensemble de l'unité urbaine.



## Chapitre 1

# Des indices de ségrégation globalement assez stables, voire en légère baisse

Globalement, l'indice de ségrégation des individus entre quartiers des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, que l'on s'intéresse à la ségrégation selon la catégorie sociale, l'âge ou l'origine, est resté assez stable entre 1990 et 2015. Autrement dit, ces catégories ne se répartissent pas sur le territoire des unités urbaines de façon plus inhomogène en 2015 qu'en 1990.

Parmi les catégories étudiées dans ce document, les plus fortes hausses de l'indice de ségrégation concernent les 18-24 ans (+ 6,5 points de pourcentage) et les inactifs de 25 à 54 ans (+ 10 points de pourcentage). Mais l'indice de ségrégation de ces deux catégories de la population reste assez faible (18 % et 22 % respectivement). La plus forte baisse de l'indice de ségrégation concerne les plus de 75 ans (- 10 points). Les immigrés d'origine extra-européenne et leurs enfants, qui font toujours partie des populations les plus ségréguées, ont néanmoins plutôt vu leur indice de ségrégation diminuer au cours des vingt-cinq dernières années.

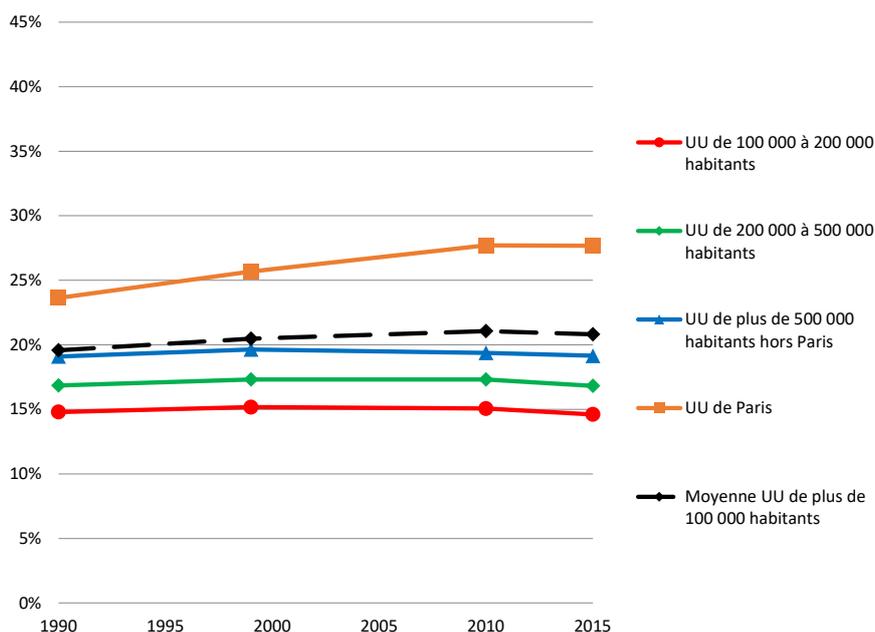
Dans les graphiques qui suivent, pour l'axe des ordonnées présentant le niveau des indices de ségrégation, on a conservé la même à chaque fois, afin de rendre les comparaisons plus aisées.

### 1. L'indice de ségrégation selon la catégorie sociale et le statut d'emploi est resté assez stable entre 1990 et 2015

#### 1.1. L'indice de ségrégation des ouvriers et employés est globalement stable en France, hors unité urbaine de Paris. Celui de leurs enfants, plus élevé, a baissé légèrement

L'indice de ségrégation des ouvriers et employés est resté relativement stable entre 1990 et 2015. Pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, il est passé sur la période de 19,6 % à 20,8 %. Il progresse néanmoins assez sensiblement dans l'unité urbaine de Paris, passant de 23,6 % à 27,7 %, alors que son niveau était déjà plus élevé que dans les unités urbaines de taille plus modeste. Globalement, on constate que l'indice de ségrégation des ouvriers et employés augmente avec la taille de l'unité urbaine (Graphique 7).

## Graphique 7 – Indice de ségrégation des 25-54 ans ouvriers et employés



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

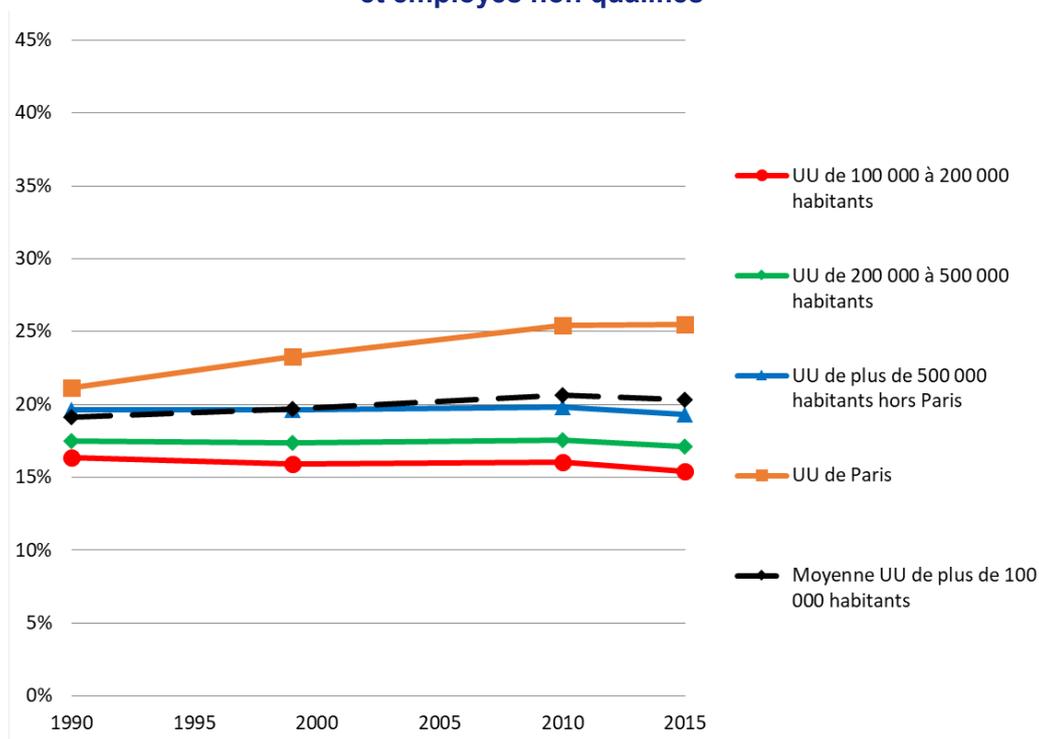
Lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 28 % des ouvriers et employés de 25-54 ans changent de quartier de résidence (IRIS) pour que leur poids parmi les 25-54 ans soient le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Le fait de restreindre l'analyse aux ouvriers et employés *non qualifiés*<sup>32</sup> ne change pas fondamentalement le diagnostic (Graphique 8). L'indice de ségrégation des ouvriers et employés non qualifiés est fortement corrélé à celui des ouvriers et employés dans leur ensemble (corrélation d'environ 93 % en 1990 comme en 2015). L'indice de ségrégation des ouvriers et employés non qualifiés augmente avec la taille de l'unité urbaine. Dans l'unité urbaine de Paris, on note que les ouvriers et employés non qualifiés sont moins ségrégués que les ouvriers et employés en général, et de plus en plus ségrégués au cours du temps.

<sup>32</sup> La catégorie des employés non qualifiés contient les individus en emploi exerçant une profession non qualifiée au sens d'Amossé T. et Chardon O. (2006), « [Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ?](#) », *Économie et Statistiques*, n° 393-394, novembre ; ainsi que les employés au chômage (faute d'information sur la profession détaillée des chômeurs, il n'est pas possible de distinguer les employés non qualifiés au chômage).

**Graphique 8 – Indice de ségrégation des 25-54 ans ouvriers et employés non qualifiés**



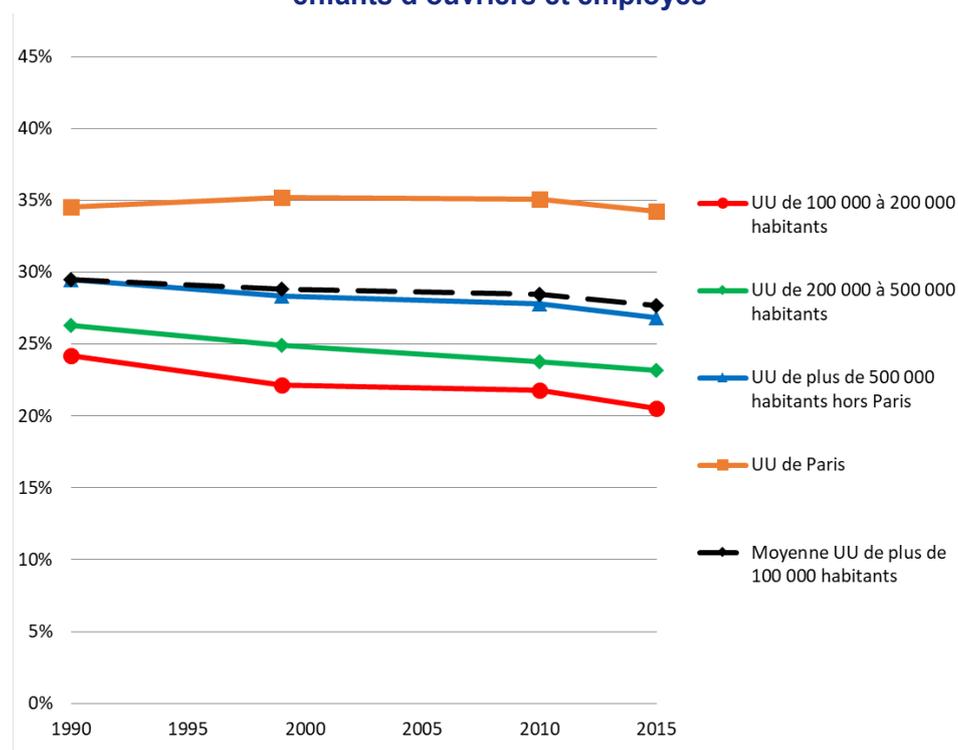
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 25 % des ouvriers et employés non qualifiés de 25-54 ans changent de quartier de résidence (IRIS) pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

L'indice de ségrégation des enfants d'ouvriers et d'employés de moins de 18 ans est globalement supérieur à celui de leurs parents, mais avec une dynamique plus favorable : en dehors de l'unité urbaine de Paris où il est stable, cet indice est plutôt en baisse. En moyenne au niveau national, il passe sur la période 1990-2015 de 29,5 % à 27,7 % (Graphique 9). Si l'on compare les ménages d'ouvriers et employés avec et sans enfants (voir Annexe 5), on observe que les ménages d'ouvriers et employés avec enfant sont plus ségrégués que les ménages d'ouvriers et employés sans enfant. Il est probable que les premiers font face à des contraintes de localisation plus forte que les seconds du fait de besoins en logement plus importants.

**Graphique 9 – Indice de ségrégation des 0-18 ans, enfants d'ouvriers et employés**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

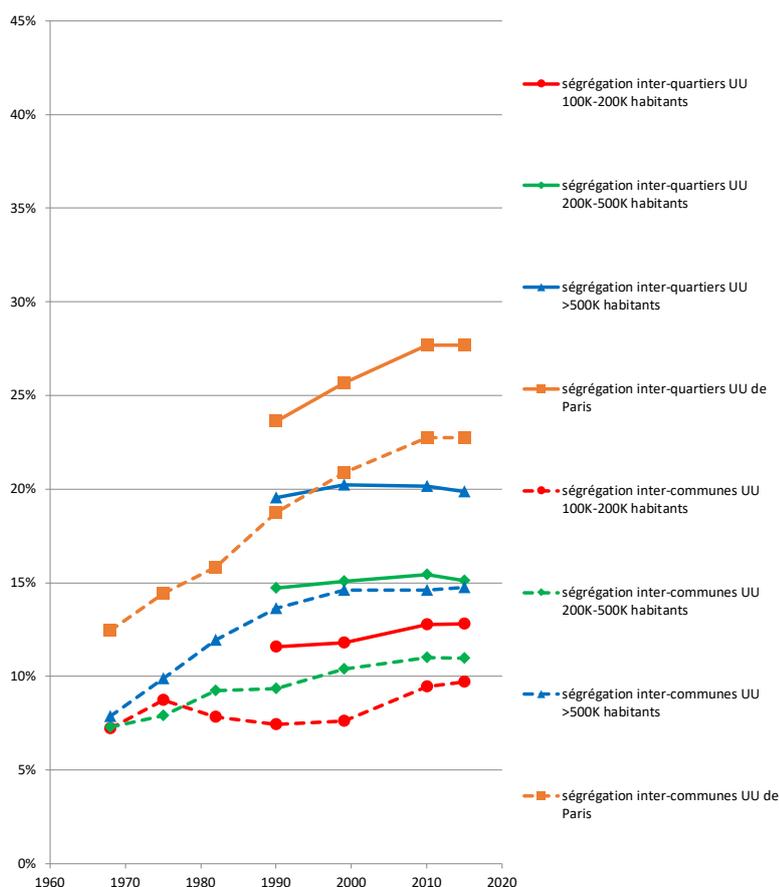
Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 34 % des jeunes de moins de 18 ans, enfants d'ouvrier et employés, changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les moins de 18 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

La comparaison des indices de ségrégation inter-communes avec les indices de ségrégation inter-quartiers entre 1990 et 2015<sup>33</sup>, pour les ouvriers et employés (Graphique 10) comme pour leurs enfants (Graphique 11), montre que les deux indices ont évolué de façon relativement parallèle. Comme attendu, les indices de ségrégation inter-communes sont systématiquement inférieurs aux indices de ségrégation inter-quartiers. Sur la période précédente, c'est-à-dire de 1968 à 1990, on note également sur les unités urbaines de plus de 500 000 habitants une hausse assez sensible de l'indice de ségrégation inter-communes des ouvriers et des employés comme de leurs enfants.

<sup>33</sup> Sur le champ restreint des unités urbaines pour lesquelles en 1968 la commune la plus peuplée rassemble moins de 50 % de la population de l'unité urbaine.

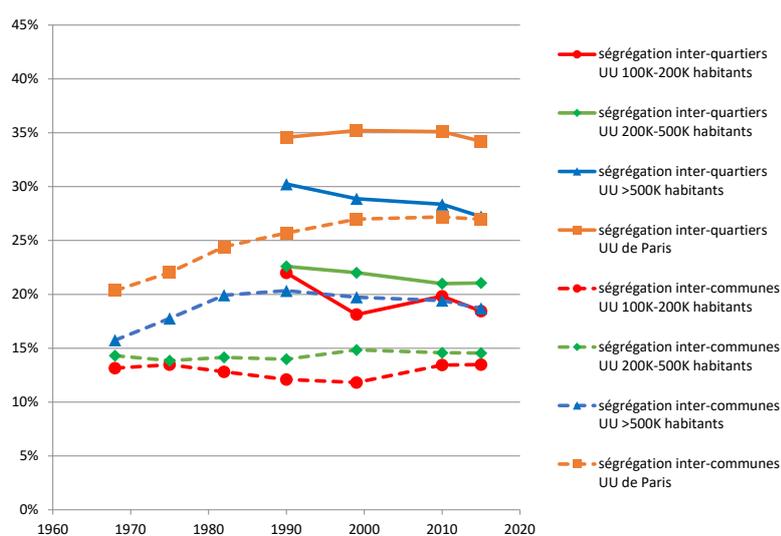
**Graphique 10 – Indice de ségrégation des 25-54 ans ouvriers et employés**



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 100 000 habitants dans lesquelles la commune la plus peuplée rassemble moins de 50 % de la population de l'unité urbaine en 1968.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

**Graphique 11 – Indice de ségrégation des 0-18 ans, enfants d'ouvriers et employés**



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 100 000 habitants dans lesquelles la commune la plus peuplée rassemble moins de 50 % de la population de l'unité urbaine en 1968.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

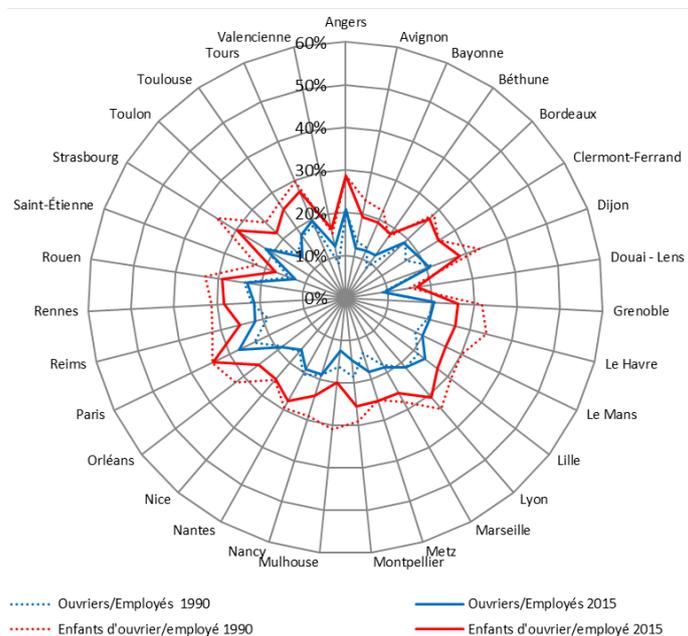
Au total, l'indice de ségrégation inter-communes des ouvriers et employés a presque doublé pour les unités urbaines de plus de 500 000 habitants (y compris unité urbaine de Paris) sur la période 1968-2015, passant d'environ 8 % à 15 % pour les unités urbaines de plus de 500 000 habitants et de 12 % à 23 % dans l'unité urbaine de Paris, l'augmentation étant restée plus beaucoup modérée pour les unités urbaines de 100 000 à 500 000 habitants (l'indice passe de 7 % à 10 % pour les unités urbaines de 100 000-200 000 habitants et de 7 % à 11 % pour les unités urbaines de 200 000-500 000 habitants) alors même que le niveau de ségrégation des ouvriers et employés y était déjà plus faible. Pour les jeunes de moins de 18 ans enfants d'ouvriers et employés, la croissance de l'indice de ségrégation inter-communes a été forte essentiellement dans les unités urbaines de plus de 500 000 habitants (y compris dans l'unité urbaine de Paris) et sur la période 1968-1990.

Les graphiques suivants permettent de représenter l'évolution de l'indice de ségrégation inter-quartiers des ouvriers/employés et de leurs enfants entre 1990 et 2015 unité urbaine par unité urbaine (Graphique 12). On constate que le plus haut degré de ségrégation des enfants d'ouvriers et d'employés par rapport à leurs parents est un fait général. On constate aussi que, dans toutes les unités urbaines, l'indice de ségrégation des enfants d'ouvriers et d'employés est ou bien stable, ou bien en baisse, alors que pour les 25-54 ans ouvriers et employés, les évolutions sont très faibles. En niveau, l'indice de ségrégation des adultes est assez corrélé avec celui des enfants. Par ailleurs, dans toutes les unités urbaines, les indices de ségrégation des ouvriers et employés et de leurs enfants restent assez faibles.

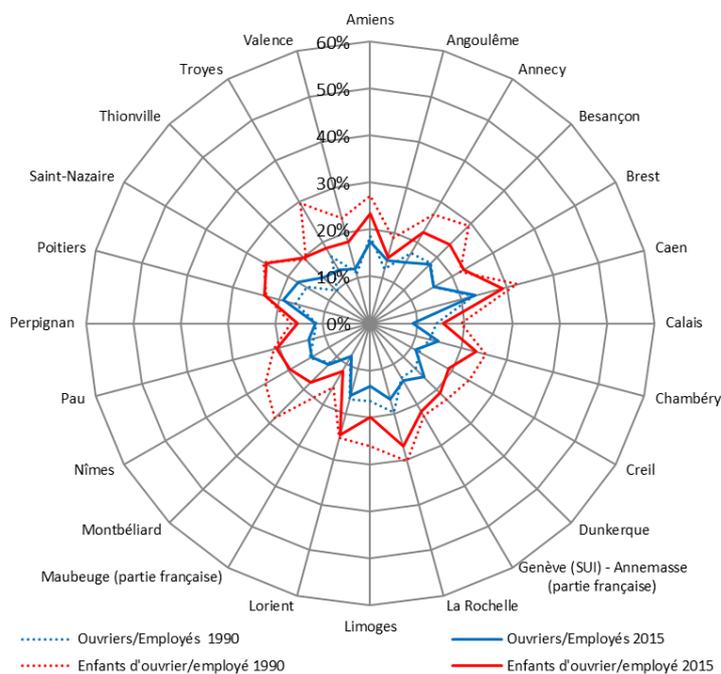
C'est dans l'unité urbaine de Paris que les indices de ségrégation sont les plus élevés. À l'inverse, les unités urbaines du nord de la France, notamment Béthune, Douai-Lens, Valenciennes, Calais, Maubeuge, se distinguent par des indices de ségrégation des ouvriers et employés et de leurs enfants extrêmement faibles. Paris, Metz, et Poitiers se distinguent par une augmentation de la ségrégation de ces deux catégories. Les baisses sont particulièrement marquées au Havre, à Limoges, Montbéliard, Mulhouse, Nîmes et Troyes.

**Graphique 12 – Évolution de l'indice de ségrégation des ouvriers et employés de 25-54 ans et des moins de 18 ans enfants d'ouvriers et employés**

**UU de plus de 200 000 habitants**



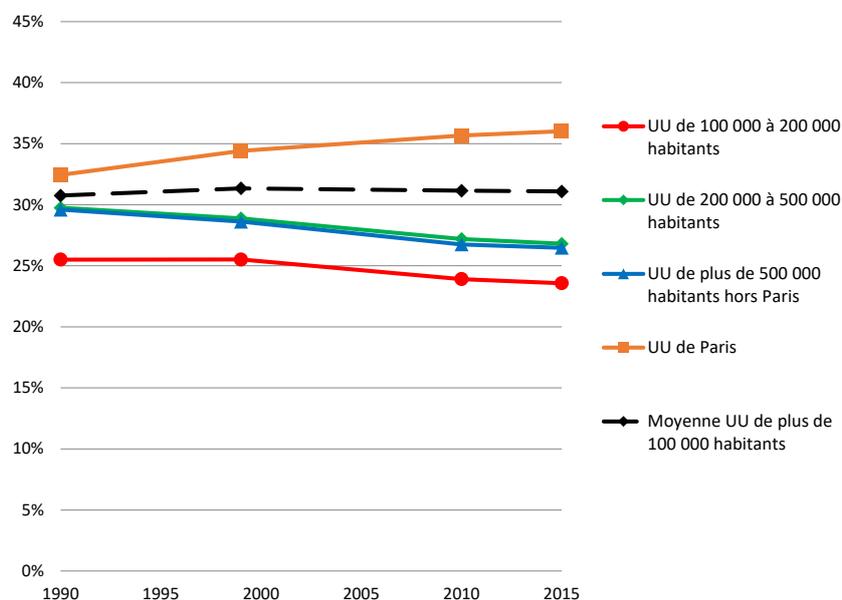
**UU de 100 000 à 200 000 habitants**



Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

## 1.2. L'indice de ségrégation des cadres et chefs d'entreprise est globalement plus élevé que celui des ouvriers et employés mais est resté stable entre 1990 et 2015

**Graphique 13 – Indice de ségrégation des 25-54 ans cadres et chefs d'entreprise**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

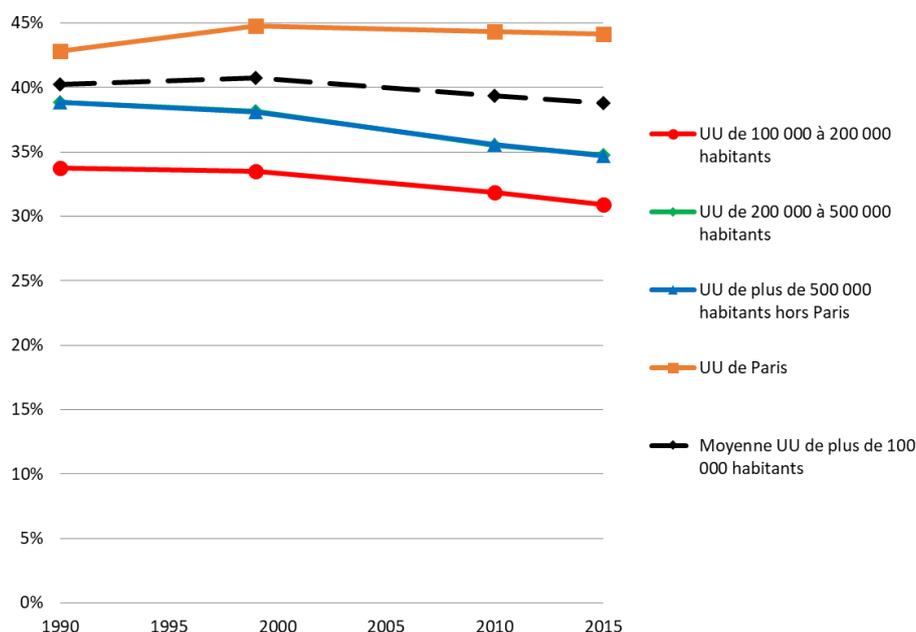
Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 36 % des cadres et chefs d'entreprise de 25 à 54 ans changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

En moyenne nationale, l'indice de ségrégation des cadres passe entre 1990 et 2015 de 30,7 % à 31,1 %, soit une quasi-stabilité. Dans l'unité urbaine de Paris, l'indice de ségrégation des cadres et chefs d'entreprise augmente sensiblement sur la période étudiée (+ 3,6 points). Il est plutôt en baisse ailleurs. On constate également que l'indice de ségrégation des cadres et chefs d'entreprise, comme celui des ouvriers et employés, croît en moyenne avec la taille de l'unité urbaine (Graphique 13).

L'indice de ségrégation des enfants de cadres est plus élevé que celui de leurs parents, mais la hiérarchie des indices entre taille d'unités urbaine est similaire à ce que l'on observe pour leurs parents. En moyenne nationale, l'indice de ségrégation des enfants de cadres baisse légèrement entre 1990 et 2015, passant de 40,2 % à 38,8 % (Graphique 14).

**Graphique 14 – Indice de ségrégation des 0-18 ans, enfants de cadres et chefs d'entreprise**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 44 % des jeunes de moins de 18 ans, enfants de cadres et chefs d'entreprise, changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les moins de 18 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

NB : sur ce graphique, la courbe relative aux unités urbaines de 200 000 à 500 000 habitants est presque confondue avec celle relative aux unités urbaines de plus de 500 000 habitants hors Paris.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

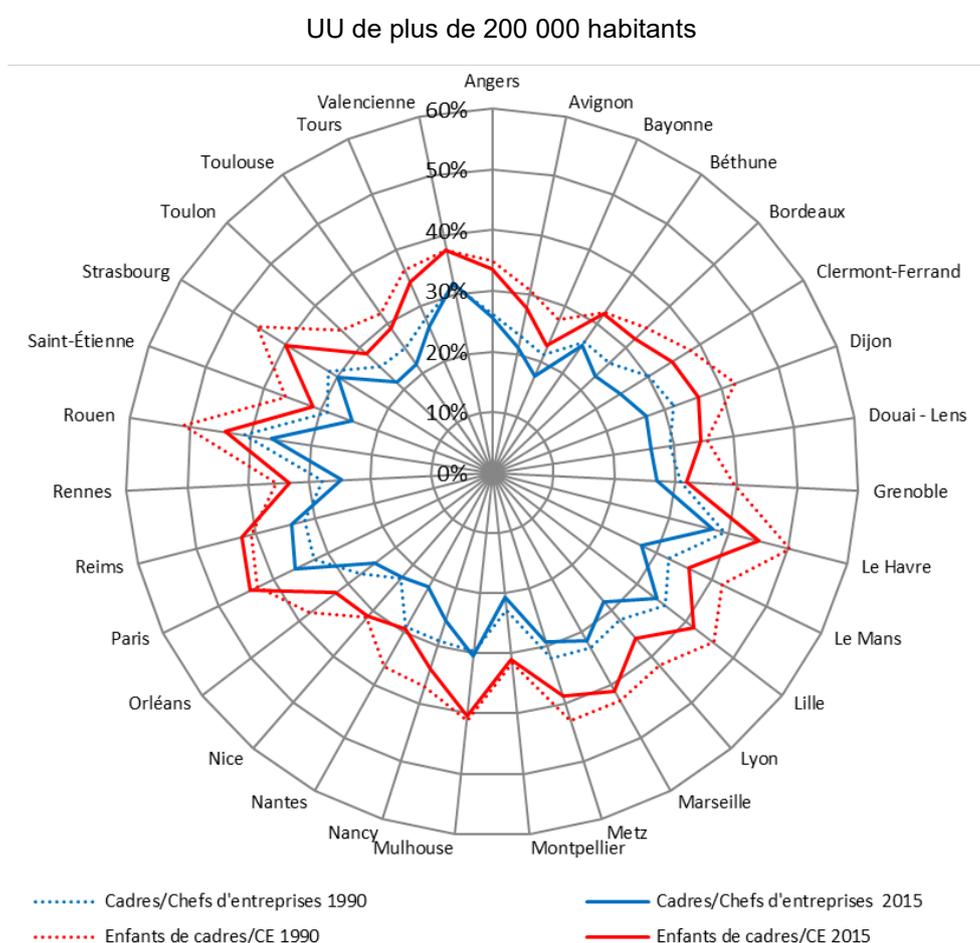
Comme dans le cas des ouvriers et employés, on peut se demander pourquoi les jeunes de moins de 18 ans enfants de cadres et chefs d'entreprise ont des indices de ségrégation plus élevés que ceux des 25-54 ans cadres et chefs d'entreprise. Les ménages de cadres avec enfants sont-ils plus ségrégués que les ménages de cadres sans enfant, de la même manière que les ménages d'ouvriers et employés avec enfants sont plus ségrégués que les ménages d'ouvriers et employés sans enfants ?

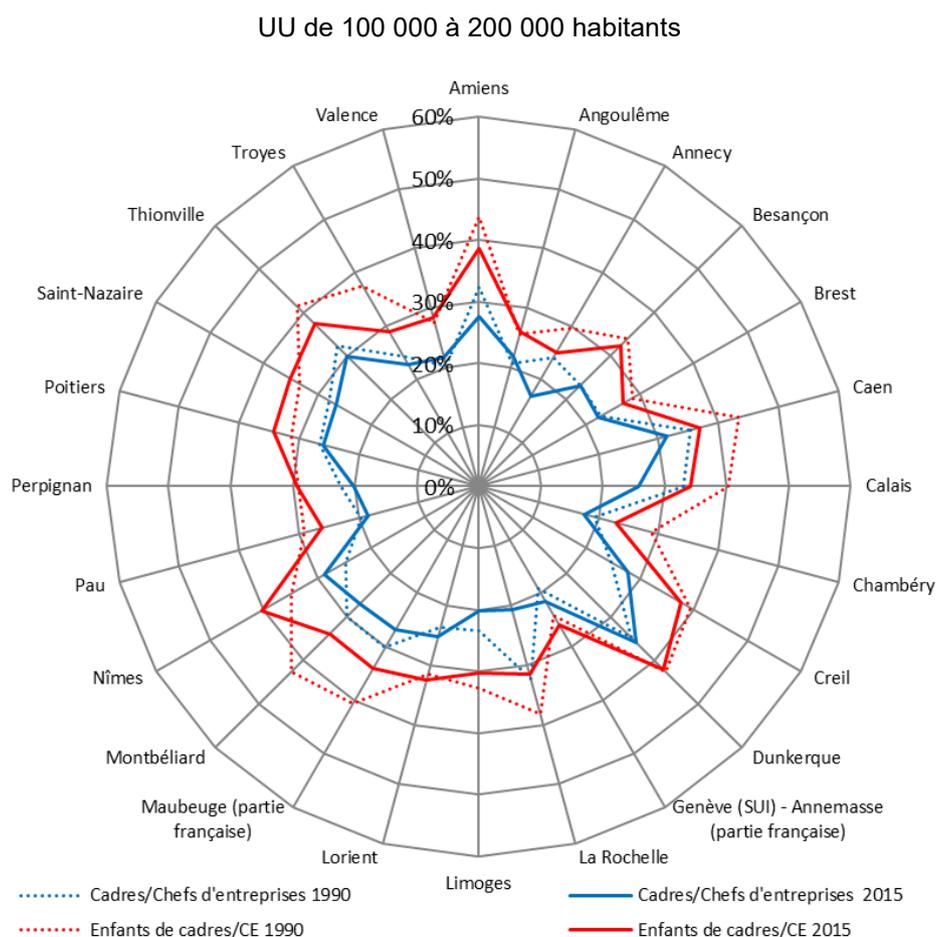
En fait, non, et c'est même le contraire : les ménages de cadres sans enfant sont plus ségrégués que leurs alter ego avec enfants (voir Annexe 5 pour plus de détails). Ce qui est probable ici, c'est que les cadres sans enfant se localisent dans des quartiers centraux, où ils peuvent pleinement profiter d'un mode de vie pour ménages aisés n'ayant pas de contraintes familiales, et où l'on trouve globalement peu d'enfants. C'est assez net dans l'unité urbaine de Paris où l'on trouve d'assez fortes concentrations d'enfants dans l'ouest (enfants de cadres) et le nord-est (enfants d'ouvriers et d'employés) de l'unité urbaine de Paris, et où l'on trouve de fortes concentrations de 25-54 ans (dont de nombreux cadres) dans Paris intra-muros. Finalement, les 25-54 ans cadres et chefs d'entreprise se trouvent à la fois dans Paris intra-muros (où ils forment assez souvent des ménages sans enfants) et dans l'Ouest parisien (lorsqu'ils ont des enfants) alors que les enfants de cadres se trouvent surtout dans l'Ouest parisien et plus rarement dans Paris intra-muros. Les jeunes de moins de 18 ans enfants de cadres sont donc plus ségrégués que les cadres de 25-54 ans.

Entre 1990 et 2015, les indices de ségrégation inter-communes et inter-quartiers des cadres et de leurs enfants (voir Annexe 2) évoluent là encore de façon assez parallèle. Entre 1968 et 1990, les indices de ségrégation inter-communes des cadres et de leurs enfants sont restés assez stables, même si on note une légère baisse de cet indice pour les unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants.

La ségrégation des cadres et de leurs enfants est particulièrement élevée à Dunkerque, au Havre, à Nîmes, Paris, Reims, Rouen. Elle est la plus faible à Annecy, Bayonne, Chambéry, Limoges et Montpellier (Graphique 15). Elle a baissé dans l'essentiel des unités urbaines, à l'exception de Nîmes, Paris et Reims. Les évolutions sont plus hétérogènes que celles concernant les ouvriers/employés et leurs enfants. Le nombre de cadres a augmenté de 50 % entre les deux périodes, ce qui explique que leur répartition spatiale a pu sensiblement bouger (dans le même temps, le nombre d'ouvriers et d'employés baissait de 10 %).

**Graphique 15 – Évolution de l'indice de ségrégation des cadres et chefs d'entreprise de 25-54 ans et des moins de 18 ans, enfants de cadres et chefs d'entreprise**

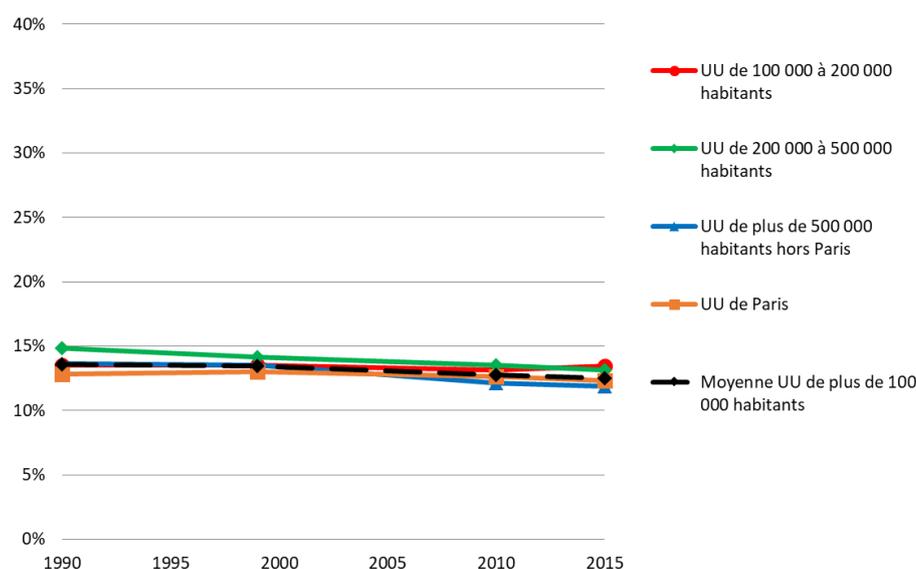




Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

### 1.3. L'indice de ségrégation des professions intermédiaires est faible et le reste

L'indice de ségrégation des professions intermédiaire est faible sur toute la période considérée. Il passe même de 13,6 % à 12,5 % entre 1990 et 2015, et n'est pas sensible à la taille de l'unité urbaine (Graphique 16).

**Graphique 16 – Indice de ségrégation des 25-54 ans professions intermédiaires**

Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

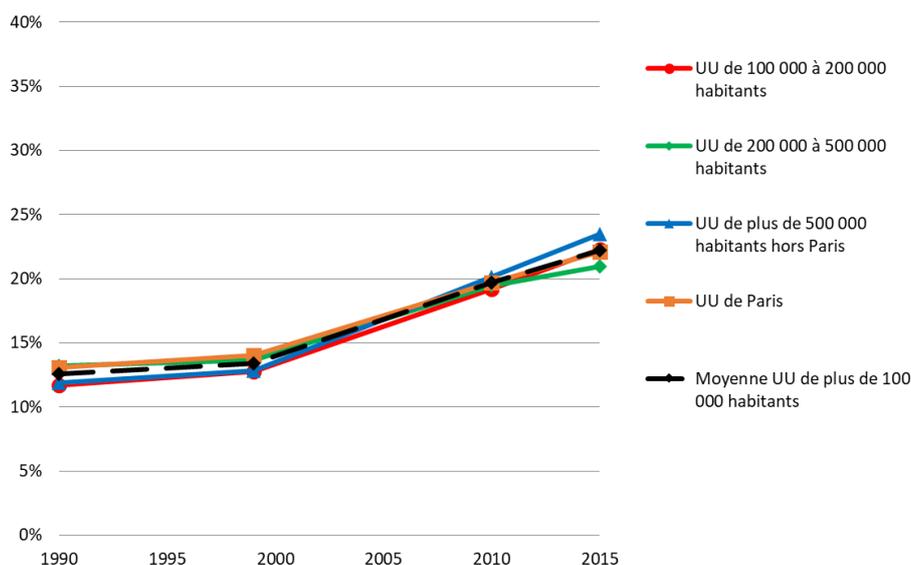
Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 12 % au moins des 25-54 ans professions intermédiaires changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les moins 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

#### 1.4. L'indice de ségrégation des inactifs de 25 à 54 ans ne dépend presque pas de la taille de l'unité urbaine. Il a augmenté assez fortement sur la période étudiée

L'indice de ségrégation des inactifs âgés de 25 à 54 ans est assez faible. Il ne dépend presque pas de la taille de l'unité urbaine. Néanmoins, il a augmenté de façon significative entre 1999 et 2015, passant, en moyenne nationale, de 13 % à 22 % (Graphique 17). Cette augmentation peut surprendre. Elle s'explique probablement en partie par un effet de composition : la part des femmes immigrées d'origine extra-européenne parmi les inactifs de 25 à 54 ans a beaucoup augmenté entre 1990 et 2015, passant de 13 % à 23 %, tandis que la part de leurs homologues masculins passait de 3 % à 7 %. Or, les immigrés d'origine extra-européenne font partie des populations les plus ségréguées. D'une façon générale, on note une masculinisation de la population des inactifs : la part des hommes dans cette population est passée de 14 % à 29 % entre 1990 et 2015. Les femmes non immigrées représentaient 67 % des inactifs en 1990, mais seulement 45 % d'entre eux en 2015. La sociologie des inactifs a donc considérablement évolué en 25 ans.

**Graphique 17 – Indice de ségrégation des 25-54 ans inactifs**



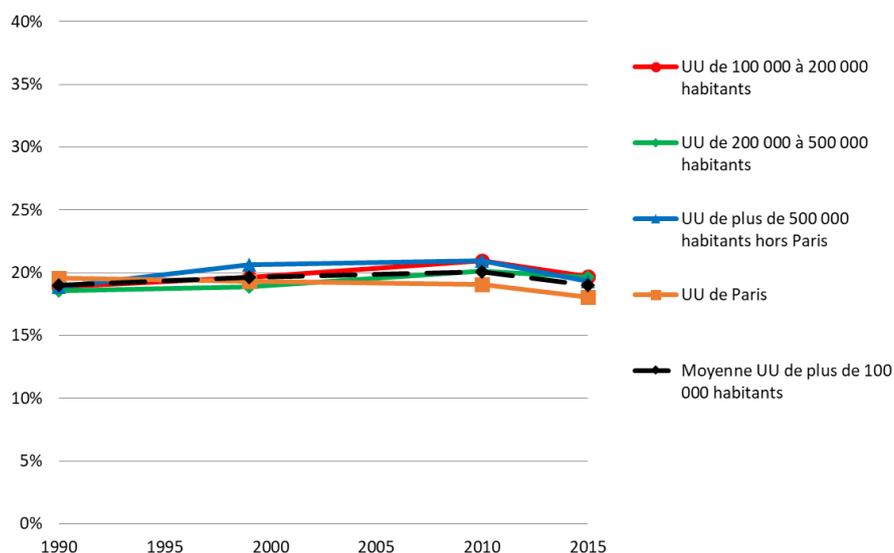
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 22 % au moins des inactifs de 25-54 ans changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

### 1.5. L'indice de ségrégation des chômeurs de 25 à 54 ans ne dépend pas de la taille de l'unité urbaine, est relativement faible, et n'a pas évolué entre 1990 et 2015

**Graphique 18 – Indice de ségrégation des 25-54 ans chômeurs**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 18 % au moins des chômeurs de 25-54 ans changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

L'indice de ségrégation des chômeurs âgés de 25 à 54 ans est faible (autour de 20 %), ne dépend pas de la taille de l'unité urbaine, et n'a presque pas varié sur la période 1990-2015 (Graphique 18).

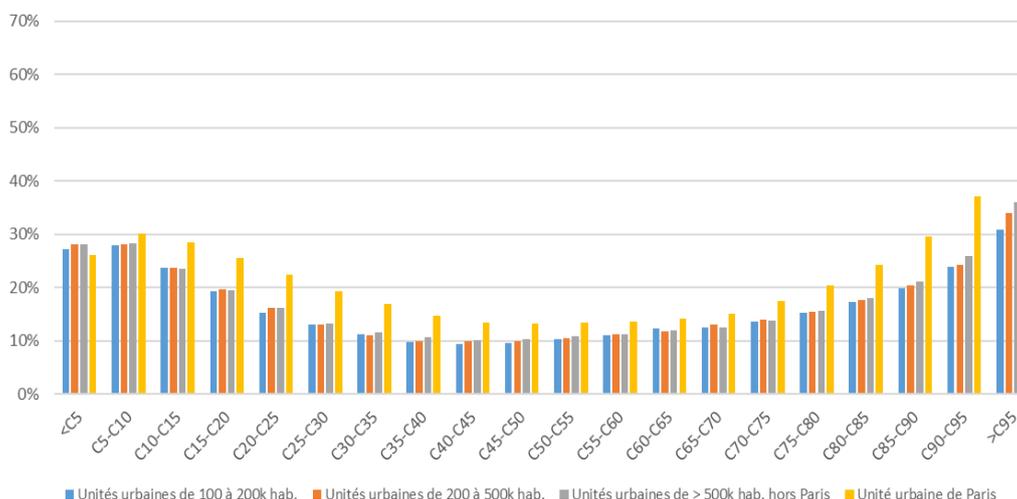
### Encadré – Ségrégation en fonction des niveaux de vie

Une manière simple de comparer les unités urbaines entre elles consiste à distinguer les individus par classes de revenus de taille homogène. Au sein des 25-54 ans de chaque agglomération, nous distinguons les 5 % les moins aisés en termes de niveau de vie<sup>34</sup>, les 5 % suivants, etc., jusqu'aux 5 % les plus aisés. La ségrégation est calculée pour chaque groupe à la maille géographique des IRIS. Cette méthodologie assure en particulier que les écarts de niveau de ségrégation observés entre agglomérations proviennent exclusivement des différences de répartition des groupes entre quartiers<sup>35</sup>.

La ségrégation des groupes de revenus suit une courbe en « U » : les individus aux revenus proches de la médiane sont environ trois fois moins ségrégés que ceux situés aux déciles extrêmes (Graphique 20). Au sein des 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants, le niveau de ségrégation des 5 % les plus aisés est fortement corrélé à celui des cadres et chefs d'entreprise en 2015 (coefficient de corrélation de 0,8). Si l'indice de ségrégation des bas revenus est faiblement corrélé à celui des ouvriers/employés (0,3), des ouvriers et employés non qualifiés (0,37), il est corrélé à celui des inactifs (0,6) et surtout des chômeurs (0,73).

L'unité urbaine de Paris se démarque par un niveau élevé de ségrégation des groupes de niveau de vie, si on le compare à celui constaté en moyenne dans les unités urbaines de taille plus modeste, à l'exception des 5 % les plus pauvres. Si l'on excepte l'unité urbaine de Paris, le niveau de ségrégation des groupes de revenus varie très peu (~ 1 point) avec la taille de l'unité urbaine, sauf pour les plus aisés pour lesquels il croît avec cette taille.

**Graphique 19 – Indices de ségrégation des 25-54 ans par groupes de niveaux de vie et par catégories d'unités urbaines en 2017**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine, individus âgés de 25 à 54 ans.

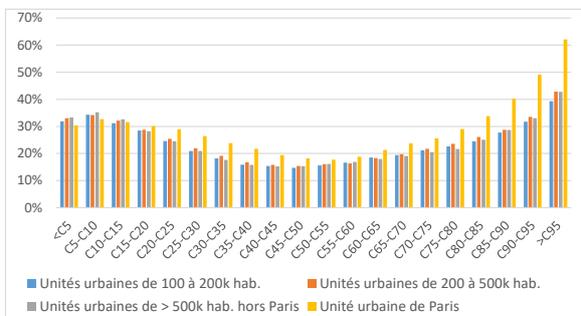
Source : calculs France Stratégie à partir de Fidéli (2017)

<sup>34</sup> Le niveau de vie correspond au revenu après impôts et prestations perçues par le ménage de l'individu rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage.

<sup>35</sup> Une approche alternative consiste à distinguer des groupes de revenus définis nationalement (les 10 % les moins aisés au niveau national, les 10 % suivants, etc.). Voir Floch J.-M. (2017), « Niveau de vie et ségrégation dans douze métropoles françaises », *Économie et Statistique*, n° 497-498, février.

Les résultats sont quasi identiques lorsque l'on élargit à la population totale (Graphique 22). Si l'on classe les 0-18 ans en groupes de niveau de vie, on trouve des niveaux de ségrégation plus élevés pour chaque groupe (Graphique 21).

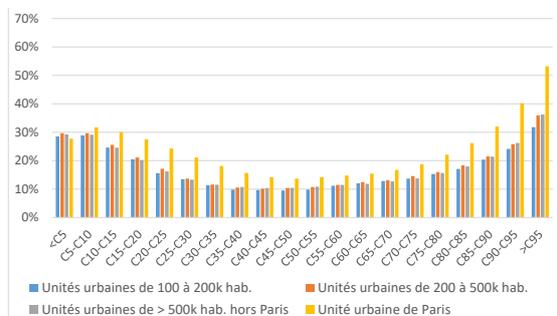
**Graphique 20 – Indice de ségrégation des 0-18 ans par groupe de niveaux de vie**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine, individus âgés de 0 à 18 ans.

Source : calculs France Stratégie à partir de Fidéli (2017)

**Graphique 21– Indice de ségrégation des individus, tous âges confondus, par groupe de niveaux de vie**



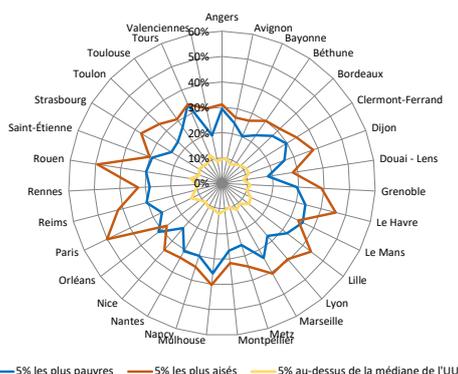
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine, individus âgés de 0 à 18 ans.

Source : calculs France Stratégie à partir de Fidéli (2017)

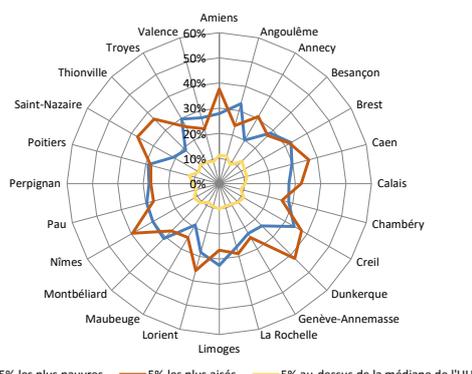
Au sein des 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la ségrégation des 5 % des 25-54 ans les plus aisés est maximale à Paris (indice de ségrégation de 50 %, Graphique 22). Viennent ensuite par ordre décroissant Rouen, le Havre, Lille et Dunkerque, avec un indice de ségrégation entre 40 % et 45 %. L'indice de ségrégation des 6 % des 25-54 ans les plus aisés est minimal à Valence, Angoulême, Genève-Annemasse et Maubeuge. Les unités urbaines où la ségrégation des 5 % des 25-54 ans les plus pauvres est maximale sont Mulhouse, Le Mans, Creil, Tours et Le Havre, avec un indice de ségrégation supérieur à 35 %, et minimale à Douai-Lens, Thionville, Maubeuge, Valenciennes et Annecy (entre 18 % et 20 %).

**Graphique 22 – Indice de ségrégation des catégories de revenus, par unité urbaine**

Unités urbaines de plus de 200 000 habitants



Unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine, individus âgés de 25 à 54 ans.

Source : calculs France Stratégie à partir de Fidéli (2017)

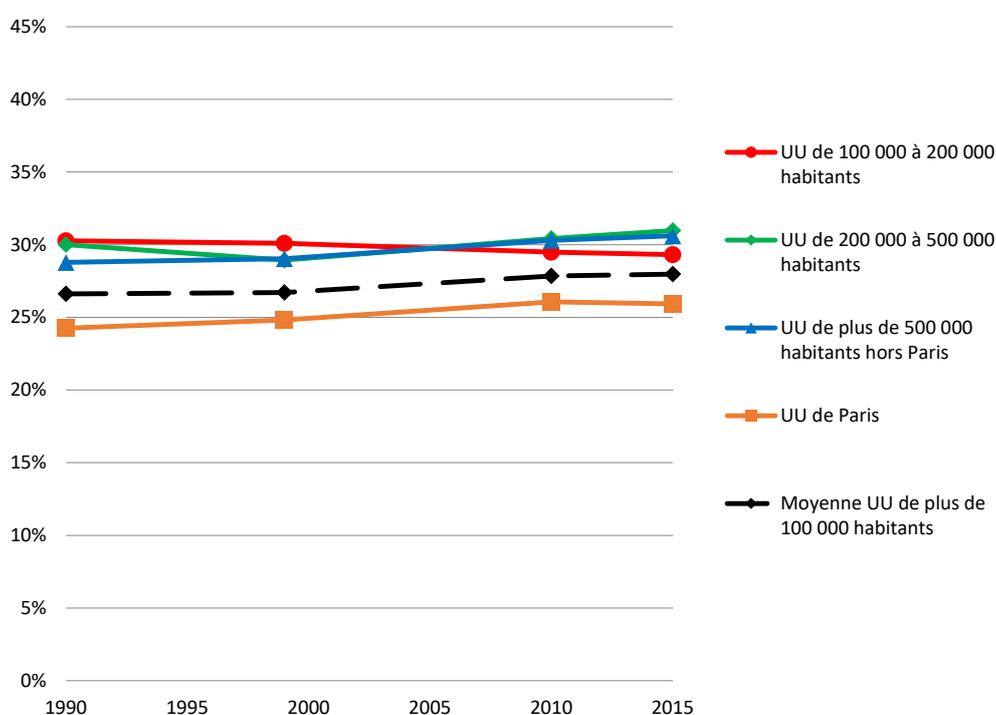
Si l'on raisonne en déciles et non plus en vingtiles, Paris, Rouen, Le Havre, Lille, Mulhouse et Marseille sont les unités urbaines où l'indice de ségrégation des 10 % les plus aisés est le plus élevé. Angoulême, Limoges, Mulhouse, Le Mans, Marseille, Creil et Lille sont celles où la ségrégation des 10 % les plus pauvres est la plus forte (indice de ségrégation aux alentours de 35 %). Les unités urbaines où plus aisés et moins aisés sont les moins ségrégés sont Annecy et Annemasse, Bayonne et Douai-Lens.

## 2. L'indice de ségrégation des personnes en fonction de leurs origines a légèrement diminué au cours du temps

### 2.1. Hors unité urbaine de Paris, l'indice de ségrégation des 25-54 ans immigrés d'origine européenne a diminué très légèrement, celui des immigrés d'origine extra-européenne beaucoup plus franchement. Dans l'unité urbaine de Paris, l'indice de ségrégation de ces deux populations est resté stable

En moyenne sur l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, l'indice de ségrégation des immigrés de 25 à 54 ans a très légèrement augmenté entre 1990 et 2015, puisqu'il est passé de 26,6 % à 28 %. Mais cette légère hausse est le résultat d'un effet de composition : la part des immigrés d'origine extra-européenne parmi les immigrés de 25-54 ans a augmenté sur cette période, passant de 60 % à 76 % (Graphique 23). Or ces immigrés sont nettement plus ségrégués que les immigrés d'origine européenne.

**Graphique 23 – Indice de ségrégation des 25-54 ans immigrés**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 26 % au moins des immigrés de 25-54 ans changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

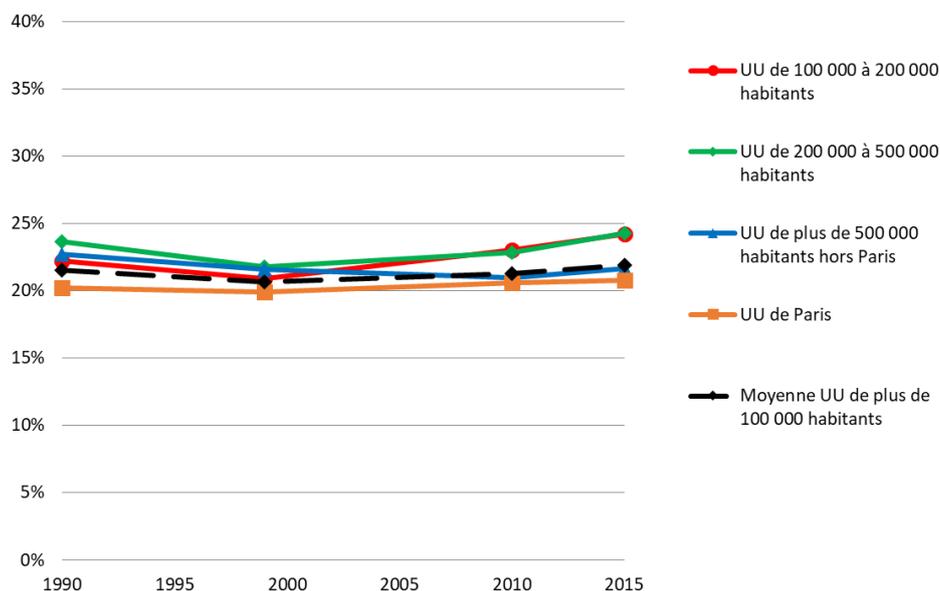
Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Si l'on s'intéresse uniquement aux immigrés d'origine européenne<sup>36</sup>, on observe que leur indice de ségrégation est resté stable sur la période étudiée, fluctuant entre 20,5 % et 22 % (Graphique 24). Le niveau de l'indice est très semblable d'une taille d'unité urbaine à l'autre. Les indices de ségrégation inter-communes de ces populations (voir Annexe 2) évoluent de

<sup>36</sup> On considère comme européens les immigrés d'Europe de l'Ouest, de l'Est ou de l'ancienne URSS.

façon parallèle aux indices de ségrégation inter-quartiers entre 1990 et 2015, et ont eu plutôt tendance à décroître légèrement entre 1968 et 1990.

**Graphique 24 – Indice de ségrégation des 25-54 ans immigrés d'origine européenne**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

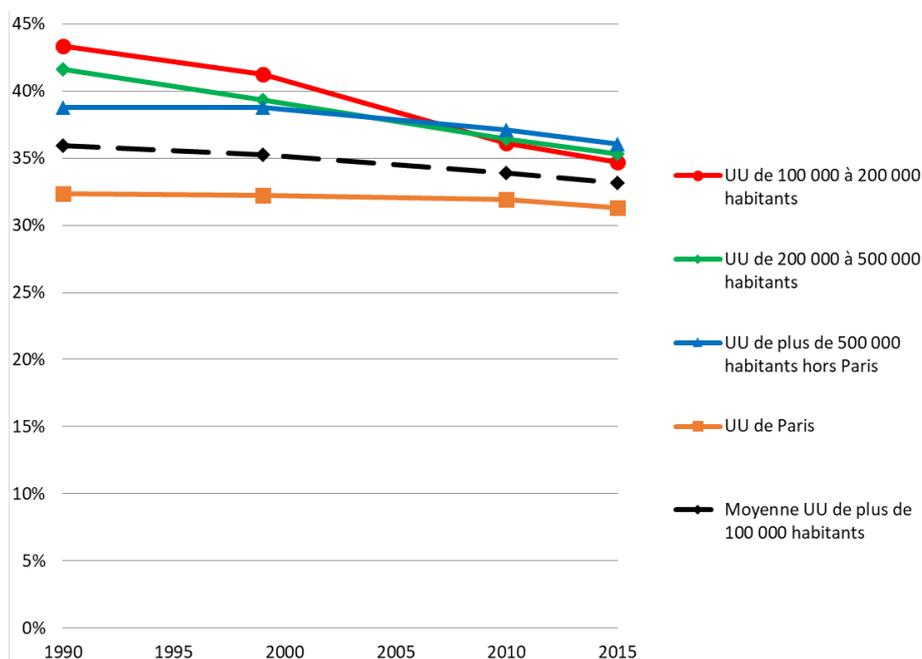
Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 21 % au moins des immigrés de 25-54 ans d'origine européenne changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

En revanche, l'indice de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne a bel et bien diminué, passant globalement de 36 % à 33 %. La baisse a été la plus forte là où le niveau de l'indice était au départ le plus élevé, c'est-à-dire dans les unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants (- 8,5 points). On observe donc une convergence au cours du temps de l'indice de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne entre unités urbaines de taille différente, l'unité urbaine de Paris restant marquée par un niveau de l'indice plus faible (Graphique 25).

L'indice de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne reste plus élevé par exemple que celui des ouvriers et employés, mais l'écart entre les deux indices s'est réduit entre 1990 et 2015. L'indice de ségrégation des immigrés d'origine européenne, à l'inverse, est plus faible que celui des ouvriers et employés.

**Graphique 25 – Indice de ségrégation des 25-54 ans immigrés d'origine extra-européenne**



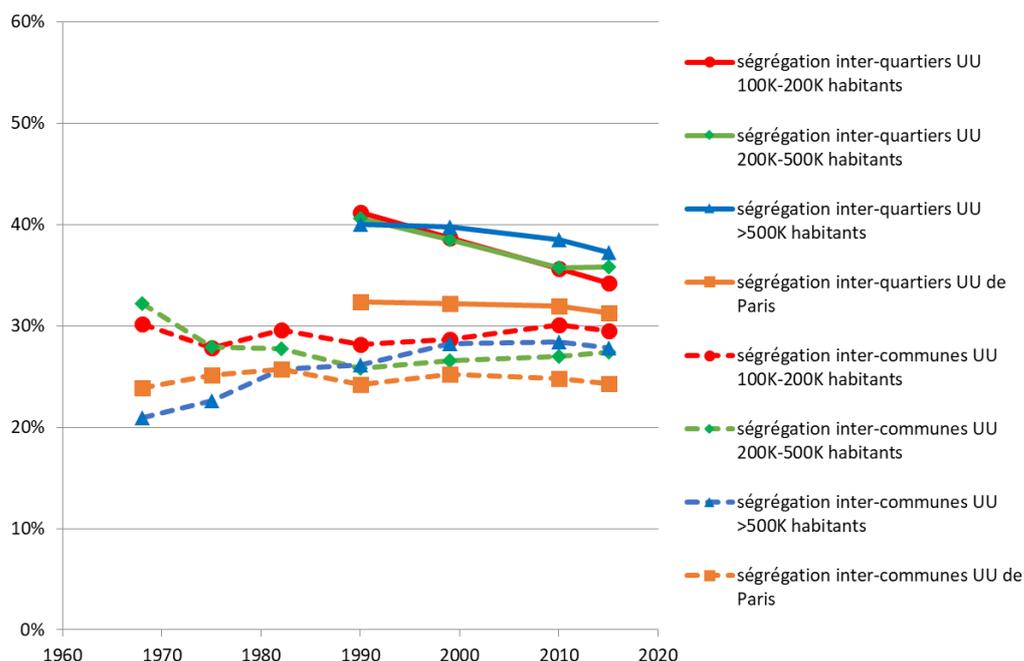
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 31 % au moins des immigrés de 25-54 ans d'origine extra-européenne changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les 25-54 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

La comparaison des indices de ségrégation inter-quartiers et inter-communes des immigrés d'origine extra-européenne permet d'observer que c'est bien entre les quartiers des communes et non entre les communes des unités urbaines que le processus de « déségrégation » s'est opéré. En effet, sur la période 1990-2015, alors que l'indice de ségrégation inter-quartiers diminuait (hors unité urbaine de Paris), l'indice de ségrégation inter-communes restait stable. Sur la période 1968-1990, l'indice de ségrégation inter-communes a diminué assez sensiblement (- 6 points) dans les unités urbaines de 200 000 à 500 000 habitants (là où il était au départ le plus élevé), a au contraire augmenté significativement (+ 5 points) dans les unités urbaines de plus de 500 000 habitants hors Paris (là où il était au départ le plus faible) et est resté globalement stable ailleurs (Graphique 26).

**Graphique 26 – Indice de ségrégation des 25-54 ans immigrés d'origine extra-européenne**



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 100 000 habitants dans lesquelles la commune la plus peuplée rassemble moins de 50 % de la population de l'unité urbaine en 1968.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

## 2.2. Les moins de 18 ans vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne ont l'indice de ségrégation le plus élevé. Cependant, leur indice de ségrégation diminue assez sensiblement dans toutes les tranches d'unité urbaine, comme celui des jeunes vivant avec un seul parent immigré d'origine extra-européenne

Si l'on s'intéresse aux jeunes de moins de 18 ans, immigrés eux-mêmes ou vivant avec au moins un parent immigré, toutes origines confondues, on observe que leur indice de ségrégation a légèrement augmenté entre 1990 et 2015, passant de 32 % à 34 % (Graphique 28). Mais là encore, cette évolution cache un effet de composition.

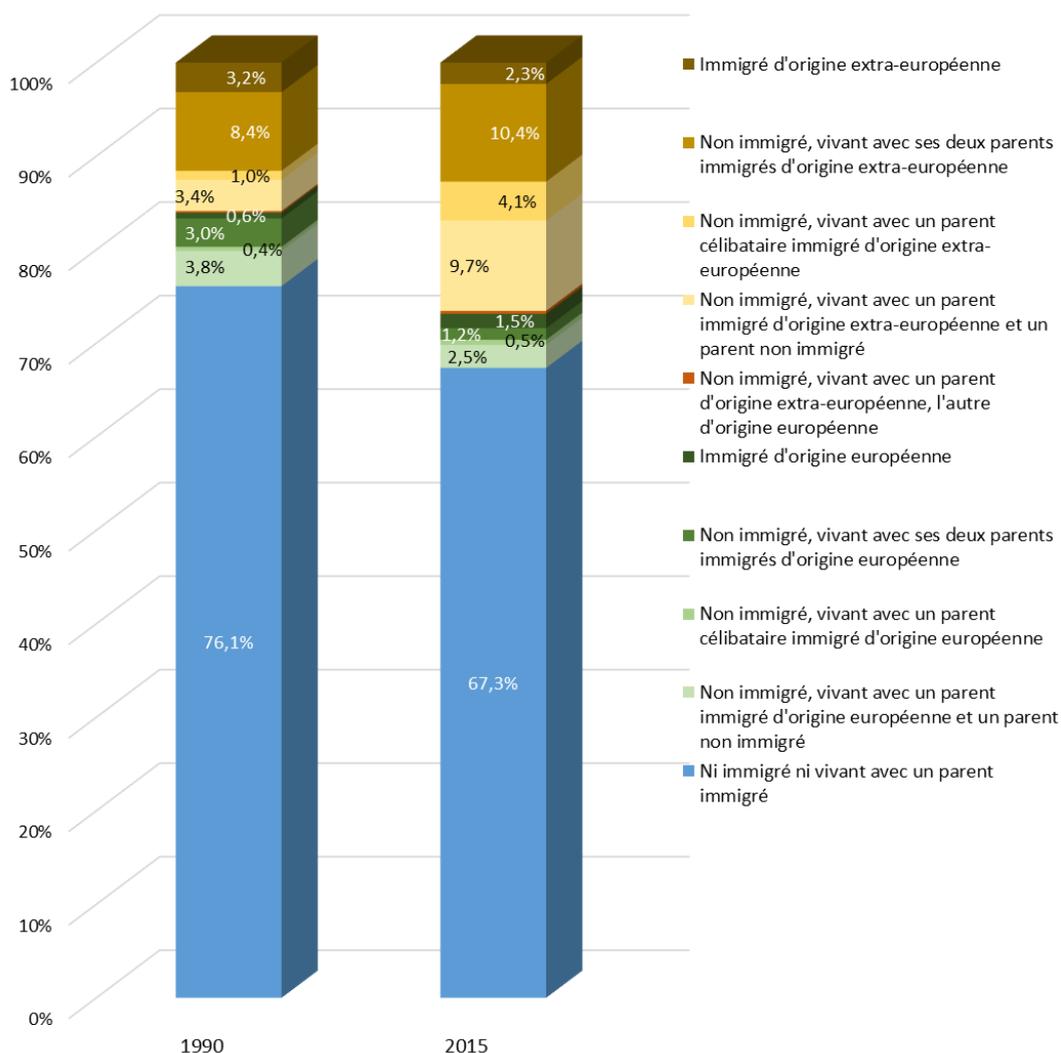
En effet, si la part de ces jeunes parmi les moins de 18 ans est globalement passée de 24 % à 33 % dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, celle des immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine européenne a baissé, passant de 8 % à 6 %, quand celle des immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne a augmenté très fortement, passant de 16 % à 27 % (Graphique 27).

En leur sein, ce sont les enfants non immigrés et vivant avec un parent immigré extra-européen et un parent non immigré qui ont connu la plus forte progression : leur part est en effet passée de 3,3 % en 1990 à 9,6 % en 2015, alors que l'augmentation de la part des 0-18 ans vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne était plus modérée, passant de 8,4 % à 10,4 %. Notons que les couples mixtes du point de vue du statut migratoire ne le sont pas

forcément d'un point de vue de l'origine culturelle, notamment dans les quartiers à plus forte proportion d'immigrés extra-européens<sup>37</sup>.

La part des enfants vivant avec un parent immigré extra-européen célibataire a également beaucoup augmenté, passant de 1,0 % à 4,1 %.

**Graphique 27 – Ascendance migratoire des 0-18 ans**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

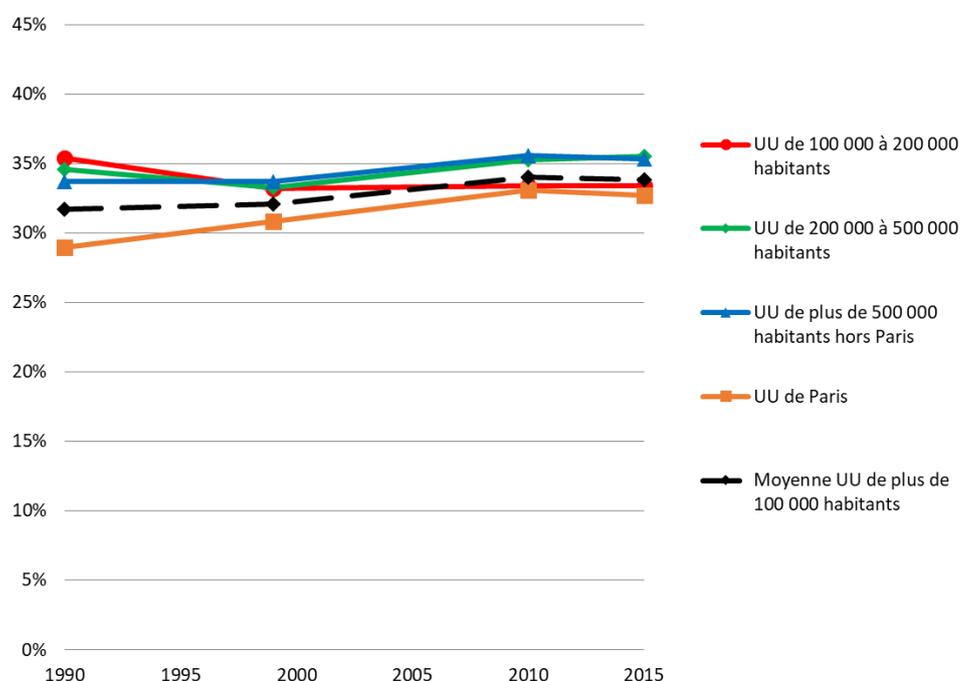
Sources : Insee, base Saphir. Calculs France Stratégie

Or les indices de ségrégation de ces différents groupes sont très variables.

<sup>37</sup> Un couple unissant un immigré et un non-immigré n'est pas nécessairement mixte du point de vue de l'origine culturelle si les parents de la personne non immigrée sont originaires de la même aire géographique que celle de son conjoint, ce qui est fréquent chez les descendants d'immigrés du Maghreb, de Turquie et d'Afrique sub-saharienne, particulièrement lorsqu'ils vivent en ZUS. Inversement, un couple de deux personnes non immigrées peut être mixte du point de vue de l'origine culturelle. Collet B. et Santelli E. (2012), « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête "Trajectoires et Origines" » *Enfances, Familles, Générations*, n° 17, p. 75–97.

En premier lieu, l'indice de ségrégation des jeunes ayant une ascendance migratoire extra-européenne est nettement plus élevé que celui des jeunes ayant une ascendance migratoire européenne.

**Graphique 28 – Indice de ségrégation des 0-18 ans immigrés ou vivant avec au moins un parent immigré**



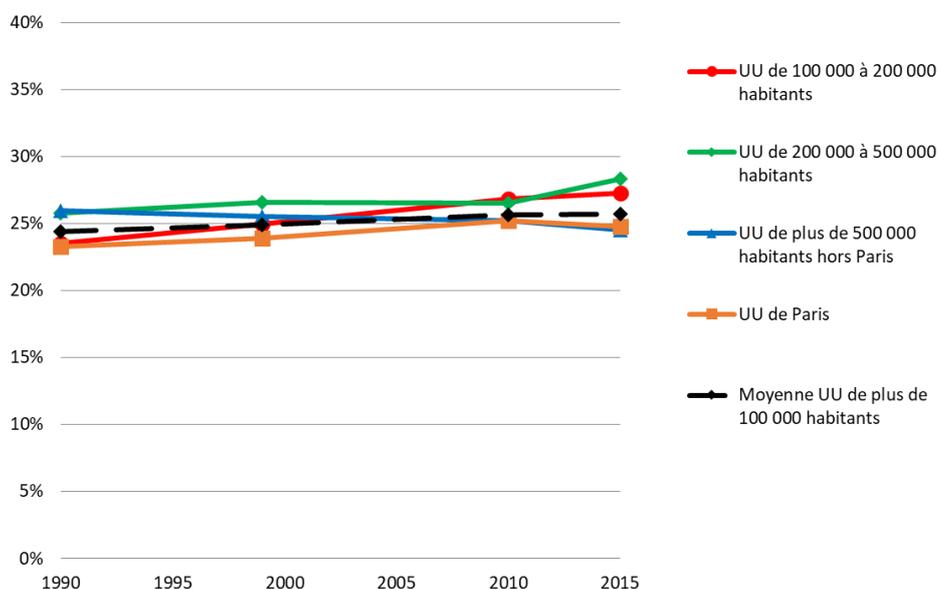
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 33 % au moins des jeunes de moins de 18 ans, immigrés ou vivant avec au moins un parent immigré, changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les moins de 18 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Ainsi, l'indice de ségrégation des jeunes ayant une ascendance migratoire européenne est assez modéré, et a très légèrement augmenté, passant de 24,4 % à 25,7 %. Il est peu sensible à la taille de l'unité urbaine (Graphique 29).

**Graphique 29 – Indice de ségrégation des 0-18 ans immigrés d'origine européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine européenne**



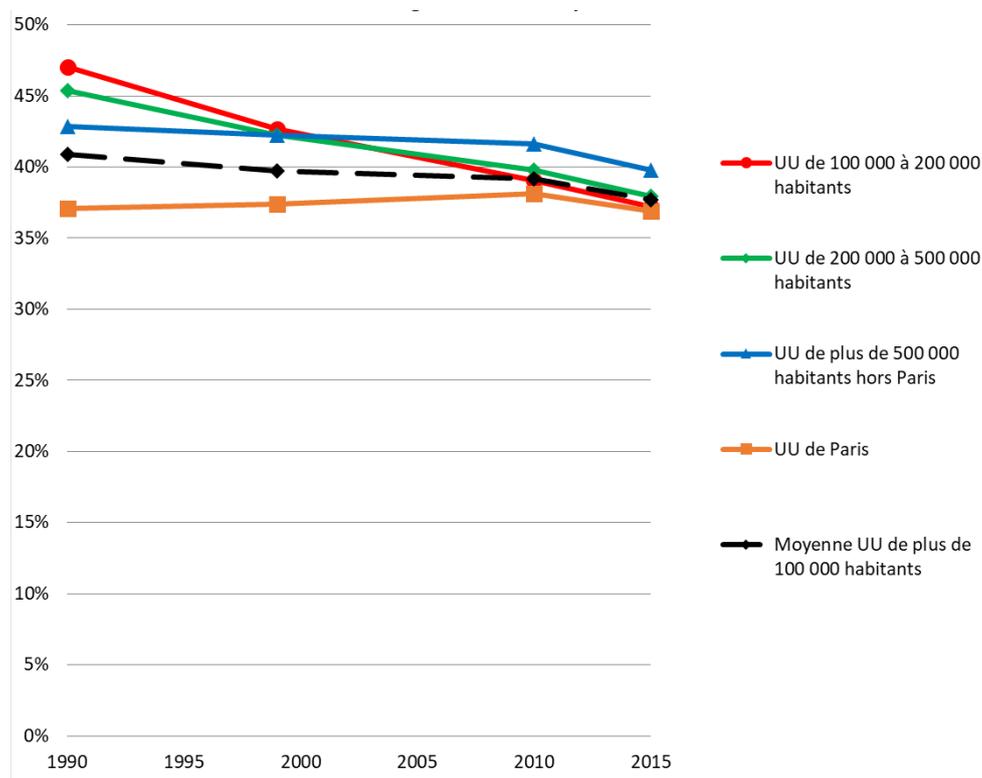
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 25 % au moins des jeunes de moins de 18 ans, immigrés d'origine européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine européenne, changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les moins de 18 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

A contrario, l'indice de ségrégation des jeunes ayant une ascendance migratoire extra-européenne est nettement plus élevé. Mais il a baissé assez significativement entre 1990 et 2015, passant globalement de 41 % à 38 %. On constate là encore une forme de convergence : la baisse de l'indice a été d'autant plus forte que son niveau était élevé en début de période, c'est-à-dire dans les unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants, où il a perdu 10 points (de 47 % à 37 %). En 2015, l'indice de ségrégation de ces jeunes est presque le même d'une taille d'unité urbaine à l'autre. Dans l'unité urbaine de Paris, il est globalement resté stable (Graphique 30).

**Graphique 30 – Indice de ségrégation des 0-18 immigrés d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne.**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

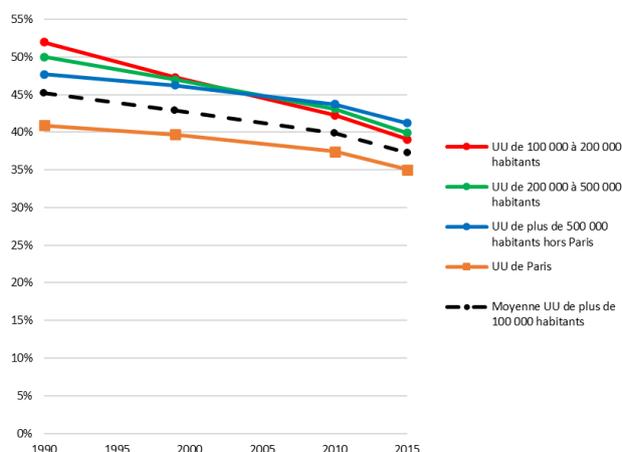
Note de lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 37 % au moins des jeunes de moins de 18 ans, immigrés d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne, changent de quartier de résidence pour que leur poids parmi les moins de 18 ans soit le même d'un quartier à l'autre.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

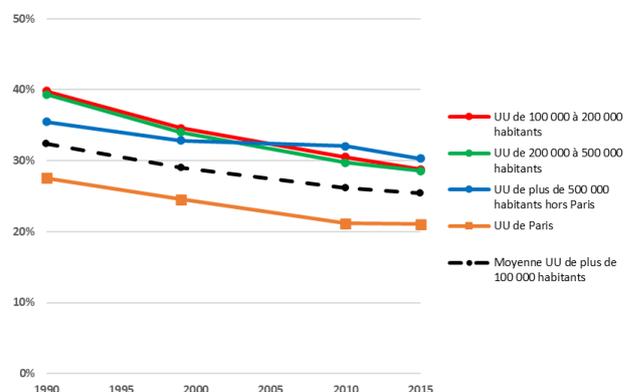
La ségrégation des descendants d'immigrés d'origine extra-européenne varie selon qu'ils vivent avec un ou deux parents immigrés. En 2015, l'indice de ségrégation des 0-18 ans qui vivent avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne s'élève à 37 %, contre 39 % pour ceux qui vivent avec un parent immigré extra-européen célibataire (Graphique 31) et 25 % pour ceux qui vivent avec un parent immigré extra-européen et un parent non immigré extra-européen (Graphique 32).

Entre 1990 et 2015, les indices de ségrégation de toutes les catégories de jeunes d'ascendance migratoire extra-européenne sont en baisse : - 8 points pour ceux qui vivent avec deux parents immigrés extra-européens, - 9 points pour ceux qui vivent avec un parent célibataire immigré extra-européen, - 7 points pour ceux qui vivent avec un parent immigré extra-européen et un parent non immigré extra-européen. La baisse s'observe quelle que soit la taille de l'unité urbaine.

**Graphique 31 – Indice de ségrégation des 0-18 ans vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne**



**Graphique 32 – Indice de ségrégation des 0-18 ans vivant avec un parent immigré extra-européen et un parent non immigré extra-européen**

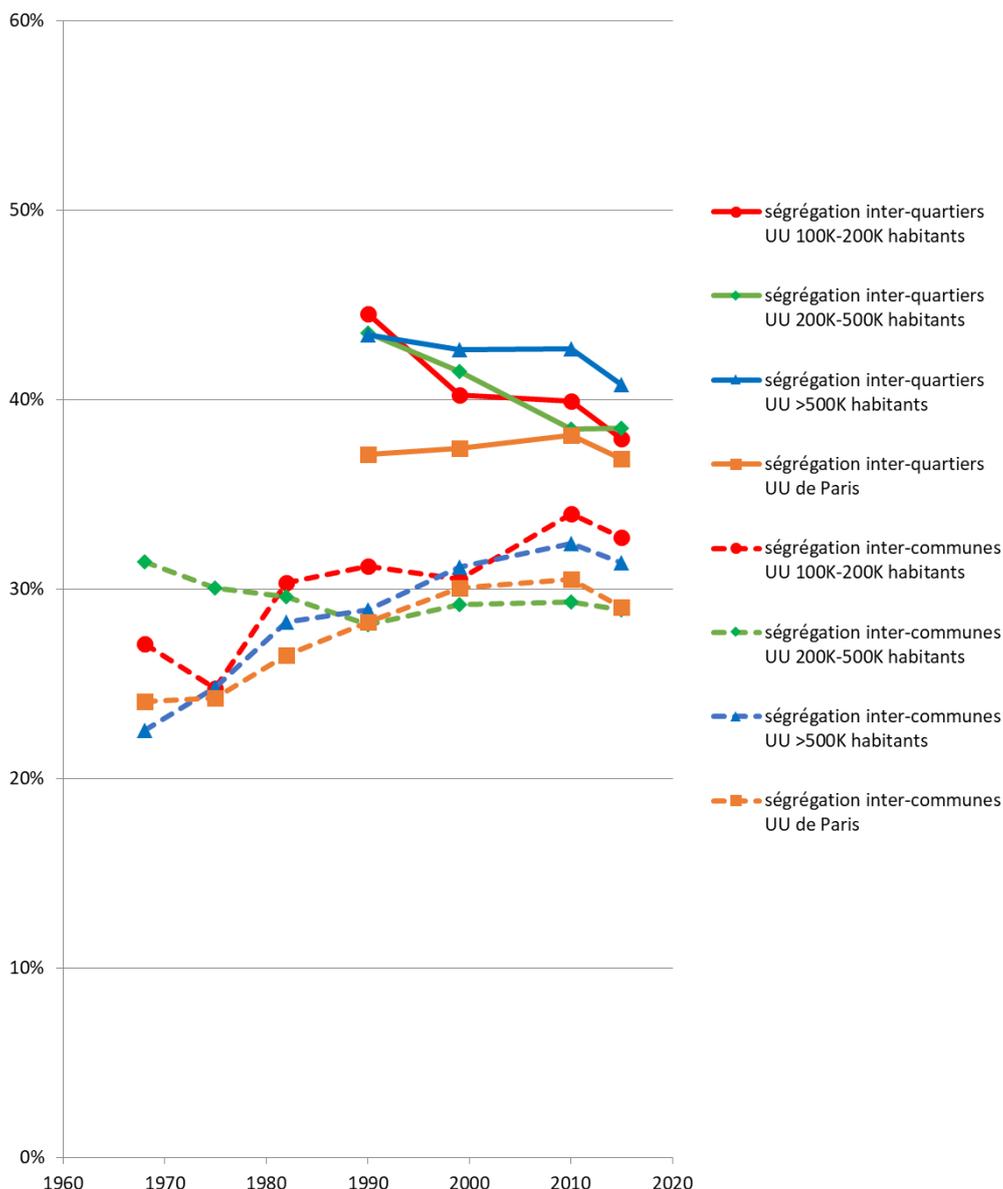


Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Pour les immigrés d'origine extra-européenne comme pour leurs enfants, les indices de ségrégation inter-communes et inter-quartiers n'évoluent pas de façon parallèle entre 1990 et 2015, sauf dans l'unité urbaine de Paris. L'indice de ségrégation inter-communes des immigrés extra-européens est stable ou en augmentation entre 1968 et 2015 au sein des quatre catégories d'unité urbaine, à l'exception de celui des enfants vivant avec deux parents immigrés extra-européens dans l'unité urbaine de Paris (- 5 points entre 1968 et 2015, Graphique 26).

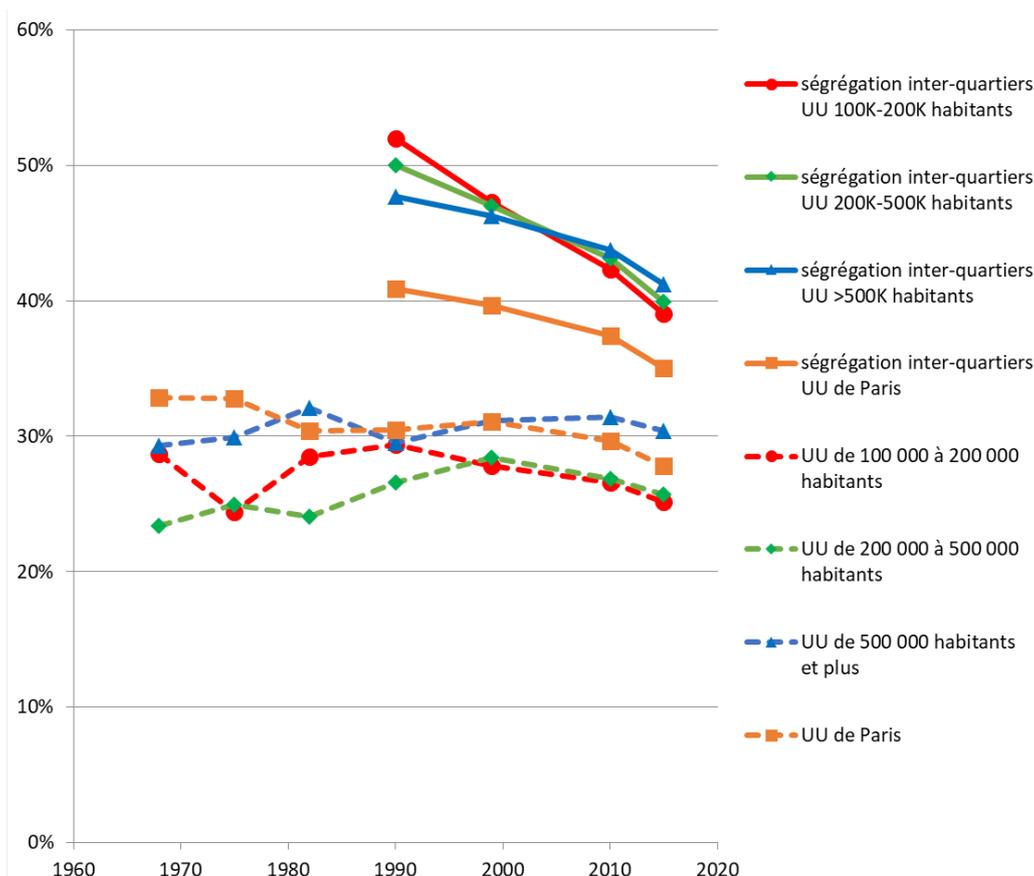
**Graphique 33 – Indice de ségrégation des 0-18 ans, immigrants d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent d'origine extra-européenne.**



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 100 000 habitants dans lesquelles la commune la plus peuplée rassemble moins de 50 % de la population de l'unité urbaine en 1968.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

**Graphique 34 – Indice de ségrégation des 0-18 ans, immigrés d'origine extra-européenne ou vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne**



Champ : France métropolitaine, unités urbaines de plus de 100 000 habitants dans lesquelles la commune la plus peuplée rassemble moins de 50 % de la population de l'unité urbaine en 1968.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

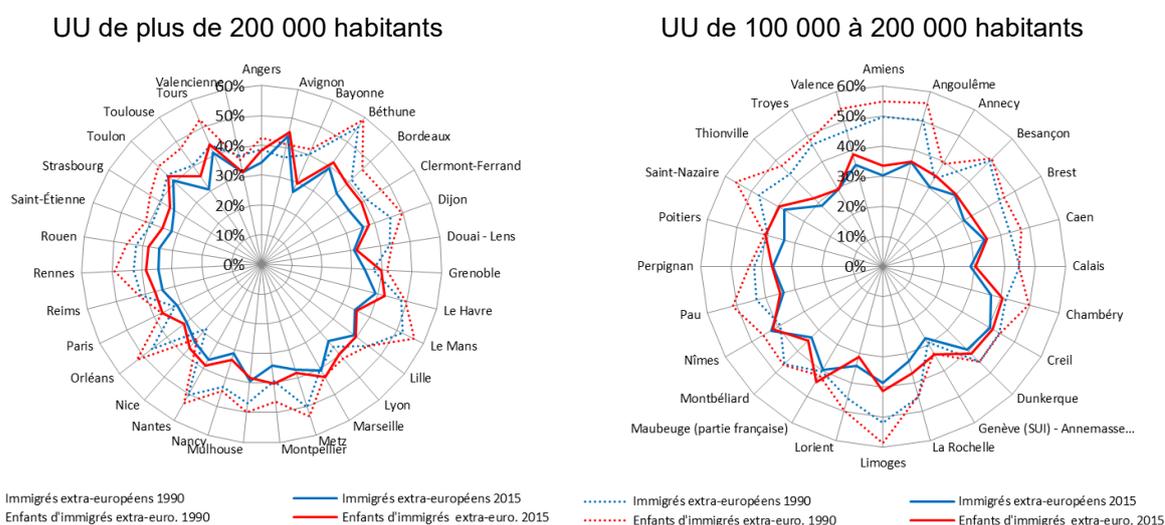
Les indices de ségrégation inter-communes sont en effet relativement stables, voire légèrement croissants, quand les indices de ségrégation inter-quartiers décroissent, ce qui laisse penser que, en dehors de l'unité urbaine de Paris, la diffusion de ces populations dans l'espace s'est faite d'abord entre quartiers d'une même commune plutôt qu'entre communes d'une même unité urbaine. Sur la période précédente, entre 1968 et 1990, les indices de ségrégation inter-communes des immigrés extra-européens ont baissé dans les unités urbaines de 200 000 à 500 000 habitants (- 6,3 points), augmenté dans celles de plus de 500 000 habitants (+ 5,2 points), avec une fois encore un phénomène de convergence, et sont restés assez stables ailleurs. Pour les jeunes de moins de 18 ans d'origine extra-européenne, les indices de ségrégation inter-communes avaient augmenté de 4 à 6 points entre 1968 et 1990 dans toutes les tranches de taille d'unité urbaine sauf celle des unités urbaines de 200 000 à 500 000 habitants où ces niveaux étaient restés stables (Graphique 33).

Lorsqu'on observe les indices de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne et de leurs enfants unité urbaine par unité urbaine (Graphique 35), on se rend compte que la baisse des indices s'observe pratiquement dans toutes les unités urbaines (à l'exception d'Avignon, Marseille, Maubeuge, Nice, Paris). Par ailleurs, la baisse tend à être d'autant plus forte là où le niveau initial de l'indice était le plus élevé, ce qui correspondait d'ailleurs souvent à des

unités urbaines où les effectifs de ces populations étaient peu nombreux (Angoulême, Amiens, Béthune, Le Mans, Limoges, Metz, Pau, Tours, Valence)<sup>38</sup>. En 2015, l'indice de ségrégation des immigrés extra-européens ou de leurs enfants excède rarement 40 %, alors qu'il pouvait monter jusqu'à 60 % en 1990.

Dans la totalité des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, les 0-18 ans vivant avec deux parents immigrés extra-européens sont plus ségrégués que les 0-18 ans vivant avec « au moins un » parent immigré d'origine extra-européenne. Entre 1990 et 2015, l'indice de ségrégation de deux catégories évolue de manière très similaire, à quelques exceptions près. A Brest et Le Mans, l'indice de ségrégation des 0-18 ans vivant avec deux parents immigrés extra-européens a baissé plus vite que celui des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen, alors qu'on observe l'inverse à Béthune et Douai-Lens (Graphique 36).

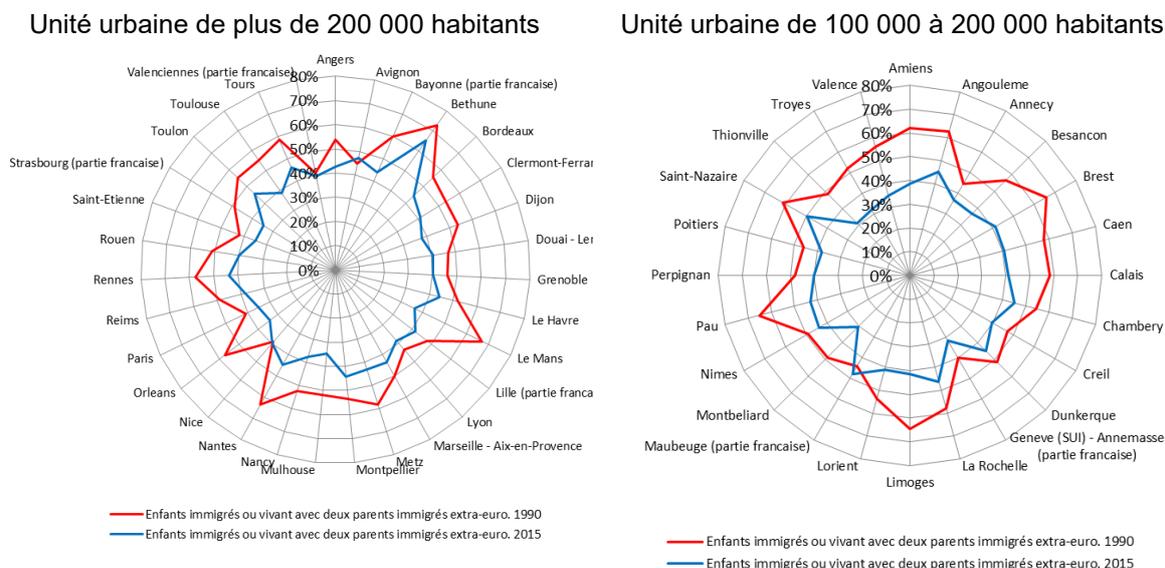
**Graphique 35 – Évolution de l'indice de ségrégation des immigrés d'origine extra-européenne de 25-54 ans et des 0-18 ans immigrés d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne**



Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

<sup>38</sup> On a vérifié que cette baisse n'était pas un artefact lié à la faiblesse des effectifs d'immigrés extra-européens et de leurs enfants en début de période. Les mêmes graphiques « corrigés » de la ségrégation aléatoire, qui peut être importante lorsque la population étudiée représente une part très faible de la population de l'unité urbaine, sont disponibles auprès des auteurs. Ces graphiques radars corrigés sont très similaires aux graphiques radars sans correction.

### Graphique 36 – Évolution de l'indice de ségrégation des 0-18 ans, immigrés ou vivant avec deux parents immigrés extra-européens



Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

### 3. Indices de ségrégation selon l'âge : des niveaux assez faibles, qui diminuent pour les plus âgés et augmentent pour les 18-24 ans

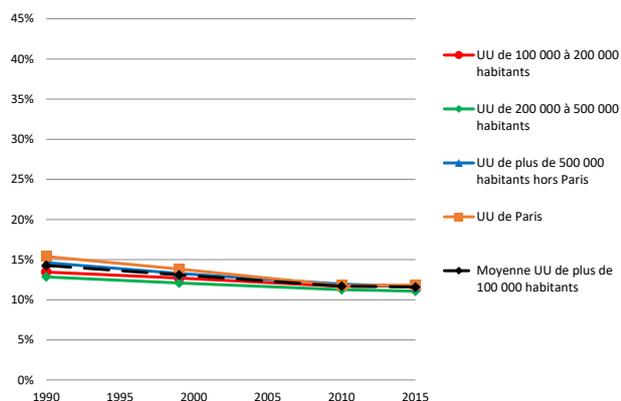
Globalement, l'âge ne semble pas être un déterminant fondamental des phénomènes de ségrégation. Seules deux tranches d'âge se distinguent légèrement : celle des 18-24 ans, qui correspond aux âges où l'on peut être étudiant, et celle des plus de 75 ans.

Pour les 18-24 ans, hors unité urbaine de Paris, on note une augmentation de l'indice de ségrégation, qui gagne environ dix points<sup>39</sup>, mais reste à un niveau faible, de l'ordre de 20 %. Cette augmentation sensible reflète probablement la constitution de quartiers étudiants qui n'existaient pas vraiment ou étaient peu développés dans certaines villes de province.

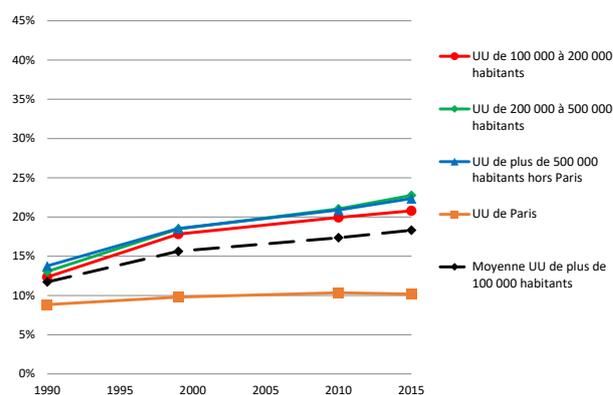
Les plus de 75 ans sont également un peu plus ségrégués que les autres tranches d'âge, mais leur niveau de ségrégation a diminué de façon sensible, et ce, quelle que soit la taille de l'unité urbaine. En moyenne, leur indice de ségrégation est passé entre 1990 et 2015 de 25 % à 18,5 %.

<sup>39</sup> + 6,5 points de pourcentage si l'on raisonne toutes unités urbaines de plus de 100 000 habitants y compris Paris.

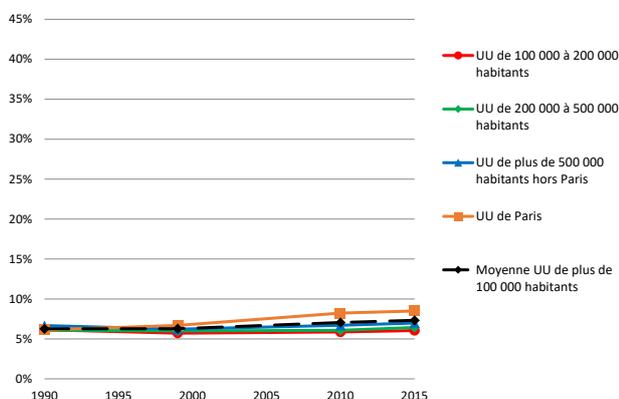
**Graphique 37 – Indice de ségrégation des 0-18 ans**



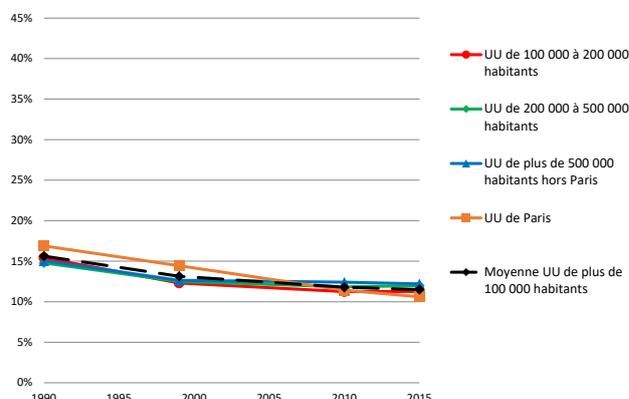
**Graphique 38 – Indice de ségrégation des 18-24 ans**



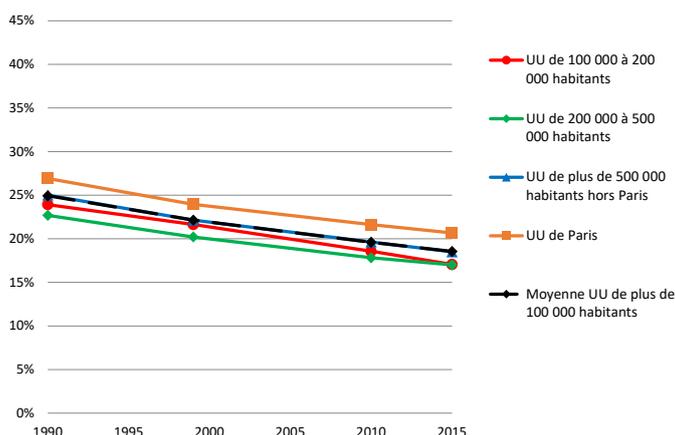
**Graphique 39 – Indice de ségrégation des 25-54 ans**



**Graphique 40 – Indice de ségrégation des 55-74 ans**



**Graphique 41 – Indice de ségrégation des plus de 75 ans**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

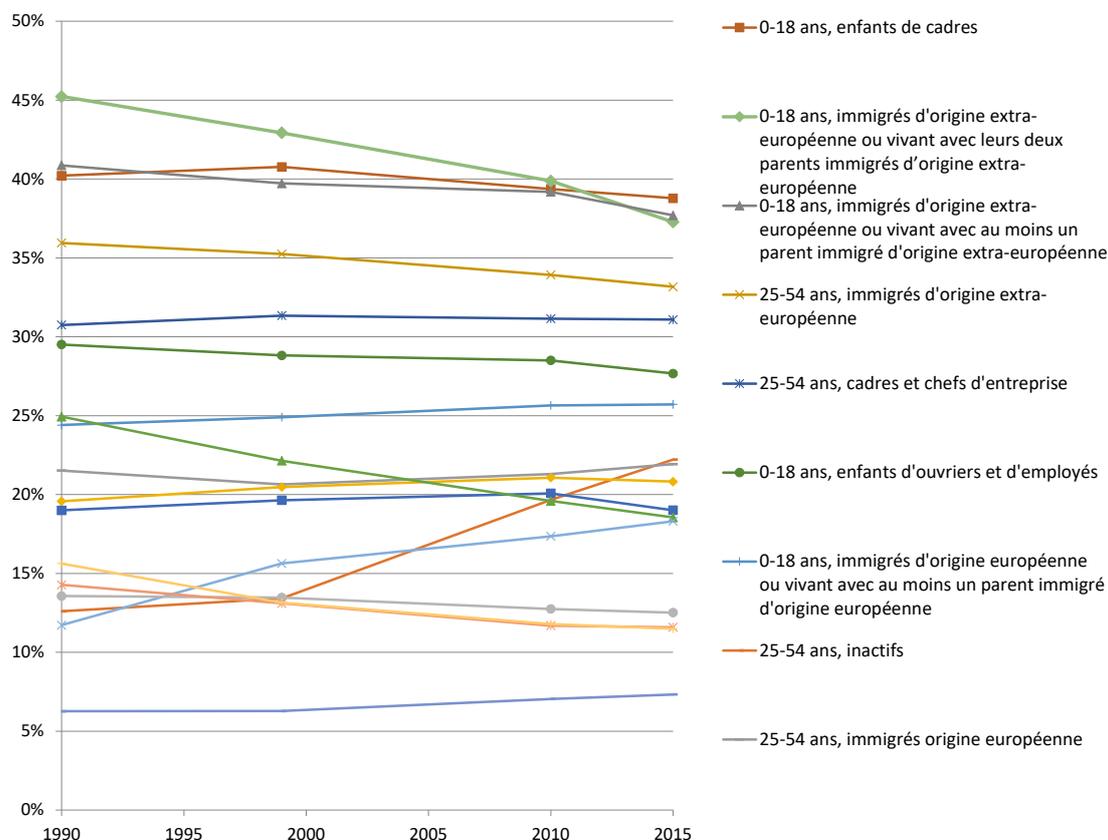
\* \* \*  
\*

Des éléments présentés jusqu'ici, on peut retenir plusieurs enseignements. Le premier est que les différentes facettes de l'identité des individus ne sont pas également déterminantes dans

les processus de ségrégation, au sens d'inhomogénéité de la répartition spatiale des individus : l'âge joue de façon marginale, la catégorie sociale davantage que l'âge, et l'origine davantage que la catégorie sociale, même si plusieurs critères peuvent sans doute se combiner.

Le deuxième enseignement est que pour chaque critère potentiel de ségrégation (âge, catégorie sociale, origine), certaines catégories sont davantage ségréguées que les autres. S'agissant du critère d'âge, ce sont les personnes les plus âgées qui sont les plus ségréguées, mais à un niveau qui reste modéré, et qui a par ailleurs baissé sur la période considérée (indice de ségrégation de 18 % en 2015). S'agissant de la catégorie sociale, on observe que les cadres et chefs d'entreprise sont une fois et demie plus ségrégués que les ouvriers et employés, qu'ils soient qualifiés ou non, et que les jeunes de moins de 18 ans, enfants de cadres ou d'ouvriers, sont davantage ségrégués que les cadres et ouvriers adultes. Les professions intermédiaires, elles, sont à un niveau de ségrégation extrêmement faible, ce qui est conforme à l'intuition, s'agissant d'une catégorie sociale médiane. Ce sont donc les enfants de cadres et chefs d'entreprise qui sont les plus ségrégués (avec un indice de ségrégation de 39 % en 2015). S'agissant enfin des origines, on observe que les immigrés d'origine européenne sont assez peu ségrégués (avec un niveau du même ordre que celui des ouvriers et employés), que les immigrés d'origine non européenne le sont nettement plus (avec un niveau du même ordre que celui des cadres et chefs d'entreprise) et que, là encore, les jeunes de moins de 18 ans immigrés ou vivant avec au moins un parent immigré sont davantage ségrégués que les immigrés de 25-54 ans. C'est ainsi que le niveau de ségrégation de ces jeunes, lorsqu'ils sont d'origine extra-européenne, est le plus élevé : 38 % en 2015, soit un niveau comparable à celui des jeunes de moins de 18 ans enfants de cadres.

**Graphique 42 – Comparaison de l'indice de ségrégation de différentes catégories de la population, 1990-2015**  
(Moyenne des unités urbaines de plus de 100 000 habitants)



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Le troisième enseignement, c'est que, si l'on raisonne en moyenne, pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, hors catégories d'âge, on observe que la ségrégation est soit relativement stable, soit en baisse. Une des baisses les plus sensibles concerne l'un des publics les plus ségrégués, celui des moins de 18 ans immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne, avec un indice de ségrégation qui passe de 41 % en 1990 à 38 % en 2015, celle des enfants vivant avec deux parents immigrés extra-européens étant la plus forte (leur indice de ségrégation passe de 45 % à 37 %) <sup>40</sup>.

Enfin, on peut se demander où se situent les métropoles françaises en termes de niveau de ségrégation par rapport à ce que l'on pourrait observer dans d'autres pays. À titre de comparaison, certains auteurs estiment que la ségrégation ethnique aux États-Unis est faible lorsque l'indice est inférieur à 30 % et élevée lorsqu'il est supérieur à 60 % <sup>41</sup>. D'autres auteurs estiment que la ségrégation sociale en Europe est faible pour des valeurs de l'indice inférieures

<sup>40</sup> Ce résultat est en ligne avec les conclusions de Pan Ké Shon et Verdugo (2014), *op. cit.* Les auteurs montrent qu'entre 1968 et 2007, l'intensité de la ségrégation des immigrés en France a progressé, mais que c'est un effet de composition : l'intensité de la ségrégation a en effet baissé pour les immigrés de chaque origine nationale prise isolément.

<sup>41</sup> Massey D. et Denton N. (1993), *American Apartheid: Segregation and the Making of the Underclass*, Harvard University Press: Cambridge, MA.

à 20 % et élevée lorsque ce dernier excède 40 %<sup>42</sup>. La comparaison internationale des niveaux de ségrégation est rendue compliquée par le fait que ces niveaux dépendent de la taille des quartiers qui composent l'unité urbaine étudiée. Toutes choses égales par ailleurs, les niveaux de ségrégation observés sur des quartiers regroupant des effectifs importants seront plus faibles que ceux observés entre des quartiers de taille de population plus réduite. Quillian et Lagrange (2016)<sup>43</sup> ont proposé une comparaison des niveaux de ségrégation sociale entre les métropoles française et américaines de plus d'un million d'habitants (soit 51 métropoles aux États-Unis et quatre en France). Cette comparaison révèle des niveaux de ségrégation en moyenne plus élevés aux États-Unis qu'en France, qu'il s'agisse de la ségrégation en fonction des niveaux de revenus ou du niveau d'éducation de la population. Ces différences sont susceptibles d'être minorées dans la mesure où les « quartiers » utilisés dans les analyses menées aux États-Unis regroupent en moyenne des populations de tailles deux fois plus importantes que ceux utilisés en France<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> Marcińczak S. *et al.* (2015), « Patterns of socioeconomic segregation in the capital cities of fast-track reforming post-socialist countries », *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 105, n° 1, janvier, p. 183-202.

<sup>43</sup> Quillian L. et Lagrange H. (2016), « Socioeconomic segregation in large cities in France and the United States », *Demography*, vol. 53, n° 4, août, p. 1051-1084.

<sup>44</sup> Pour une comparaison avec des villes européennes, on pourra se référer à : Musterd S. (2005), « Social and ethnic segregation in Europe: Levels, causes, and effects ». *Journal of Urban Affairs*, vol. 27, n° 3, p. 331-348. Les comparaisons proposées dans cet article sont néanmoins à prendre avec beaucoup de précautions, comme nous y invite d'ailleurs l'auteur, dans la mesure où d'une ville à l'autre, les découpages spatiaux sont variables de même que la définition et la taille des groupes étudiés.

## Chapitre 2

# Mais des niveaux de concentration croissants à l'échelle du quartier pour certaines populations

Jusqu'ici, on s'est intéressé à la façon dont un groupe donné (les cadres, les jeunes, les immigrés), au sein d'une unité urbaine, se répartissait entre les quartiers. Il s'agissait de savoir si cette répartition était plus ou moins homogène. À présent, on cherche à connaître la probabilité pour un habitant d'un quartier appartenant à une certaine catégorie de la population d'avoir pour voisin dans son quartier une personne de la même catégorie que lui. Cette probabilité dépend à la fois du niveau de ségrégation de la catégorie d'appartenance de cet habitant et de l'importance numérique de cette catégorie au sein de l'unité urbaine. L'indice de concentration est donc complémentaire de l'indice de ségrégation. En effet, une catégorie sociale ou d'origine peut être très inégalement répartie (fort indice de ségrégation), mais si son importance numérique reste faible, ses membres vivront rarement dans des quartiers où ils représentent une part importante de la population. Ce qui est approché à travers la notion de concentration, c'est l'expérience de vivre dans un quartier où les membres de sa catégorie sociale ou d'origine sont nombreux, voire majoritaires. Cette expérience est importante en elle-même, indépendamment de ses causes (répartition très inégale de son groupe social d'appartenance et/ou part importante de ce groupe dans la population de l'unité urbaine)<sup>45</sup>.

### 1. L'indice de concentration des cadres âgés de 25 à 54 ans augmente, celui des ouvriers et employés de cette même tranche d'âge diminue

En moyenne, dans l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, les ouvriers et employés vivaient en 1990 dans des quartiers où leur part parmi les 25-54 ans était de 49 %<sup>46</sup>. Cela reflétait leur importance dans la population active. Les cadres, eux, vivaient en 1990 dans des quartiers où leur part parmi les 25-54 ans était de l'ordre de 23 %. Mais, du fait de l'évolution de la part des cadres et des ouvriers et employés dans la population, et malgré un niveau de ségrégation assez stable dans les deux cas, en tendance, les ouvriers et employés ont, moins que par le passé, des voisins (au sens de personnes habitant le même IRIS) eux-mêmes ouvriers et employés. Leur indice de concentration passe en moyenne de

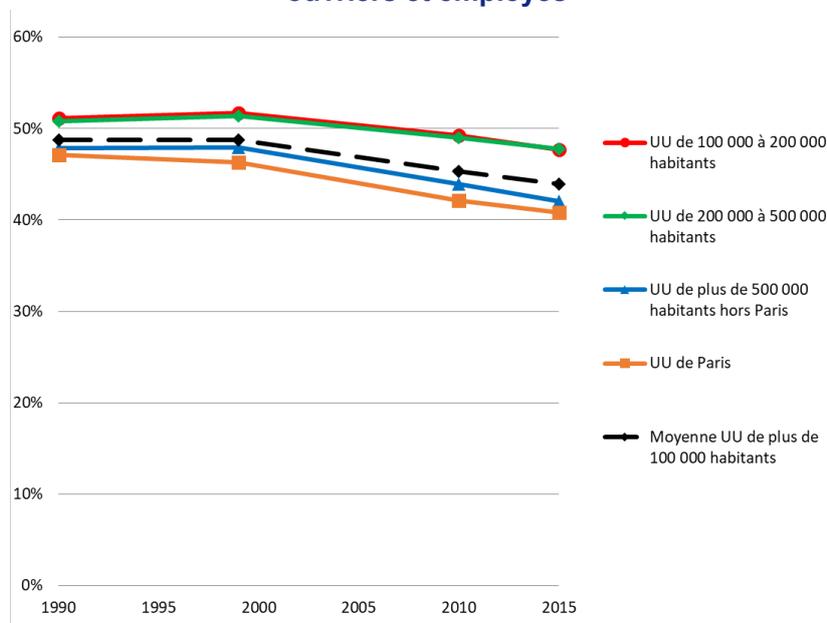
---

<sup>45</sup> Pour une approche complémentaire en termes d'exposition d'une catégorie donnée à une autre au sein de son quartier d'habitation, on se reportera à l'Annexe 4.

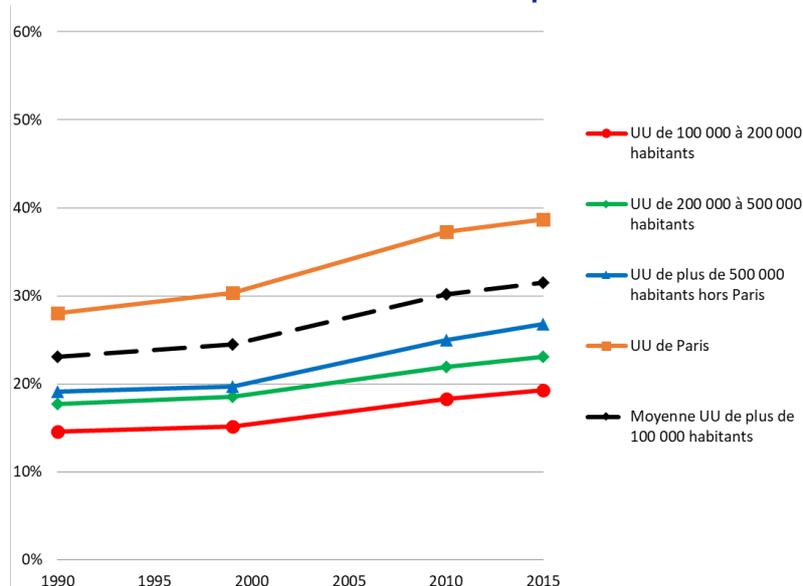
<sup>46</sup> On raisonne ici, comme toujours, sur les 25-54 ans.

49 % en 1990 à 44 % en 2015 (Graphique 43). C'est l'inverse pour les cadres, dont l'indice de concentration passe en moyenne de 23 % à 31 %. À Paris, où l'indice de concentration des cadres a toujours été plus élevé que dans le reste de la France du fait de leur importance numérique, un cadre vivait en moyenne, en 2015, dans un quartier où 39 % des 25-54 ans étaient eux-mêmes cadres (contre 28 % en 1990) (Graphique 44).

**Graphique 43 – Indice de concentration des 25-54 ans ouvriers et employés**



**Graphique 44 – Indice de concentration des 25-54 ans cadres et chefs d'entreprise**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

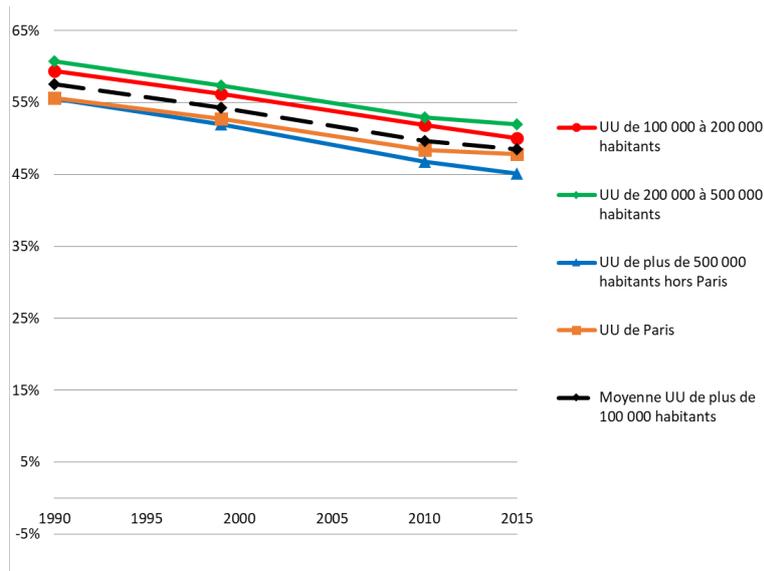
Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, un cadre/chef d'entreprise de 25 à 54 ans vivait dans un quartier où 28 % des actifs étaient cadres. En 2015, il vivait dans un quartier où 39 % des actifs étaient cadres.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

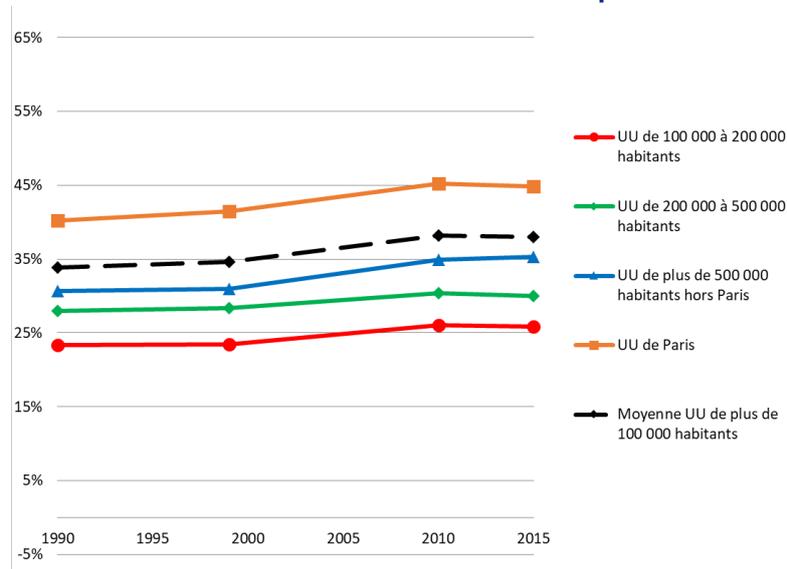
On remarquera d'une façon générale que l'indice de concentration des cadres est beaucoup plus sensible à la taille de l'unité urbaine que celui des ouvriers et employés, en grande partie parce que les cadres se trouvent surtout dans les grandes unités urbaines, alors que la part des ouvriers et employés varie assez peu en fonction de la taille de l'unité urbaine.

Ces constats sont encore plus vrais pour les jeunes de moins de 18 ans, enfants de cadres (Graphique 46) ou enfants d'ouvriers et d'employés (Graphique 45).

**Graphique 45 – Indice de concentration des 0-18 ans enfants d'ouvriers et employés**



**Graphique 46 – Indice de concentration des 0-18 ans enfants de cadres et chefs d'entreprise**



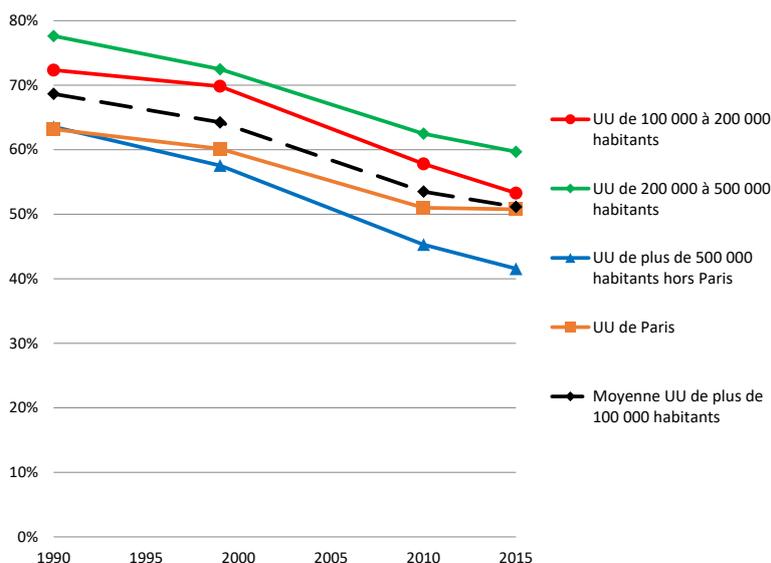
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, un jeune de moins de 18 ans, enfant de cadres, vivait dans un quartier où 40 % des moins de 18 ans étaient enfants de cadres. En 2015, il vivait dans un quartier où 46 % des moins de 18 ans étaient enfants de cadres.

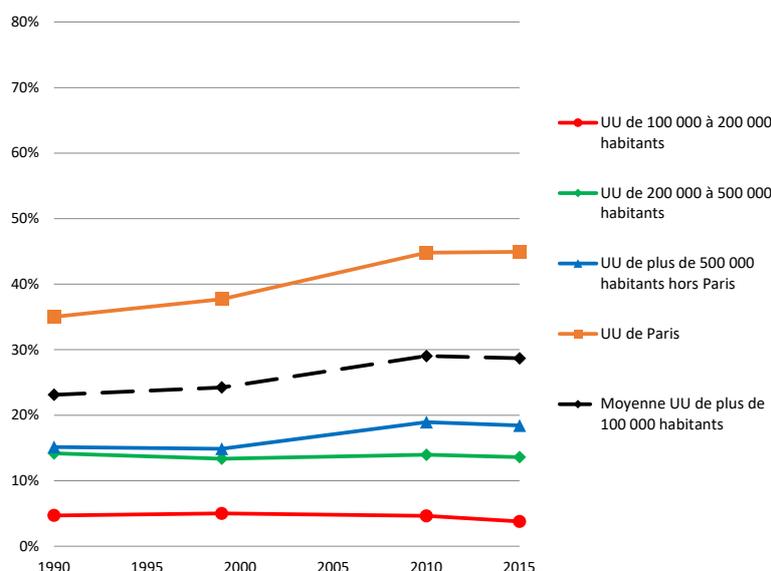
Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

La croissance de l'indice de concentration des enfants de cadres et chefs d'entreprise se traduit par la croissance du nombre de quartiers où ils sont majoritaires parmi les jeunes. Dans l'unité urbaine de Paris où la part des cadres est particulièrement importante, 35 % des moins de 18 ans enfants de cadres vivaient en 1990 dans des quartiers où ils étaient majoritaires parmi les jeunes. C'était en 2015 le cas de 45 % d'entre eux. La même année, 5 % d'entre eux vivaient même dans un quartier où les enfants de cadres représentaient plus de 75 % des jeunes. Ces situations sont beaucoup plus rares dans le reste de la France (Graphique 47).

**Graphique 47 – Part des 0-18 ans, enfants d'ouvriers et employés vivant dans des quartiers où ils représentent plus de 50 % des 0-18 ans**



**Graphique 48 – Part des 0-18 ans, enfants de cadres et chefs d'entreprise vivant dans des quartiers où ils représentent plus de 50 % des 0-18 ans**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : En 1990, dans l'unité urbaine de Paris, 35 % des moins de 18 ans enfants de cadres vivaient dans des quartiers où ils étaient majoritaires parmi les jeunes de moins de 18 ans.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

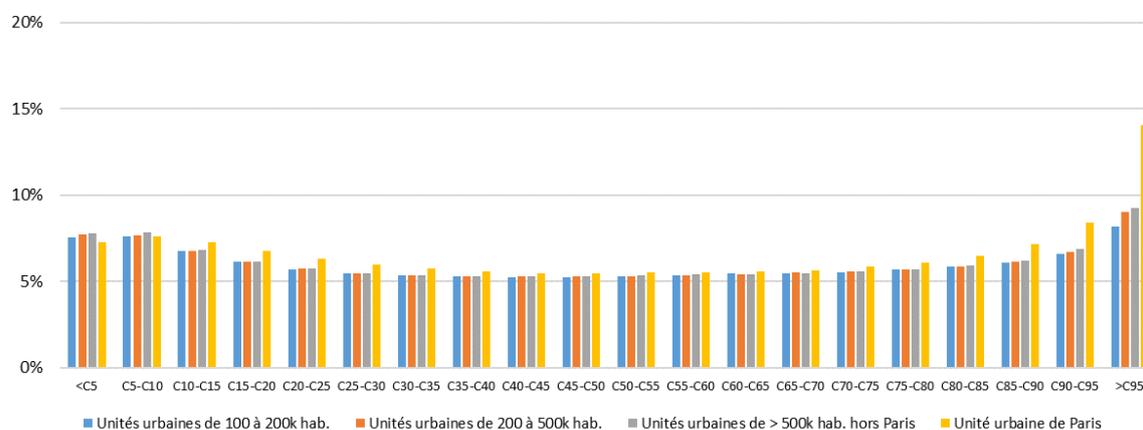
À l'inverse, la part des enfants d'ouvriers et d'employés qui sont majoritaires parmi les moins de 18 ans dans leur quartier a beaucoup baissé en 25 ans, et ce dans toutes les tailles d'unités urbaines. À l'échelle de l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, 69 % de ces jeunes vivaient dans des quartiers où ils étaient majoritaires parmi les moins de 18 ans en 1990 contre 51 % d'entre eux aujourd'hui (Graphique 48).

### Encadré – Concentration en fonction des niveaux de vie

Il est possible de calculer un indice de concentration des 25-54 ans en fonction de leur niveau de vie pour l'année 2017, à partir de la base FIDELI. Les indices de concentration des différents vingtiles de niveau de vie sont très corrélés à leurs indices de ségrégation présentés dans la première partie. Cela n'est pas étonnant, dans la mesure où la population de chaque vingtile représente, par construction, 5 % des 25-54 ans de l'unité urbaine<sup>47</sup>.

Quelle que soit l'agglomération, l'indice de concentration suit une courbe en U si on le calcule pour les vingt groupes de niveau de vie (Graphique 49). Pour les populations situées dans les déciles de niveau de vie proches du niveau de vie médian, l'indice de concentration est très proche de 5 %. L'indice de concentration des groupes de niveau de vie extrêmes s'élève à environ 8 %. Le niveau de concentration des 5 % les plus aisés de l'unité urbaine de Paris est beaucoup plus élevé (14 %) que dans la moyenne des autres unités urbaines. Hormis pour cette dernière catégorie, la concentration des groupes de revenus varie très peu en fonction de la taille de l'unité urbaine.

**Graphique 49 – Indices de concentration des 25-54 ans par groupes de niveaux de vie et par catégories d'unités urbaines en 2017**

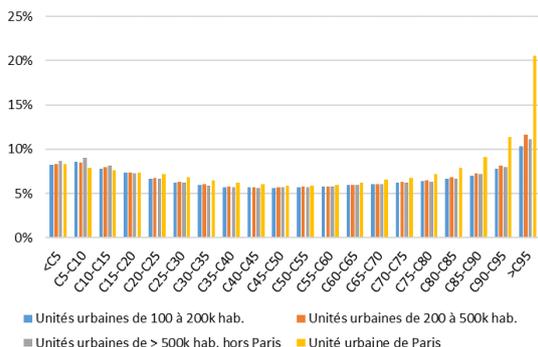


Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine, individus âgés de 25 à 54 ans.  
Source : calculs France Stratégie à partir de FIDELI (2017)

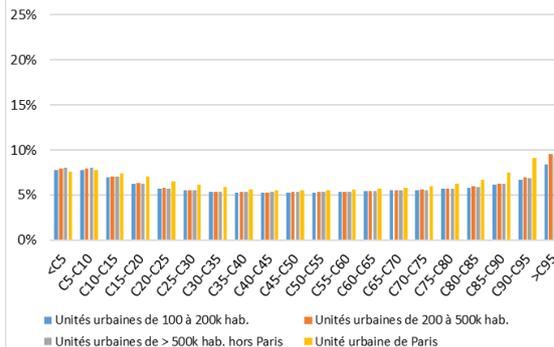
Les mêmes constats sont valables peu ou prou que l'on considère uniquement les 0-18 ans (Graphique 50) ou l'ensemble de la population des unités urbaines (Graphique 51). Les indices de concentration des 0-18 ans étant légèrement plus élevés que ceux des autres catégories. Les 6 % des 0-18 ans les plus aisés de l'unité urbaine de Paris sont particulièrement concentrés : en moyenne ces derniers vivent dans un quartier où le dernier vingtile représente plus de 20 % des 0-18 ans.

<sup>47</sup> Les coefficients de concentration et de ségrégation sont très fortement corrélés (taux de corrélation compris entre 0,9 et 0,97), mais pas complètement. En effet, les effectifs des unités géographiques de base retenues pour l'étude les IRIS – ne sont pas parfaitement égaux.

**Graphique 50 – Indice de concentration des individus de 0 à 18 ans, par groupes de niveaux de vie**



**Graphique 51 – Indice de concentration, par groupes de niveau de vie, tous âges confondus**



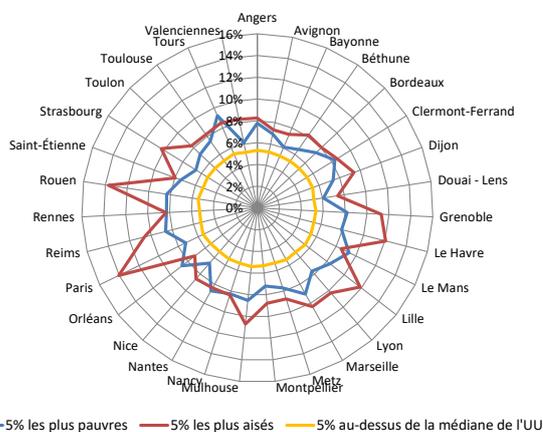
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Source : calculs France Stratégie à partir de FIDELI (2017)

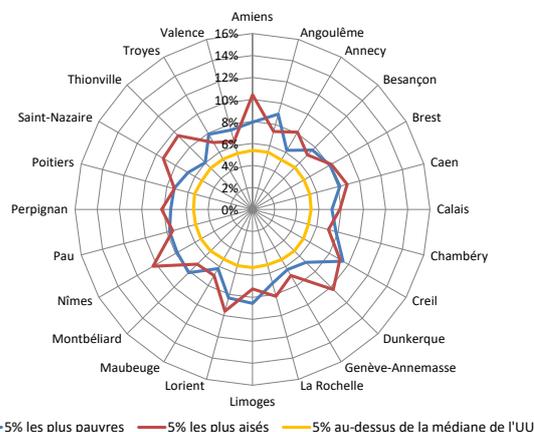
L'indice de concentration des 5 % des 25-54 ans les plus aisés est le plus élevé à Paris, Rouen, Le Havre, Lille, Grenoble, Strasbourg et Amiens, et le plus faible à Valence, Annemasse, Maubeuge et Besançon. Creil, Le Mans, Tours et Marseille sont les unités urbaines où l'indice concentration des 6 % les plus pauvres est la plus importante. Thionville, Bayonne, Douai-Lens et Valenciennes sont les unités urbaines où les 6 % les plus pauvres sont les moins concentrées. Aucune unité urbaine ne se distingue vraiment sur le plan de la concentration des niveaux de vie médians (Graphique 20).

**Graphique 52 – Indice de concentration des niveaux de vie extrêmes et médian pour les différentes unités urbaines**

Unité urbaine de plus de 200 000 habitants



Unité urbaine de 100 000 à 200 000 habitants



Champ : individus âgés de 25 à 54 ans.

Source : calculs France Stratégie à partir de FIDELI (2017)

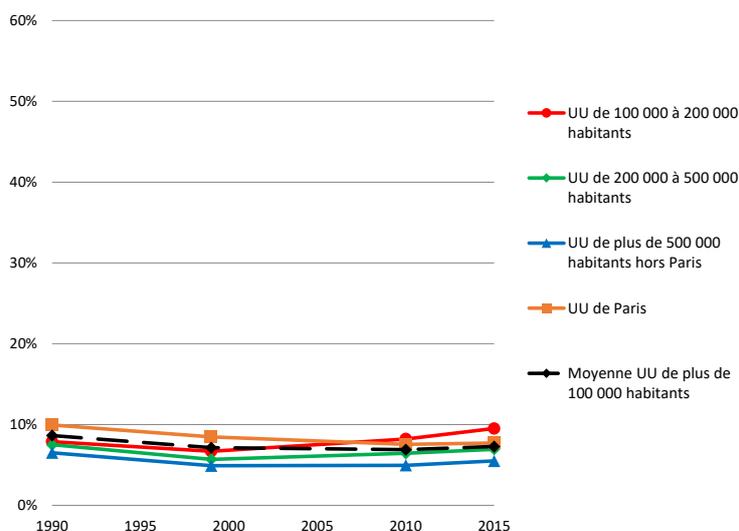
## **2. L'indice de concentration des immigrés d'origine extra-européenne augmente, celui de leurs enfants aussi, mais la concentration des 0-18 ans vivant avec deux parents immigrés extra-européens diminue**

On a montré que la ségrégation des immigrés et de leurs enfants avaient eu tendance à stagner ou à diminuer. Pourtant, parce qu'ils représentent une part croissante dans la population, leur indice de concentration a eu tendance à augmenter. En effet, la part des immigrés chez les 25-54 ans dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants est globalement passée, entre 1990 et 2015, de 14 % (5 % d'origine européenne et 9 % d'origine extra-européenne) à 20 % (5 % d'origine européenne et 15 % d'origine extra-européenne). Chez les moins de 18 ans, la part des immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré est passée sur la même période de 24 % (8 % d'origine européenne et 16 % d'origine extra-européenne – dont 3 % eux-mêmes immigrés, et 8 % vivant avec deux parents immigrés extra-européens) à 33 % (6 % d'origine européenne et 27 % d'origine extra-européenne – dont 2 % eux-mêmes immigrés, et 10 % vivant avec deux parents immigrés extra-européens).

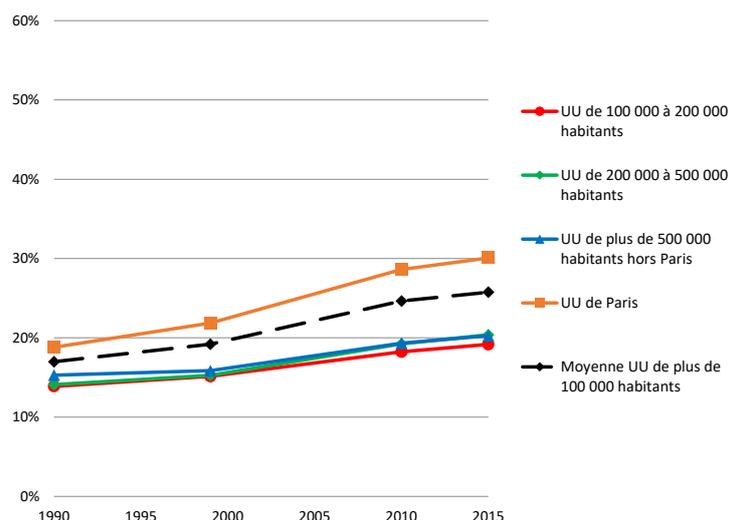
Ainsi, l'indice de concentration des immigrés d'origine européenne, plutôt faible, est en légère baisse (Graphique 53) quand celui des immigrés d'origine extra-européenne, deux fois supérieur en début de période, est en hausse sensible (Graphique 54). Dans le premier cas, l'indice de concentration passe en moyenne, pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, de 9 % à 7 % alors qu'il passe de 17 % à 26 % dans le deuxième cas.

L'unité urbaine de Paris se distingue par un indice de concentration des immigrés d'origine extra-européenne nettement plus élevé que dans le reste de la France, avec un écart qui s'est même accru au fil du temps. Il y atteint 30 % en 2015 contre 19 % en 1990. Autrement dit, en moyenne, dans l'unité urbaine de Paris, un immigré de 25-54 ans d'origine extra-européenne vit en 2015 dans un quartier où 30 % des 25-54 ans sont immigrés d'origine extra-européenne. En 1990, seuls 3 % des immigrés d'origine extra-européenne vivaient dans des quartiers où ils étaient majoritaires parmi les 25-54 ans. C'était le cas de 12 % d'entre eux en 2015. Mais encore une fois, cette évolution n'est pas le résultat d'une augmentation de la ségrégation de cette population puisque son indice de ségrégation est stable entre 1990 et 2015. Elle est essentiellement imputable à l'augmentation de la part des immigrés d'origine extra-européenne parmi les 25-54 ans dans l'unité urbaine de Paris, qui passe de 12 % à 22 % entre 1990 et 2015.

**Graphique 53 – Indice de concentration des 25-54 ans immigrés d'origine européenne**



**Graphique 54 – Indice de concentration des 25-54 ans immigrés d'origine extra-européenne**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

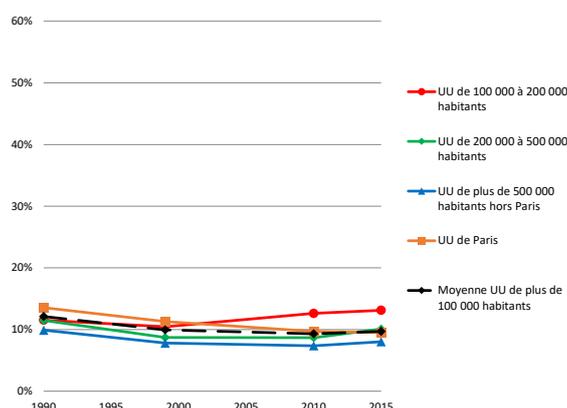
Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, une personne de 25-54 ans immigrée d'origine extra-européenne vivait dans un quartier où 19 % des 25-54 ans étaient également immigrés d'origine extra-européenne. En 2015, elle vivait dans un quartier où 30 % des moins de 25-54 ans étaient immigrés d'origine extra-européenne.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

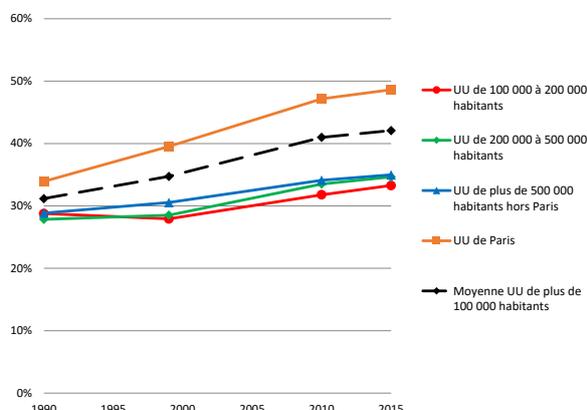
L'évolution des indices de concentration des moins de 18 ans immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré suit globalement la même tendance, mais de façon plus prononcée. Ainsi, à l'échelle de l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, l'indice de concentration des jeunes immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine européenne passe de 12 % en 1990 à 10 % en 2015 (Graphique 55). Celui des jeunes immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne passe sur la même période de 31 % à 42 %, sans que cela ne soit imputable à une hausse de leur ségrégation (Graphique 56). En revanche, l'indice de concentration des

enfants vivant avec deux parents immigrés non européens a baissé (de 27 % à 24 %) (Graphique 57). C'est avant tout l'augmentation de la part des enfants vivant avec un seul parent immigré (parent isolé ou vivant avec un conjoint qui n'est pas immigré extra-européen), dont l'indice de concentration est passé de 8 % à 20 %, qui contribue à augmenter la concentration des enfants d'immigrés extra-européens dans leur ensemble.

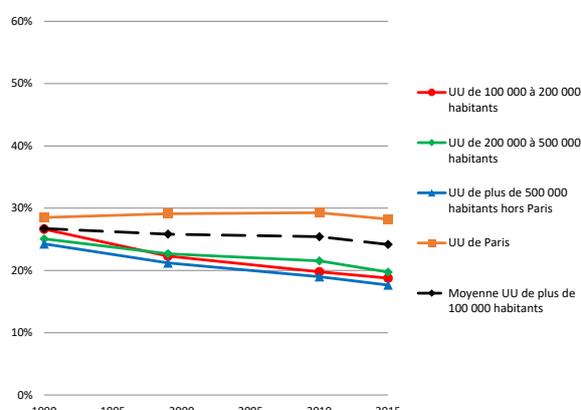
**Graphique 55 – Indice de concentration des 0-18 ans, immigrés d'origine européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine européenne**



**Graphique 56 – Indice de concentration des 0-18 ans, immigrés d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne**



**Graphique 57 – Indice de concentration des 0-18 ans, immigrés d'origine extra-européenne ou vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

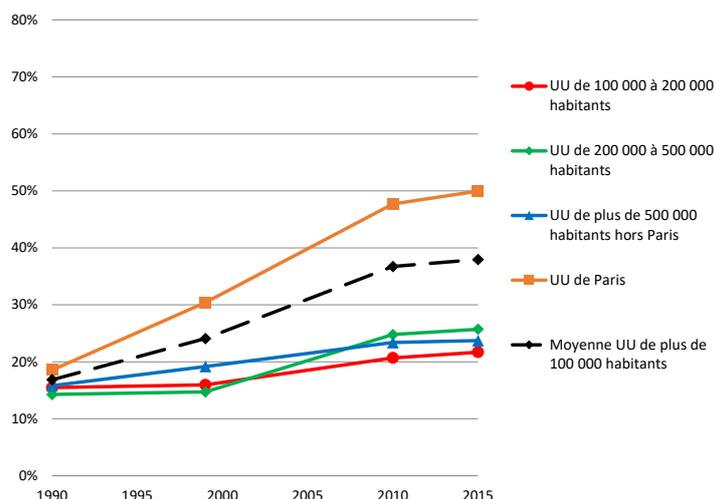
Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, un jeune de moins de 18 ans immigré d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne vivait dans un quartier où 34 % des jeunes étaient eux-mêmes immigrés d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne. En 2015, il vivait dans un quartier où 49 % des jeunes étaient eux-mêmes immigrés d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Si l'on prend l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, la proportion de jeunes immigrés ou d'enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne qui sont majoritaires dans leur quartier est passée de 17 % à 38 % entre 1990 et 2015. Cette proportion est passée sur la même période de 18 % à 50 % dans l'unité urbaine

de Paris (la part de ces jeunes chez les moins de 18 ans y est passée de 22 % à 38 %) (Graphique 58). Les moins de 18 ans vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne sont en revanche moins souvent majoritaires au sein de leur quartier (4 % en 2015 contre 10 % en 1990 pour l'ensemble des unités urbaines, 5 % en 2015 contre 11 % en 1990 dans l'unité urbaine de Paris ).

**Graphique 58 – Part des 0-18 ans, immigrés extra-européens ou vivant avec au moins un parent immigré extra-européen, vivant dans des quartiers où ils représentent plus de 50 % des 0-18 ans**



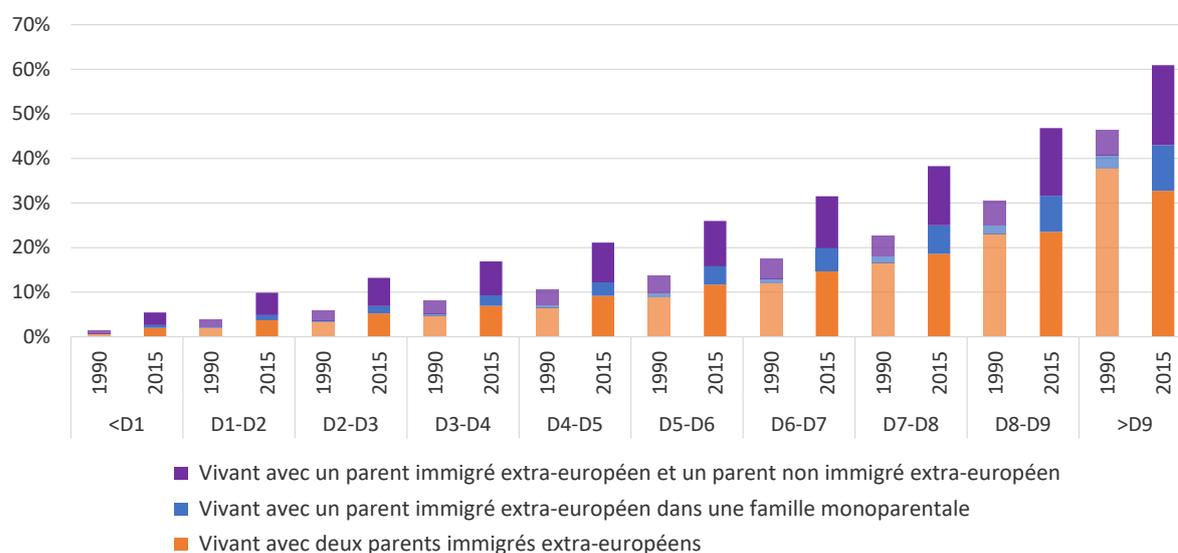
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, 18 % des moins de 18 ans immigrés extra-européens ou vivant avec au moins un parent immigré extra-européen vivaient dans des quartiers où ils étaient majoritaires parmi les jeunes de moins de 18 ans. C'était le cas de 50 % d'entre eux en 2015.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

La figure suivante présente la distribution moyenne de la part des 0-18 ans descendants d'immigrés extra-européens dans dix classes de quartier rassemblant chacun 10 % de la population des unités urbaines de plus de 100 000 habitants. La proportion de ces jeunes parmi les moins de 18 ans augmente dans l'ensemble des classes de quartier. Cette hausse s'explique d'abord par l'augmentation du nombre de jeunes qui vivent ou bien avec un parent immigré extra-européen et un parent non immigré extra-européen, ou bien avec un parent immigré extra-européen sans conjoint (Graphique 59).

**Graphique 59 – Part des 0-18 ans vivant avec au moins un parent immigré extra-européen, par décile de quartier**  
(Moyenne des unités urbaines de plus de 100 000 habitants)



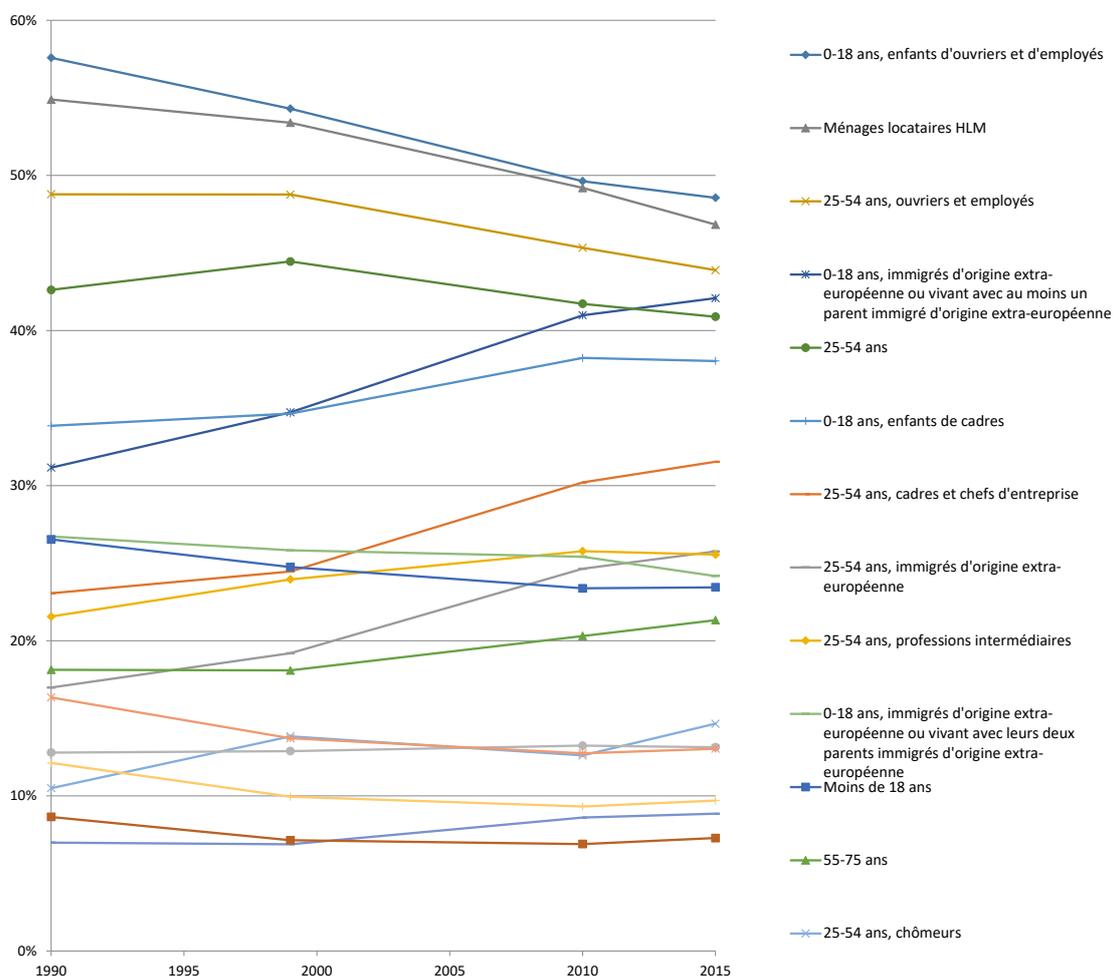
Lecture : en moyenne, dans le décile de quartiers où la part d'enfants d'au moins un parent immigré extra-européen parmi les 0-18 ans est la plus élevée, cette part était de 61 % en 2015 ; dans ce groupe de quartiers, la part des enfants vivant avec deux parents immigrés extra-européens était de 32 %. Chaque décile de quartiers regroupe environ 10 % des 0-18 ans

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

\* \* \*  
\*

Parmi les catégories de population étudiées dans cette partie, quatre d'entre elles ont vu leur indice de concentration progresser significativement au cours des 25 dernières années. C'est en premier lieu le cas de la catégorie des immigrés d'origine extra-européenne et de celle des jeunes de moins de 18 ans, immigrés ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne. L'évolution est particulièrement spectaculaire dans l'unité urbaine de Paris. De façon moins prononcée, les cadres et leurs enfants ont vu leur indice de concentration augmenter. C'est là encore dans l'unité urbaine de Paris que les niveaux de concentration sont les plus élevés. Pour ces quatre catégories de population, la hausse des indices de concentration s'explique essentiellement par l'augmentation de leur poids démographique et non par une augmentation de leur niveau de ségrégation

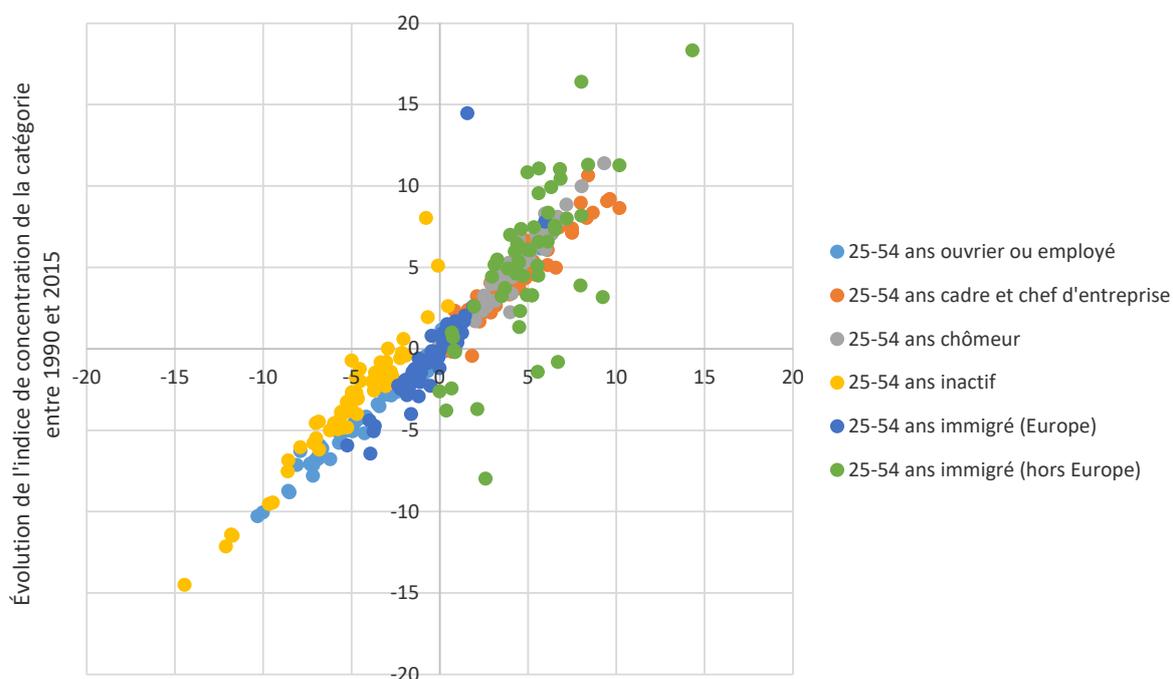
**Graphique 60 – Comparaison de l'indice de concentration de différentes catégories de la population, 1990-2015**  
(Moyennes pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants)



Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Sur l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, on observe une corrélation de 93 % entre d'un côté l'évolution de l'indice de concentration des catégories sociales entre 1990 et 2015 et de l'autre celle de leur part dans la population de l'unité urbaine. Le graphique suivant illustre cette corrélation pour les catégories d'individus de 25 à 54 ans (Graphique 61).

**Graphique 61 – Évolution du poids des différentes catégories sociales étudiées (parmi les 25-54 ans) et de leur indice de concentration (en points de pourcentage) entre 1990 et 2015**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

Lecture : Chaque point représente une catégorie donnée et une unité urbaine. L'abscisse du point donne l'évolution de la part de la catégorie dans la population des 25-54 ans de l'unité urbaine, son ordonnée donne l'évolution de son indice de concentration.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie



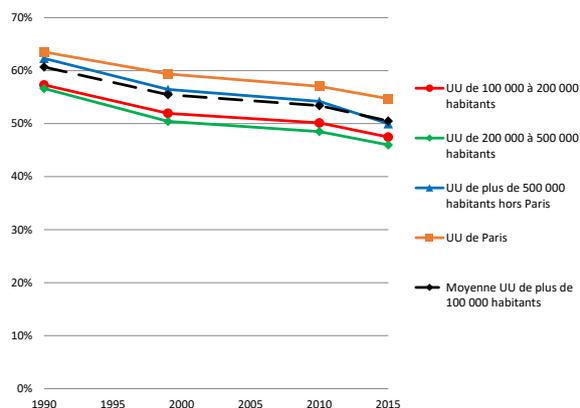
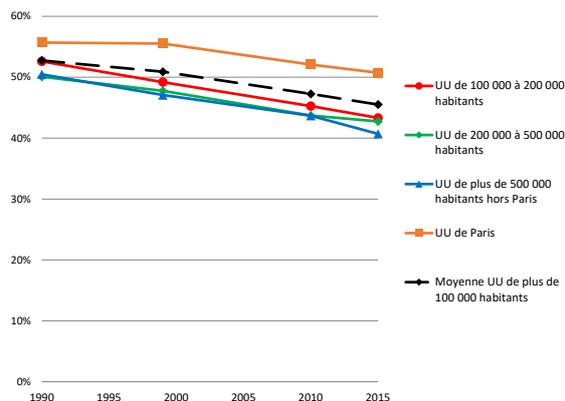
## Chapitre 3

### Le parc HLM a-t-il contribué à la mixité sociale ?

Le parc HLM était historiquement très inégalement réparti sur le territoire, notamment après la phase de construction des « grands ensembles » édifiés en périphérie des grandes agglomérations. Il a été accusé de ce fait de concentrer les pauvres et les immigrés et de contribuer à leur relégation à l'écart de ce que la ville pouvait proposer en termes d'emploi et de loisirs. Les données exploitées ici permettent cependant d'affirmer que le niveau de ségrégation du logement HLM, même s'il reste élevé, a beaucoup diminué entre 1990 et 2015. Ce type de logements est à présent réparti de façon plus homogène, tant entre les communes d'une même unité urbaine qu'entre les différents quartiers de cette unité urbaine. Il accueille aussi en plus grande proportion des ménages issus de catégories sociales modestes et/ou immigrés, notamment dans les quartiers où le taux de HLM a le plus augmenté.

#### 1. Le parc HLM a eu tendance à se diffuser dans l'espace, mais reste très fortement ségrégué

Entre 1990 et 2015, l'indice de ségrégation des ménages vivant en HLM a cependant diminué de près de 10 points de pourcentage, passant de 61 % à 50 % en moyenne pour les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, ce qui reste, bien sûr, très élevé (Graphique 62). L'indice de concentration baisse en moyenne de 7 points sur la même période. En 1990, 52 % des ménages locataires HLM vivaient dans des quartiers où ils étaient majoritaires parmi l'ensemble des ménages. Ce n'était plus le cas que de 41 % d'entre eux en 2015 (Graphique 63).

**Graphique 62 – Indice de ségrégation des ménages locataires HLM****Graphique 63 – Indice de concentration des ménages locataires HLM**

Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en 2015 dans l'unité urbaine de Paris, il faudrait que 54 % au moins des ménages locataires HLM soient localisés dans un autre quartier que le leur pour qu'ils soient répartis de façon homogène au sein de l'unité urbaine.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

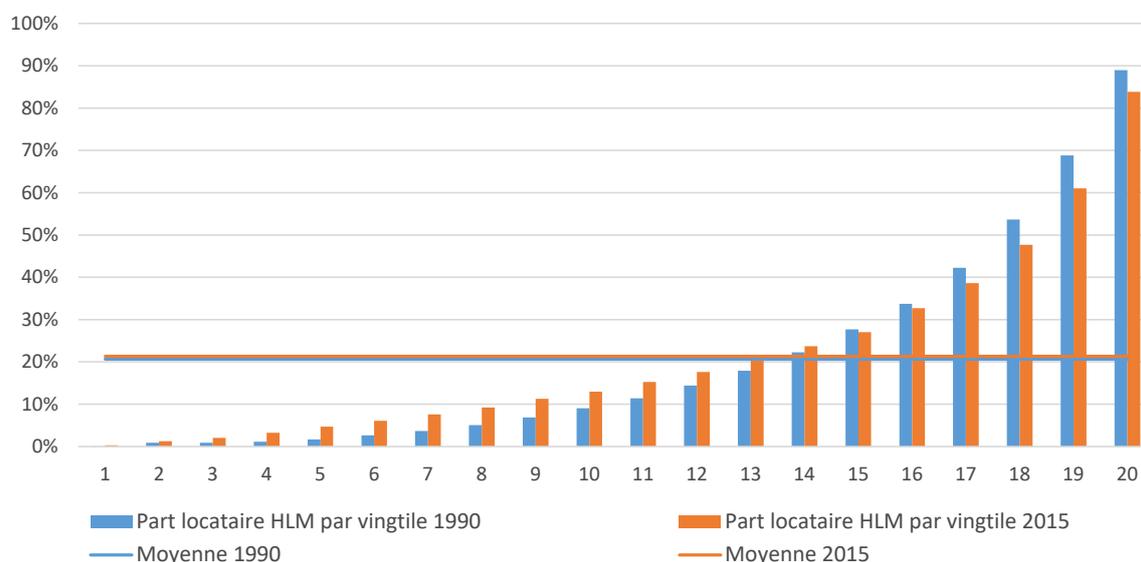
Cette évolution paraît assez significative. En effet, raisonner sur des ménages et non sur des individus revient à peu de choses près à raisonner sur des résidences principales. Les évolutions décrites ici reflètent donc directement la diffusion du logement HLM à l'échelle des unités urbaines et ne sont pas influencées par des évolutions qui affecteraient par exemple la taille relative des ménages vivant en HLM par rapport à celle des ménages vivant dans le reste du parc de résidences principales. Le parc des logements sociaux n'est par définition pas mobile, se renouvelle forcément assez lentement et change rarement de destination (le rachat de leur logement par les locataires HLM reste rare). La baisse notable du niveau de ségrégation du parc HLM est donc le résultat d'une action délibérée de construction dans des quartiers où il était peu développé, de diversification des statuts d'occupation dans les quartiers où il était prédominant, et parfois, d'opérations de démolition.

Une autre façon de visualiser l'homogénéisation de la répartition du parc HLM entre 1990 et 2015 est de représenter la distribution des taux de ménages HLM entre quartiers, au sein des unités urbaines. Dans un premier temps, au sein de chaque unité urbaine les quartiers sont classés selon la proportion de ménages vivant en HLM. On constitue vingt classes de quartiers, en fonction de ce taux de ménages en HLM, la première classe regroupant les quartiers où ce taux est le plus faible, la dernière classe regroupant les quartiers où ce taux est le plus élevé. On s'assure que chaque classe de quartiers regroupe environ 5 % des ménages de l'unité urbaine. On obtient ainsi, pour chaque unité urbaine, une distribution du taux de ménages en HLM par vingtile de quartiers. Dans un deuxième temps, afin de présenter des résultats pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, on calcule une distribution moyenne de ces ménages, en faisant la moyenne des taux de ménages en HLM observés dans chaque unité urbaine, pour les différents vingtiles de quartiers, la moyenne étant pondérée par le nombre de ménages présents dans chaque unité urbaine.

Cette distribution moyenne est représentée dans le graphique suivant (Graphique 64). On y observe que, dans les vingtiles de quartiers où la part de ménages locataires HLM est la plus faible (vingtiles 2 à 13), cette part a augmenté entre 1990 et 2015. Inversement, dans les

vingtiles de quartiers où la part de ménages locataires HLM est la plus forte (vingtiles 15 à 20), cette part a diminué entre 1990 et 2015. On retrouve l'évolution observée avec l'indice de ségrégation : le parc HLM est très inégalement réparti entre quartiers, mais sa répartition est plus homogène en 2015 qu'elle ne l'était en 1990.

**Graphique 64 – Proportion de ménages locataires HLM selon le vingtile de quartiers**  
(Moyenne de la distribution pour l'ensemble des UU de plus de 100 000 habitants)



Lecture : en moyenne, dans le vingtile de quartiers où la part de ménages vivant en HLM est la plus élevée, cette part était de 89 % en 1990 et de 84 % en 2015. Chaque vingtile de quartiers regroupe environ 5 % des ménages de l'unité urbaine.

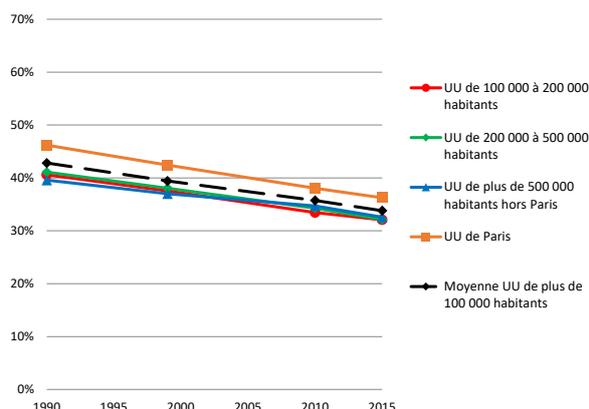
Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Au cours du temps, les quartiers où le taux de HLM était élevé en 1990 ont vu leur population augmenter moins vite que les autres sur 25 ans. En revanche, le taux d'HLM n'y a pas baissé entre 1990 et 2015. La baisse de la ségrégation du HLM provient essentiellement de l'augmentation de la proportion de HLM dans les quartiers où ceux-ci étaient peu nombreux et à la baisse du poids démographique des quartiers à fort taux de HLM.

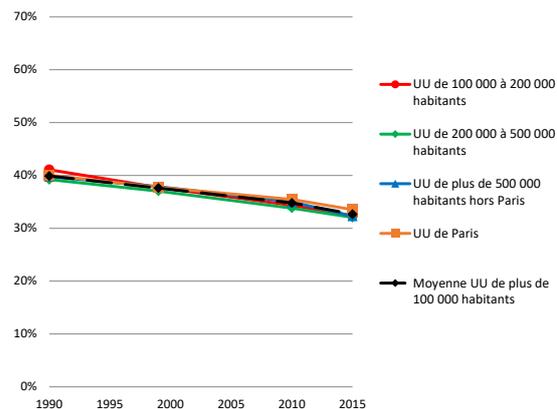
On pourra observer que le début des années 2000 ne semble pas marquer d'inflexion particulière dans la baisse de l'indice de ségrégation du parc, malgré l'adoption de la loi SRU en 2000. Il est vrai que cette loi ne fixe pas d'objectifs de construction au niveau infra-communal. La baisse annuelle de l'indice de ségrégation du parc HLM a été même nettement plus forte entre 1990 et 1999 qu'elle ne l'a été entre 2000 et 2010. Mais on a retrouvé depuis 2010 le rythme de diminution observé au cours des années 1990. On notera enfin que le niveau de ségrégation du parc HLM a plutôt tendance à être plus élevé dans les unités urbaines de taille importante.

Par ailleurs, les niveaux de ségrégation des ménages locataires du parc privé d'une part (Graphique 65) et des ménages propriétaires d'autre part (Graphique 66) ont aussi diminué entre 1990 et 2015, à la même vitesse que celui des ménages locataires du parc HLM, ce qui est finalement assez intuitif : les trois parcs sont aujourd'hui plus mélangés qu'ils ne l'étaient en 1990. Mais le niveau de ségrégation des ménages locataires du parc HLM reste plus élevé que celui des ménages vivant dans chacun des deux autres parcs.

Graphique 65 – Indice de ségrégation des ménages locataires du parc privé



Graphique 66 – Indice de ségrégation des ménages propriétaires



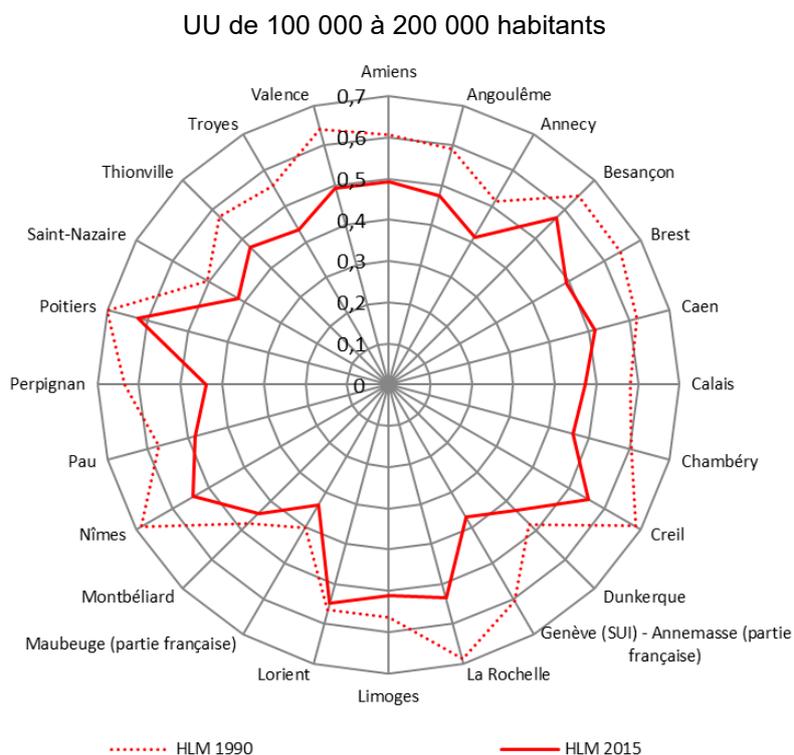
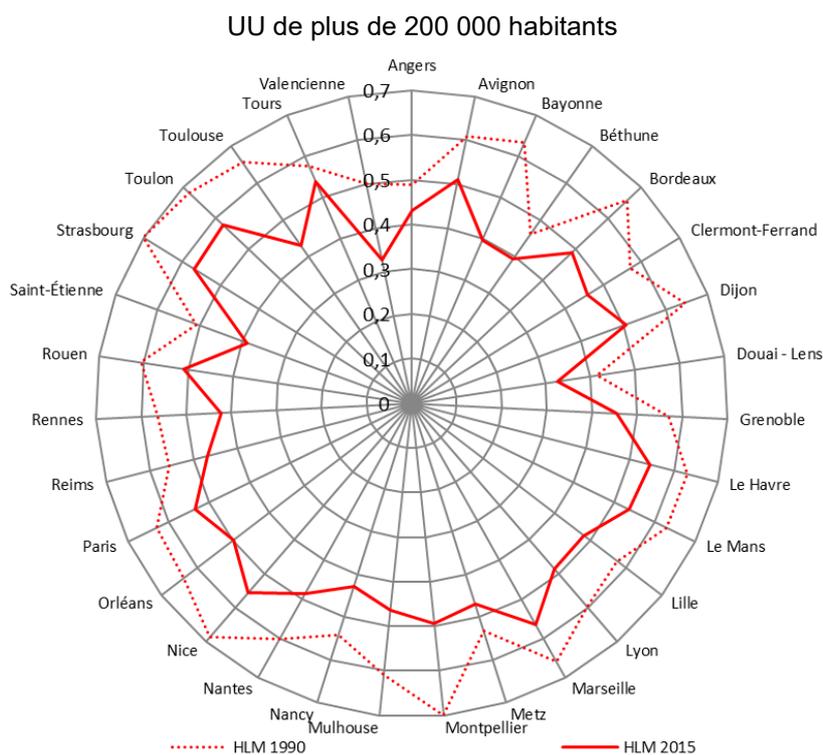
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Les graphiques « radars » qui suivent permettent de constater que la baisse de la ségrégation du parc de logements HLM se constate dans toutes les unités urbaines sans exception, même si l'ampleur de la baisse peut varier d'une unité urbaine à l'autre (Toulouse, Montpellier, Bayonne, Valenciennes, Annemasse, Perpignan ou La Rochelle se distinguant par une baisse particulièrement forte). Certaines unités urbaines affichent des indices de ségrégation du HLM particulièrement élevés en 2015 : Besançon, Creil, Marseille, Nice, Poitiers, Strasbourg, Toulon ont un indice de ségrégation du HLM supérieur à 55 % à cette date (Graphique 67).

Ces graphiques permettent aussi d'éclairer la spécificité des unités urbaines du Nord-Pas-de-Calais (Béthune, Douai-Lens, Valenciennes, Maubeuge) qui se distinguent par un très faible niveau de ségrégation des ouvriers et employés. On observe en effet que le niveau de ségrégation du logement HLM y est aussi particulièrement faible, ce qui explique probablement en partie au moins le faible niveau de ségrégation des ouvriers et employés. A contrario, l'indice de ségrégation du HLM était très élevé en 1990 – aux alentours de 70 % – dans les unités urbaines de Creil, La Rochelle, Montpellier, Nice, Nîmes, Poitiers, Strasbourg, Toulon et Toulouse. On constate un lien statistique entre ségrégation des ouvriers/employés et ségrégation du HLM à l'échelle des 55 unités urbaines de notre échantillon (coefficient de corrélation de 0,45 en 2015), mais faible si l'on exclut les quatre unités urbaines du Nord-Pas-de-Calais évoquées plus haut (0,25). On ne constate en revanche aucune corrélation significative entre ségrégation du HLM et ségrégation des immigrés.

Graphique 67 – Évolution de l'indice de ségrégation des ménages locataires en HLM



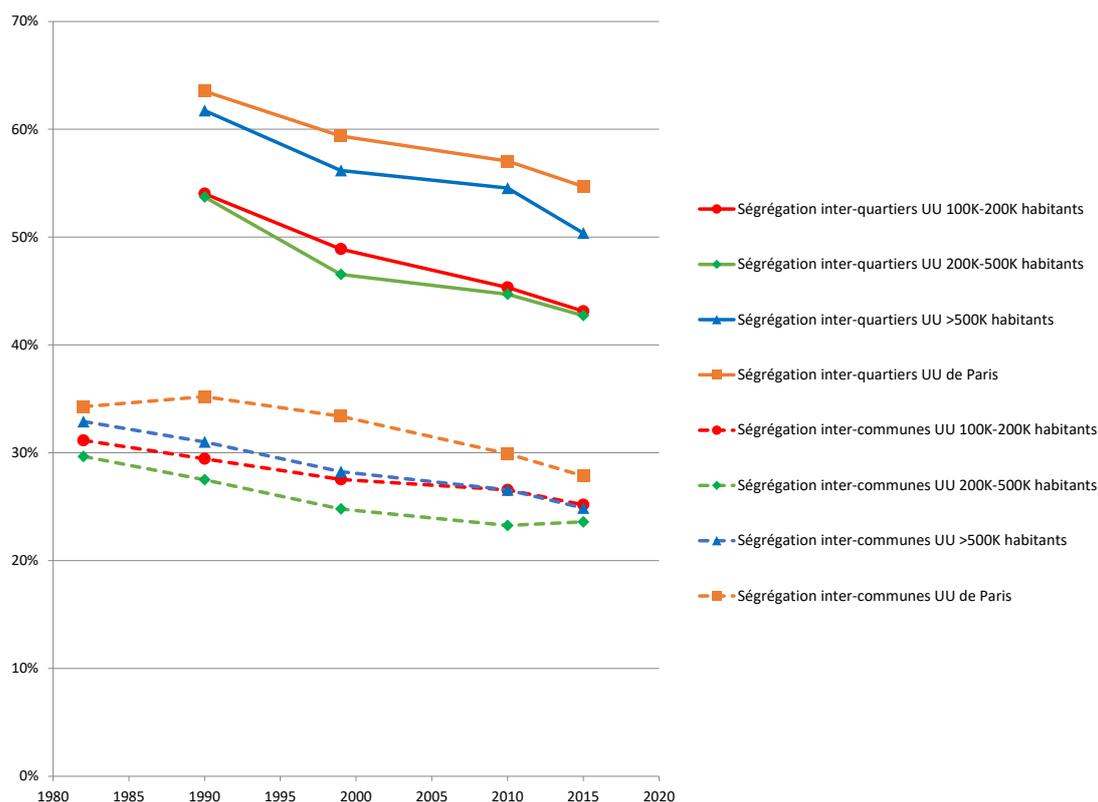
Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Globalement, si l'on se restreint aux unités urbaines dans lesquelles la commune la plus peuplée rassemblait moins de 50 % de l'unité urbaine en 1968, on constate une diminution, entre 1990 et 2015, de la ségrégation des ménages HLM à la fois au sein des communes et

entre elles. La baisse de la ségrégation a cependant été plus rapide et plus forte entre quartiers qu'entre communes. Cela suggère que la diffusion du logement HLM s'est faite à la fois entre les communes des unités urbaines et à l'intérieur de ces communes. La ségrégation inter-quartiers croît par ailleurs avec la taille de l'unité urbaine, ce qui est moins vrai pour la ségrégation inter-communes.

Enfin, la baisse de la ségrégation inter-communes des ménages HLM s'observe aussi entre 1982 (première date pour laquelle l'information sur le type de logement est disponible<sup>48</sup>) et 1990, sauf dans l'unité urbaine de Paris, où le niveau de cette ségrégation est légèrement croissant entre ces deux dates. La promulgation de la loi SRU en 2000 ne s'accompagne globalement pas d'une accélération de la baisse de la ségrégation du parc HLM entre communes : si on observe cette accélération dans l'unité urbaine de Paris, le mouvement de déségrégation a plutôt tendance à ralentir ailleurs. Une analyse complémentaire menée sur les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants confirme ce diagnostic : la baisse de la ségrégation inter-communes du parc HLM s'y observe essentiellement entre 1990 et 1999 (- 3,3 points), elle se poursuit ensuite à un rythme moins soutenu (- 1,4 point entre 1999 et 2010 ; - 0,3 point entre 2010 et 2015) (Graphique 68).

**Graphique 68 – Indice de ségrégation des ménages locataires HLM**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants dans lesquelles la commune la plus peuplée rassemble moins de 50 % de la population urbaine en 1968.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

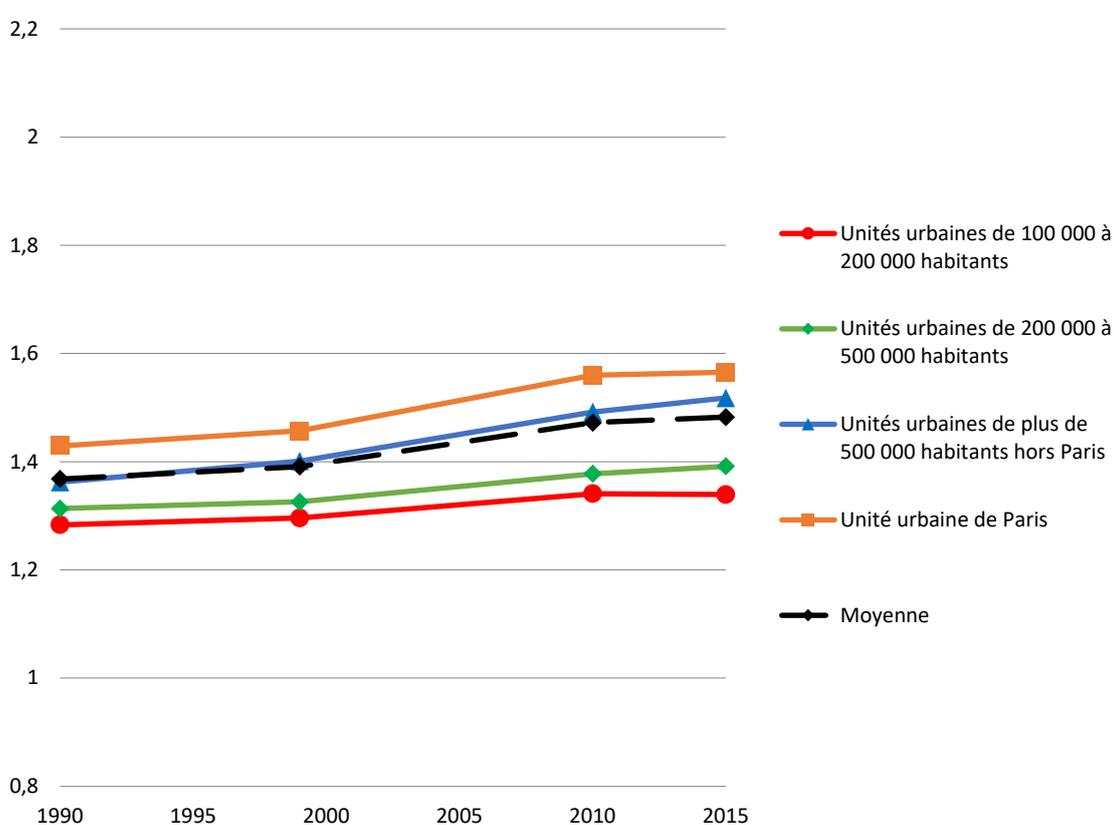
<sup>48</sup> En 1982, l'information sur le statut HLM concerne l'immeuble dans lequel se trouve le logement, et non le logement lui-même. A priori, cela ne doit pas changer fondamentalement les résultats.

## 2. Les catégories populaires et immigrées sont plus surreprésentées dans le parc HLM qu'auparavant

En 1990 dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, le poids des ouvriers et employés de 25-54 ans dans le parc HLM était 1,37 fois supérieur à leur poids dans la population des 25-54 ans. En 2015, leur poids dans le parc HLM était 1,47 fois supérieur à leur poids dans la population. De fait, sur la même période, la part des ouvriers et employés de 25-54 ans logeant en HLM est passée de 29,5 % à 33,4 %, toutes unités urbaines de plus de 100 000 habitants confondues (Graphique 69).

Cette surreprésentation des ouvriers et employés dans le parc HLM se constate dans toutes les tailles d'unités urbaines mais a tendance à être un peu plus importante dans les unités urbaines les plus peuplées.

**Graphique 69 – Surreprésentation des ouvriers et employés dans le parc HLM**



Lecture : dans l'unité urbaine de Paris en 2015, le poids des ouvriers et employés parmi les locataires HLM de 25-54 ans était 1,6 fois supérieur à leur poids dans l'ensemble de la population des 25-54 ans.

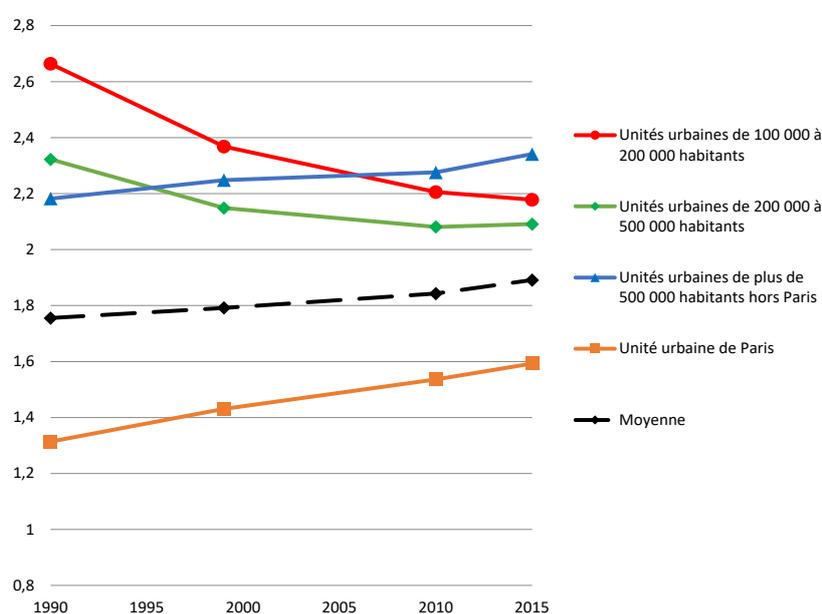
Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

Ce phénomène de surreprésentation est encore plus fort pour les populations immigrées. En 1990 dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, le poids des immigrés de 25-54 ans dans le parc HLM était 1,42 fois supérieur à leur poids dans la population des 25-54 ans. En 2015, ce taux de surreprésentation était passé à 1,62. Sur la même période, la part des locataires HLM parmi les immigrés de 25-54 ans est passée de 30,5 % à 36,7 %.

La surreprésentation des immigrés de 25-54 ans d'origine extra-européenne dans le parc HLM est plus élevée que celle des immigrés dans leur ensemble, et a tendance elle aussi à croître. En 1990, elle s'élevait à 1,76 en moyenne pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, ce chiffre passant à 1,89 en 2015. Sur la même période, la part des locataires HLM parmi les immigrés de 25-54 ans d'origine extra-européenne est passée de 37,7 % à 42,9 % (Graphique 70).

La surreprésentation des immigrés dans le parc HLM a baissé dans les unités urbaines de moins de 500 000 habitants. Si elle augmente tout de même en moyenne, c'est qu'elle a augmenté en moyenne dans les unités urbaines de plus de 500 000 habitants, où les immigrés sont plus nombreux.

**Graphique 70 – Surreprésentation des immigrés extra-européens parmi les 25-54 ans vivant en HLM**



Lecture : dans l'unité urbaine de Paris en 2015, le poids des immigrés parmi les locataires HLM de 25-54 ans était 1,36 fois supérieur à leur poids dans l'ensemble de la population des 25-54 ans.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

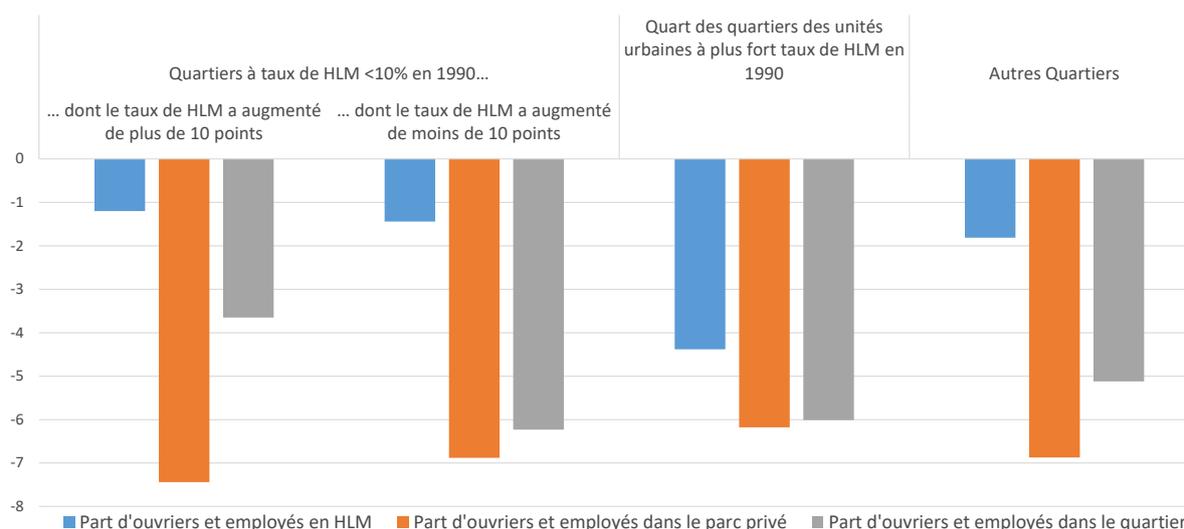
### 3. Dans les quartiers où le taux d'HLM a fortement augmenté, la part d'ouvriers et employés a baissé moins fortement qu'ailleurs, et la part d'immigrés non européens n'a pas augmenté plus qu'ailleurs

L'évolution de la composition sociale du HLM n'a pas été homogène dans tous les quartiers. L'élévation de la surreprésentation des ouvriers et employés et des immigrés non européens ne signifie donc pas mécaniquement que le HLM a contribué à augmenter la ségrégation de ces catégories. On peut penser que là où de nouveaux HLM ont été construits dans les années récentes, les logements ont pu être attribués d'abord à des ménages d'origine populaire ou issus de l'immigration, ce qui aurait eu pour conséquence de baisser leur niveau de ségrégation. Afin d'affiner le diagnostic sur le lien entre déségrégation du HLM et ségrégation sociale, nous présentons ici plusieurs éléments sur la composition sociale des quartiers où la part des HLM a augmenté, en distinguant les ménages en HLM et hors HLM.

graphique suivant présente l'évolution de la part des ouvriers et employés parmi les 25-54 ans, en différenciant les quartiers selon leur taux initial de HLM et l'évolution de ce taux depuis 1990. Dans les quartiers où le taux de HLM était faible en 1990 (moins de 10 %) et a augmenté fortement en 25 ans (plus de 10 points), la part des ouvriers et employés parmi les 25-54 ans du quartier a reculé de 3,5 points, contre une baisse de 6 points dans les quartiers avec le plus fort taux de HLM en 1990, et une baisse de 5 à 6 points dans les autres types de quartiers, y compris ceux où le taux de HLM était faible en 1990 et n'a pas augmenté significativement (Graphique 71).

La croissance du parc de HLM là où il était peu implanté semble donc avoir contribué à diminuer la ségrégation des ouvriers et des employés en freinant l'érosion de leur présence dans ces quartiers. Par ailleurs, au sein du parc HLM, la baisse de la part des ouvriers et employés a été plus forte dans les quartiers à fort taux de HLM en 1990 (baisse de plus de 4 points) que dans les autres types de quartiers, ce qui contribue également à baisser leur niveau de ségrégation.

**Graphique 71 – Évolution de la part des ouvriers et employés parmi les 25-54 ans en HLM, hors HLM et dans l'ensemble du parc selon le type de quartier, entre 1990 et 2015 (en points de pourcentage)**

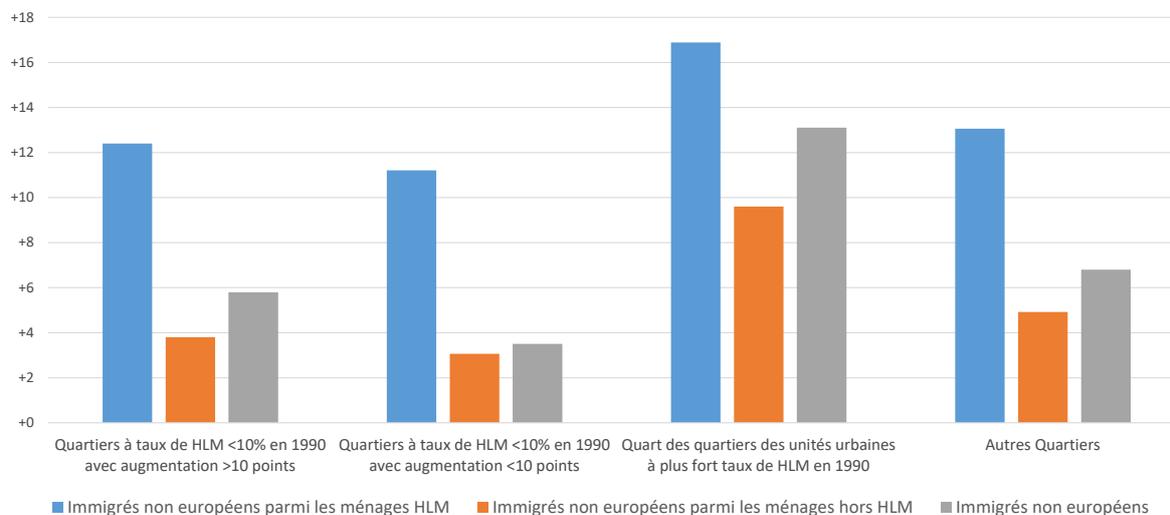


Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

En revanche, l'évolution de la composition sociale du parc HLM au sein des différents types de quartiers ne semble pas avoir contribué à baisser la ségrégation des immigrés d'origine non européenne. D'une part, au sein du parc HLM, la proportion d'immigrés d'origine non européenne n'a pas augmenté plus vite dans les quartiers où le taux d'HLM s'est élevé fortement que dans les autres quartiers. L'augmentation de la part des immigrés non européens y est plus rapide dans le parc HLM que dans le parc privé, mais ce constat est valable également pour les autres types de quartiers. D'autre part, la hausse de la proportion d'immigrés non européens est particulièrement forte dans les quartiers à fort taux de HLM en 1990 (+13 points), notamment au sein des logements HLM (+17 points) (Graphique 72).

**Graphique 72 – Évolution de la part des ménages immigrés d'origine extra-européenne en HLM, hors HLM et dans l'ensemble du parc selon le type de quartier, entre 1990 et 2015 (en points de pourcentage)**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants. Ménages dont la personne de référence à entre 25 et 54 ans.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

La construction de logements HLM dans les quartiers où ils étaient peu présents semble donc avoir légèrement freiné l'érosion de la part des ouvriers et employés vivant dans ces quartiers. En revanche, la hausse de la part des immigrés extra-européens dans le parc HLM a été forte partout, mais particulièrement dans les quartiers où le parc HLM était déjà le plus développé. Il ne semble donc pas que le logement HLM ait contribué à diminuer le niveau de ségrégation de cette population.

#### **Contribution du parc HLM à la déségrégation des immigrés non européens : l'étude de Verdugo et Toma (2018)**

Verdugo et Toma (2018)<sup>49</sup> se sont récemment intéressés à la contribution du parc HLM à la ségrégation des immigrés non européens. Pour ce faire, ils ont étudié l'évolution entre 1982 et 2012 de la localisation des ménages immigrés non européens au sein du parc HLM, en distinguant « petits ensembles » HLM et « grands ensemble » HLM.

Les auteurs montrent en particulier que la croissance de la part des ménages immigrés non européens dans les petits ensembles HLM, généralement implantés dans des quartiers où le logement social est minoritaire, a contribué à faire baisser le niveau de ségrégation de ces populations. Mais ils montrent aussi que cet effet a été annulé par la hausse de la part de ces populations dans les grands ensembles HLM. Ces grands ensembles sont en effet situés dans des quartiers où la part des ménages immigrés non européens a également augmenté dans le logement privé. Ils concluent donc à un effet ambigu du logement HLM sur la ségrégation des ménages immigrés non européens.

<sup>49</sup> Verdugo G. et Toma S. (2018), « Can public housing decrease segregation? Lessons and challenges from non-European immigration in France: Can public housing decrease segregation? », *Demography*, vol. 55, n° 5, octobre, p. 1803-1828.

\* \* \*

\*

Le parc HLM a-t-il contribué à la mixité sociale, et plus spécifiquement ici, a-t-il permis de contenir, voire de faire baisser, le niveau de ségrégation des ouvriers et employés d'une part, et des immigrés d'autre part ? En fait, deux phénomènes jouent en sens contraire : le parc HLM est moins ségrégué en 2015 qu'en 1990. Toutes choses égales par ailleurs, ceux qui y habitent sont donc moins ségrégués en 2015 qu'en 1990. Mais ce parc reste malgré tout plus ségrégué que le reste du parc. Par conséquent, en accueillant une part croissante des ouvriers et employés, et surtout des immigrés, il a tendance à contribuer à leur ségrégation. Compte tenu de la baisse de la surreprésentation des immigrés dans le HLM au sein des unités urbaines de moins de 500 000 habitants, on peut considérer que la déségrégation du parc HLM a pu y contribuer à une baisse plus rapide qu'ailleurs de la ségrégation des immigrés.



## Annexe 1

## Statistiques descriptives sur les catégories de population étudiées

Nous présentons ici l'évolution des parts que représentent chacune des catégories étudiées dans le document de travail, en moyenne, pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants et, à titre de référence (entre parenthèses), pour la France entière.

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Part cadres et chefs d'entreprise parmi les 25-54 ans	6,81% (4,76%)	8,84% (6,44%)	10,86% (8,00%)	14,78% (10,74%)	15,75% (11,45%)	20,38% (14,78%)	21,56% (15,74%)
Part ouvriers et employés parmi les 25-54 ans	44,72% (40,77%)	46,03% (43,37%)	45,87% (45,20%)	45,41% (47,16%)	44,80% (48,28%)	40,62% (45,63%)	39,15% (44,48%)
Part ouvriers et employés non qualifiés parmi les 25-54 ans <sup>50</sup>	Non Disp.	Non Disp.	17,28% (18,08%)	17,34% (18,75%)	18,72% (20,57%)	18,08% (19,85%)	18,28% (19,87%)
Part professions intermédiaires parmi les 25-54 ans	12,72% (9,96%)	15,21% (12,54%)	17,14% (15,05%)	19,60% (17,32%)	21,94% (19,83%)	23,88% (22,82%)	27,73% (23,31%)
Part chômeurs parmi les 25-54 ans	1,59% (1,15%)	2,49% (1,96%)	5,23% (4,69%)	8,40% (8,23%)	11,15% (10,46%)	10,1% (9,49%)	12,03% (11,39%)
Part inactifs parmi les 25-54 ans	28,86% (29,81%)	24,18% (25,78%)	20,42% (20,95%)	14,63% (15,45%)	12,41% (12,71%)	10,49% (10,06%)	10,37% (9,51%)
Part enfants de cadres et chefs d'entreprise parmi les moins de 18 ans	10,78% (7,20%)	12,52% (8,91%)	15,22% (11,29%)	18,86% (13,96%)	19,46% (14,60%)	23,47% (17,97%)	23,66% (18,30%)
Part des enfants d'employés et ouvriers parmi les moins de 18 ans	58,36% (55,82%)	57,05% (55,92%)	53,11% (53,12%)	49,97% (51,70%)	46,62% (49,52%)	41,77% (44,90%)	41,08% (44,10%)
Part des enfants de professions intermédiaires parmi les moins de 18 ans	15,16% (11,16%)	16,7% (13,65%)	17,88% (16,32%)	18,26% (17,16%)	19,51% (18,80%)	19,9% (20,33%)	19,74% (20,70%)
Part des locataires HLM parmi les 25-54 ans	Non disp.	Non disp.	21,97% (16,17%)	21,12% (15,22%)	23,88% (17,36%)	22,07% (15,62%)	22,41% (15,81%)
Part des ménages locataires HLM parmi les ménages	Non disp.	Non disp.	20,55% (15,24%)	20,3% (15,00%)	22,5% (16,75%)	20,59% (14,99%)	21,06% (15,18%)
Part des immigrés parmi les 25-54 ans	12,34% (9,4%)	13,64% (10,24%)	14,19% (10,11%)	14,31% (9,87%)	14,14% (9,53%)	17,88% (11,71%)	19,59% (12,90%)
Part des immigrés d'origine européenne parmi les 25-54 ans	8,12% (6,83%)	7,72% (6,30%)	6,57% (5,21%)	5,72% (4,44%)	4,68% (3,70%)	4,36% (3,51%)	4,61% (3,65%)
Part des immigrés d'origine extra-européenne parmi les 25-54 ans	4,21% (2,57%)	5,92% (3,94%)	7,62% (4,89%)	8,59% (5,42%)	9,47% (5,84%)	13,52% (8,20%)	14,98% (9,25%)

<sup>50</sup> Ouvriers non qualifiés (en emploi ou au chômage), employés non qualifié en emploi au sens d'Amossé et Chardon (2006), et employés au chômage.

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Part des immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré parmi les moins de 18 ans	15,34% (11,68%)	18,34% (13,63%)	21,43% (15,35%)	23,84% (16,45%)	24,99% (17,02%)	30,1% (19,63%)	32,7% (21,37%)
Part des immigrés d'origine européenne ou enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine européenne parmi les moins de 18 ans	10,58% (8,99%)	10,88% (8,96%)	9,65% (7,80%)	8,02% (6,38%)	6,5% (5,39%)	5,86% (4,83%)	6,2% (4,95%)
Part des immigrés d'origine extra-européenne ou enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne parmi les moins de 18 ans	4,77% (2,69%)	7,46% (4,67%)	11,78% (7,55%)	15,81% (10,08%)	18,49% (11,63%)	24,23% (14,80%)	26,5% (16,42%)

## Annexe 2

## Impact des restrictions de champ sur les indices de ségrégation inter-communes

Les indices de ségrégation sont sensibles à la taille des sous-unités spatiales et à leur nombre. Toutes choses égales par ailleurs, l'indice de ségrégation augmente lorsque, pour une unité spatiale donnée (ici l'unité urbaine), le nombre de sous-unités spatiales (ici les communes) augmente. C'est la raison pour laquelle on a présenté les indices de ségrégation inter-communes en limitant l'analyse aux unités urbaines pour lesquelles la commune la plus peuplée représentait moins de 50 % de la population totale de l'unité urbaine.

On présente dans le tableau suivant, pour chaque catégorie étudiée, la valeur des indices de ségrégation successivement : 1) en l'absence de restriction de champ (toutes unités urbaines de plus de 100 000 habitants) ; 2) avec la restriction de champ adoptée dans le document de travail (unités urbaines où la commune la plus peuplée représente moins de 50 % de la population de l'unité urbaine) ; 3) avec une restriction de champ moins stricte (unités urbaines où la commune la plus peuplée représente moins de 75 % de la population de l'unité urbaine).

Si les valeurs des indices diffèrent en fonction des restrictions, les indices moyens évoluent bien dans le même sens et dans des proportions similaires au cours du temps, avec ou sans restriction. Les différences peuvent être plus importantes lorsqu'on raisonne par tranche de taille d'unité urbaine (non représenté ici).

		1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
<b>25-54 ans ouvrier - employé</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	8,5%	9,9%	11,0%	12,6%	13,6%	14,4%	14,4%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	17,3%	18,7%	20,5%	21,2%	21,8%	22,1%	21,8%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	15,7%	16,7%	18,6%	19,4%	20,0%	20,3%	20,0%
<b>25-54 ans cadre - chef d'entre- prise</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	21,3%	20,7%	20,9%	22,0%	23,1%	23,4%	23,5%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	24,4%	24,2%	24,5%	25,7%	27,3%	27,7%	28,0%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	22,8%	22,5%	22,7%	23,9%	25,2%	25,6%	25,8%
<b>25-54 ans prof. intermé- diaire</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	8,1%	7,6%	7,6%	7,2%	7,5%	7,6%	7,6%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	8,7%	8,6%	8,6%	8,2%	8,7%	8,5%	8,4%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	8,6%	8,2%	8,1%	7,8%	8,1%	8,0%	8,0%
<b>25-54 ans employé - ouvrier non qualifiés</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants			10,6%	11,1%	11,9%	12,9%	12,9%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU			12,5%	13,1%	14,2%	15,5%	15,6%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU			11,4%	11,9%	12,9%	14,0%	14,1%

<b>25-54 ans inactif</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	5,9%	6,2%	6,1%	7,1%	8,1%	13,3%	15,5%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	7,0%	7,4%	7,0%	8,2%	8,9%	14,1%	16,4%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	6,3%	6,7%	6,5%	7,7%	8,6%	13,7%	16,0%
<b>25-54 ans chômeur</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	13,6%	11,7%	11,0%	12,4%	14,1%	14,0%	12,9%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	14,8%	12,6%	11,9%	13,6%	15,0%	14,3%	13,3%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	14,2%	12,2%	11,4%	12,9%	14,4%	14,3%	13,2%

		1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
<b>25-54 ans immigré</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	15,9%	16,4%	17,9%	17,9%	19,1%	20,6%	20,8%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	17,6%	18,0%	19,0%	18,6%	19,9%	21,2%	21,3%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	16,6%	17,2%	18,5%	18,2%	19,5%	21,0%	21,2%
<b>25-54 ans immigré européen</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	15,6%	14,5%	14,3%	13,2%	12,5%	12,5%	13,6%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	16,9%	15,8%	15,4%	14,0%	13,3%	13,4%	14,2%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	16,2%	15,1%	14,9%	13,6%	12,9%	13,1%	14,1%
<b>25-54 ans immigré non européen</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	22,2%	22,8%	24,6%	24,3%	25,4%	25,0%	24,5%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	24,0%	24,8%	26,0%	24,9%	26,0%	25,8%	25,3%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	22,9%	23,6%	25,2%	24,6%	25,7%	25,5%	25,0%
<b>0-18 ans</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	10,0%	10,4%	10,0%	9,1%	8,2%	7,5%	7,5%
	Restriction aux UU où commune centre t	12,0%	12,3%	11,3%	9,9%	8,9%	8,1%	8,2%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	10,8%	11,2%	10,5%	9,3%	8,4%	7,8%	7,8%
<b>18-24 ans</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	5,7%	6,3%	6,7%	7,7%	11,5%	13,0%	13,7%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	6,0%	6,1%	6,2%	7,0%	10,4%	11,6%	12,2%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	5,8%	6,2%	6,4%	7,4%	11,0%	12,4%	13,1%
<b>25-54 ans</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	2,3%	2,7%	3,4%	3,6%	3,6%	3,8%	4,1%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	2,7%	2,9%	3,4%	3,6%	3,8%	4,4%	4,7%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	2,5%	2,9%	3,4%	3,6%	3,7%	4,1%	4,3%
<b>55-74 ans</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	11,1%	12,2%	10,4%	7,8%	6,5%	7,1%	7,2%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	13,6%	14,7%	11,9%	8,7%	7,2%	7,0%	6,9%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	12,1%	13,2%	11,0%	8,2%	6,8%	7,0%	7,0%
<b>75 ans et plus</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	12,1%	14,7%	15,2%	14,7%	12,3%	9,9%	9,7%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	14,4%	17,1%	17,4%	16,4%	13,7%	11,3%	11,1%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	13,1%	15,8%	16,1%	15,4%	13,0%	10,7%	10,4%
<b>0-18 ans enfant Ouvrier - Employé</b>	Totalité des UU de plus de 100k habitants	26,1%	25,9%	26,8%	27,1%	28,4%	28,3%	27,7%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	30,6%	31,1%	31,8%	32,1%	33,4%	32,9%	32,6%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	28,3%	28,4%	29,1%	29,5%	30,7%	30,4%	30,0%

0-18 ans enfant Cadre - Chef d'entreprise	Totalité des UU de plus de 100k habitants	14,3%	15,2%	17,2%	18,0%	18,6%	19,0%	18,5%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	17,3%	18,7%	20,5%	21,2%	21,8%	22,1%	21,8%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	15,7%	16,7%	18,6%	19,4%	20,0%	20,3%	20,0%
0-18 ans enfant Prof. intermédiaire	Totalité des UU de plus de 100k habitants	10,7%	10,3%	11,9%	11,9%	11,9%	11,0%	10,6%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	11,8%	11,8%	12,9%	12,7%	12,8%	11,5%	10,8%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	11,4%	11,1%	12,3%	12,3%	12,4%	11,3%	10,8%

		1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
0-18 ans enfant Immigré	Totalité des UU de plus de 100k habitants	16,1%	16,5%	19,1%	21,1%	23,4%	25,8%	25,6%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	17,9%	18,1%	20,2%	22,0%	24,5%	26,8%	26,4%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	16,9%	17,4%	19,6%	21,6%	23,9%	26,3%	26,1%
0-18 ans Immigré européen ou vivant avec au moins un parent immigré européen	Totalité des UU de plus de 100k habitants	15,9%	15,2%	14,5%	13,7%	13,4%	13,3%	14,4%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	17,5%	16,7%	15,8%	14,7%	14,3%	14,4%	15,1%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	16,6%	15,9%	15,2%	14,1%	13,6%	13,8%	14,8%
0-18 ans Immigré non européen ou vivant avec au moins un parent immigré non européen	Totalité des UU de plus de 100k habitants	22,7%	23,2%	26,1%	27,6%	29,3%	29,7%	28,4%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 50% de la population de l'UU	24,2%	25,0%	27,5%	28,6%	30,3%	31,0%	29,7%
	Restriction aux UU où commune centre rassemble moins de 75% de la population de l'UU	23,3%	24,1%	26,7%	28,1%	29,7%	30,3%	29,0%

**Liste des 22 unités urbaines de plus de 100 000 habitants dont la commune la plus peuplée rassemble moins de 50 % de l'unité urbaine en 1968 :**

Angoulême ; Avignon ; Bayonne (partie française) ; Béthune ; Bordeaux ; Chambéry ; Creil ; Douai - Lens ; Genève - Annemasse (partie française) ; Grenoble ; Lille (partie française) ; Lyon ; Marseille - Aix-en-Provence ; Maubeuge (partie française) ; Metz ; Montbéliard ; Nancy ; Paris ; Rouen ; Thionville ; Toulon ; Valenciennes (partie française).

**Liste des 38 unités urbaines de plus de 100 000 habitants dont la commune la plus peuplée rassemble moins de 75 % de l'unité urbaine en 1968 :**

Les précédentes auxquelles il faut ajouter : Caen ; Clermont-Ferrand ; Dunkerque ; La Rochelle ; Lorient ; Mulhouse ; Nantes ; Nice ; Orléans ; Pau ; Saint-Étienne ; Saint-Nazaire ; Strasbourg (partie française) ; Tours ; Troyes ; Valence.

**Liste des 55 unités urbaines de plus de 100 000 habitants de France métropolitaine :**

Les 38 précédentes auxquelles il faut ajouter : Amiens ; Angers ; Annecy ; Besançon ; Brest ; Calais ; Dijon ; Le Havre ; Le Mans ; Limoges ; Montpellier ; Nîmes ; Perpignan ; Poitiers ; Reims ; Rennes ; Toulouse.

## Annexe 3

### Une autre représentation de l'évolution de la ségrégation

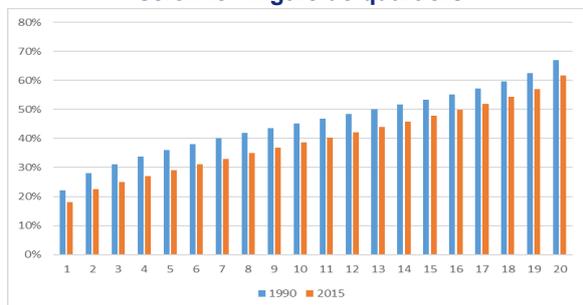
Dans cette annexe, nous proposons une autre représentation de l'évolution de la ségrégation des différentes catégories étudiées dans le document de travail. Pour chaque catégorie étudiée (par exemple les cadres et chefs d'entreprise), nous classons, dans chaque unité urbaine de plus de 100 000 habitants, les quartiers par ordre croissant de proportion de cette catégorie dans la population de référence (l'ensemble des 25-54 ans pour les cadres et chefs d'entreprise). Puis nous regroupons les quartiers en 20 classes, appelés vingtiles, regroupant chacune 5 % de la population de référence de l'unité urbaine. Cette population de référence peut être selon le cas l'ensemble des 25-54 ans, l'ensemble des 0-18 ans (pour les enfants de cadres et chefs d'entreprise par exemple), l'ensemble des individus (pour les plus de 75 ans par exemple), ou l'ensemble des ménages (pour les locataires HLM)

Ensuite nous représentons pour chaque vingtile, la proportion de la catégorie étudiée parmi la catégorie de référence. Enfin, nous établissons les moyennes de ces proportions pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants, en les pondérant par les effectifs de population de référence (selon les cas, 25-54 ans, 0-18 ans, ensemble des individus, ensemble des ménages) présents dans chaque unité urbaine.

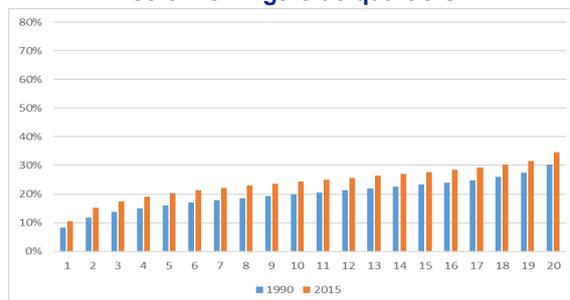
Cette représentation est proposée pour 1990 et 2015. Elle permet de visualiser en un seul coup d'œil l'évolution de la part de la catégorie dans la population de référence ainsi que celle de sa répartition entre les différents vingtiles de quartiers des unités urbaines. Plus les proportions sont identiques d'un vingtile à l'autre, plus la répartition de la population est homogène, et plus l'indice de ségrégation est faible.

## A) Catégories sociales

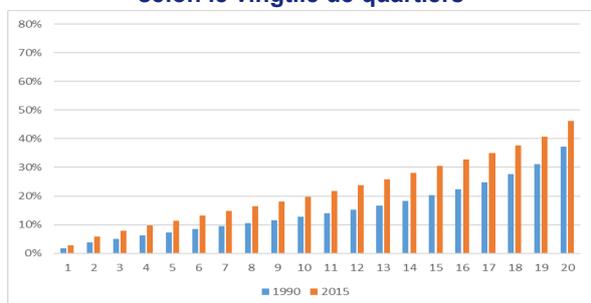
**Graphique 1 – Proportion d'ouvriers ou employés parmi les 25-54 ans selon le vingtile de quartiers**



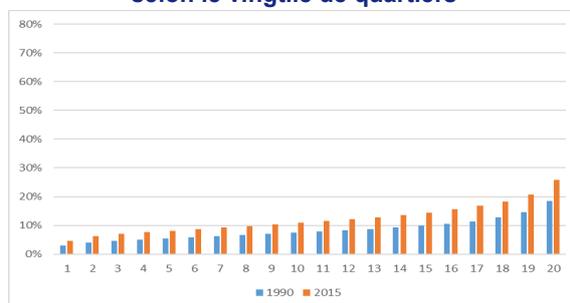
**Graphique 2 – Proportion de professions intermédiaires parmi les 25-54 ans selon le vingtile de quartiers**



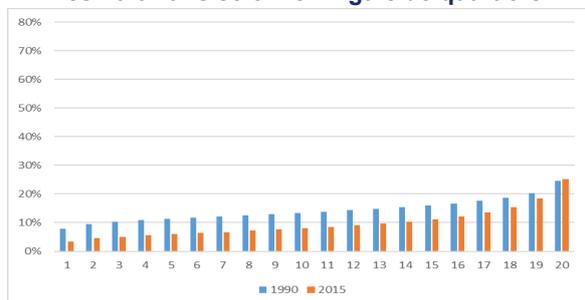
**Graphique 3 – Proportion de cadres et chefs d'entreprise parmi les 25-54 ans selon le vingtile de quartiers**



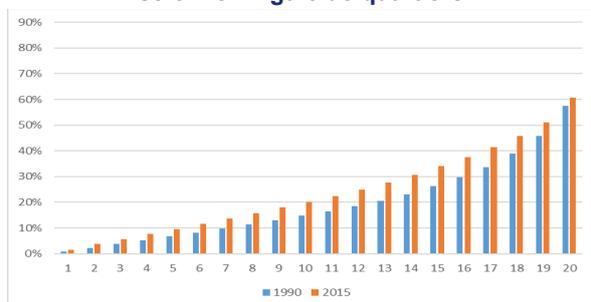
**Graphique 4 – Proportion de chômeurs parmi les 25-54 ans selon le vingtile de quartiers**



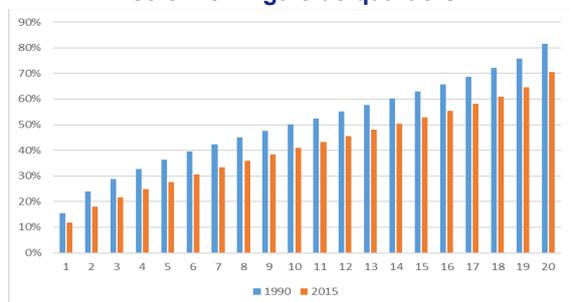
**Graphique 5 – Proportion d'inactifs parmi les 25-54 ans selon le vingtile de quartiers**



**Graphique 6 – Proportion d'enfants de cadres et chef d'entreprise parmi les 0-18 ans selon le vingtile de quartiers**



**Graphique 7 – Proportion d'enfants d'ouvriers ou employés parmi les 0-18 ans selon le vingtile de quartiers**



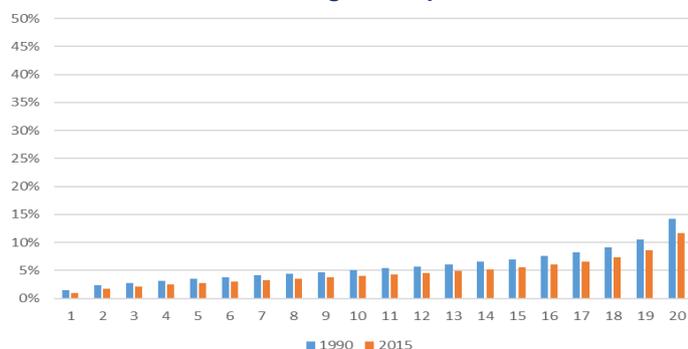
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

Lecture (graphique 7) : en 1990, dans le vingtile de quartiers où la proportion d'ouvriers et d'employés était la plus faible (1<sup>er</sup> vingtile), ceux-ci représentaient, en moyenne, 17 % des 25-54 ans. Chaque vingtile regroupe, dans ce cas, un nombre de quartiers permettant de rassembler 5 % de la population des 25-54 ans.

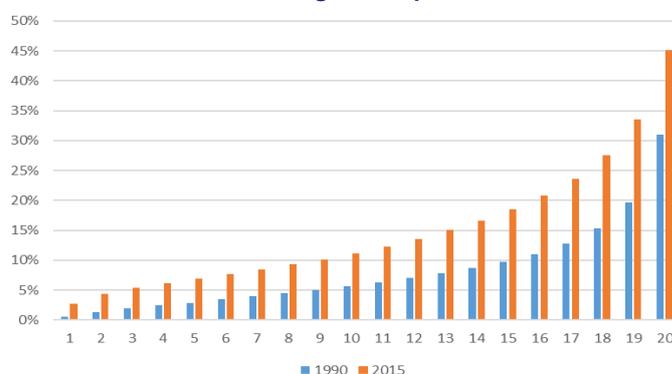
Source : base Saphir (Insee). Calculs France Stratégie

## B) Origines

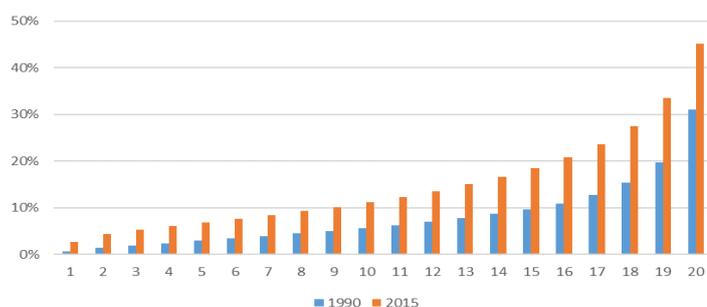
**Graphique 8 – Proportion d'immigrés d'origine européenne parmi les 25-54 ans selon le vingtile de quartiers**



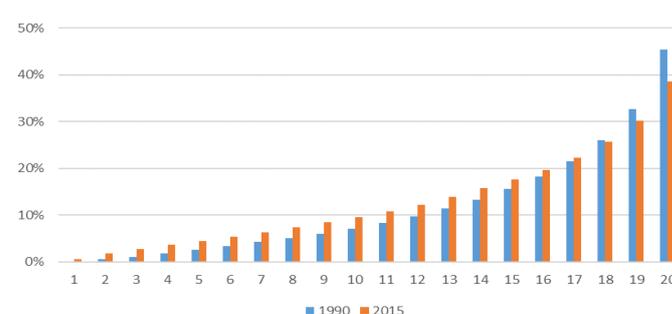
**Graphique 9 – Proportion d'immigrés d'origine extra-européenne parmi les 25-54 ans selon le vingtile de quartiers**



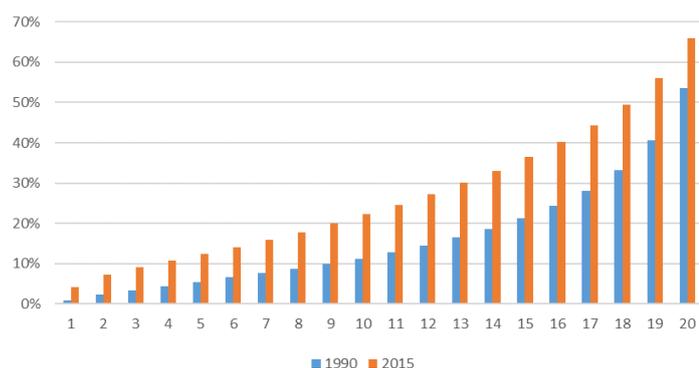
**Graphique 10 – Proportion d'immigrés extra-européens ou d'enfants vivant avec au moins un parent immigré extra-européen parmi les 0-18 ans selon le vingtile de quartiers**



**Graphique 11 – Proportion d'enfants vivant avec deux parents immigrés d'origine extra-européenne parmi les 0-18 ans selon le vingtile de quartiers**



**Graphique 12 – Proportion d'immigrés d'origine européenne ou d'enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine européenne parmi les 0-18 ans selon le vingtile de quartiers**



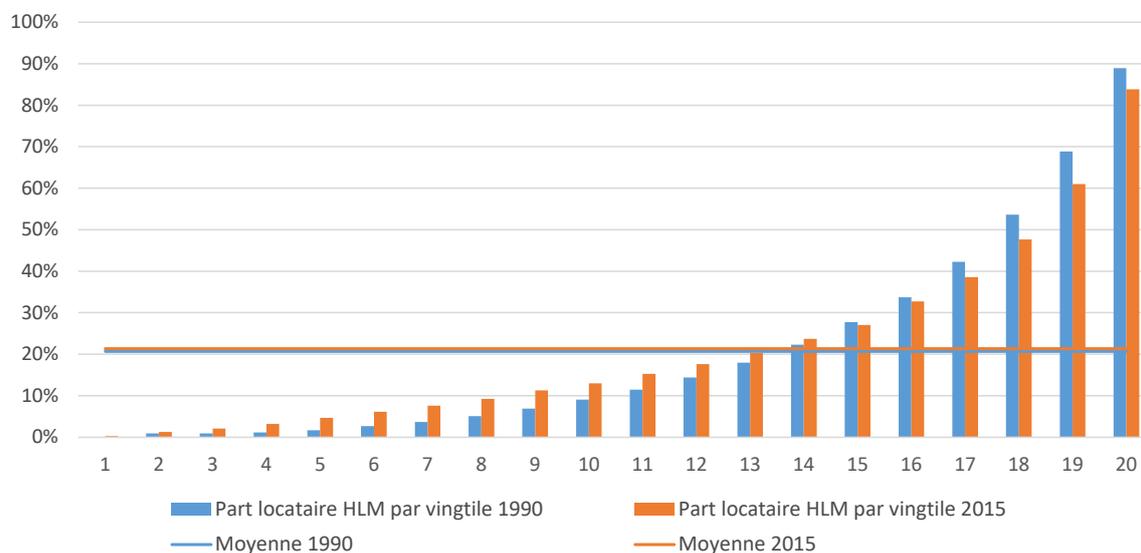
Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

Lecture (graphique 12) : en 1990, dans le vingtile de quartiers où la proportion d'immigrés d'origine extra-européenne ou d'enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne parmi les moins de 18 ans était la plus faible (1<sup>er</sup> vingtile), ceux-ci représentaient, en moyenne, 1,7 % des 0-18 ans. Chaque vingtile regroupe, dans ce cas, un nombre de quartiers permettant de rassembler 5 % de la population des 0-18 ans.

Sources : base Saphir (Insee). Calculs France Stratégie

### C) Statut d'occupation du logement

**Graphique 13 – Proportion de ménages locataires HLM parmi l'ensemble des ménages selon le vingtile de quartiers**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

Lecture : en 1990, dans le vingtile de quartiers où la proportion de ménages locataires HLM était la plus élevée (20<sup>e</sup> vingtile), ceux-ci représentaient, en moyenne, 89 % des ménages. Chaque vingtile regroupe, dans ce cas, un nombre de quartiers permettant de rassembler 5 % des ménages de l'unité urbaine.

Sources : base Saphir (Insee). Calculs France Stratégie

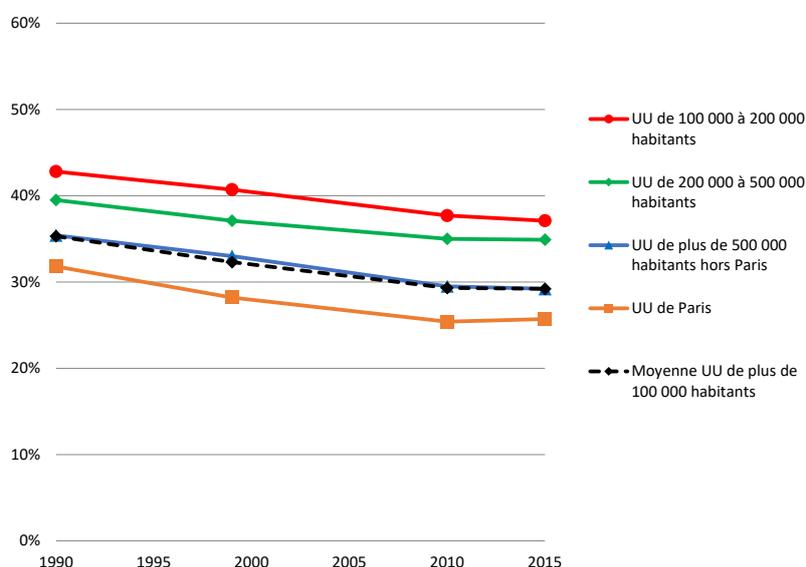
## Annexe 4

### Indices d'exposition

On présente ici une série d'indices d'exposition, qui mesurent, pour un individu d'une catégorie X le pourcentage d'individus de catégorie Y vivant en moyenne dans son quartier. Par exemple, dans l'unité urbaine de Paris en 2015, l'indice d'exposition des enfants d'ouvriers ou employés aux enfants de cadres ou chefs d'entreprise était de 25,7%, ce qui veut dire que les premiers vivaient en moyenne dans des quartiers dans lesquels les seconds formaient 25,7% des moins de 18 ans.

La valeur des indices d'exposition dépend à la fois de la taille respective, au sein de l'unité urbaine, des deux catégories étudiées, et de la répartition de chacune des deux catégories entre les quartiers de l'unité urbaine. Par exemple, l'indice d'exposition des jeunes immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne aux jeunes ni immigrés ni enfants d'immigrés a baissé entre 1990 et 2015. Mais ce n'est pas dû au fait que les premiers sont plus ségrégués en 2015 qu'en 1990, puisque leur indice de ségrégation a plutôt diminué sur la période. Cette baisse s'explique simplement par le fait que les jeunes immigrés ou enfants vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne représentent une part des jeunes plus importante en 2015 qu'en 1990.

**Graphique 1 – Indice d'exposition des 0-18 ans, enfants de cadre et chefs d'entreprise aux enfants d'ouvriers ou employés**

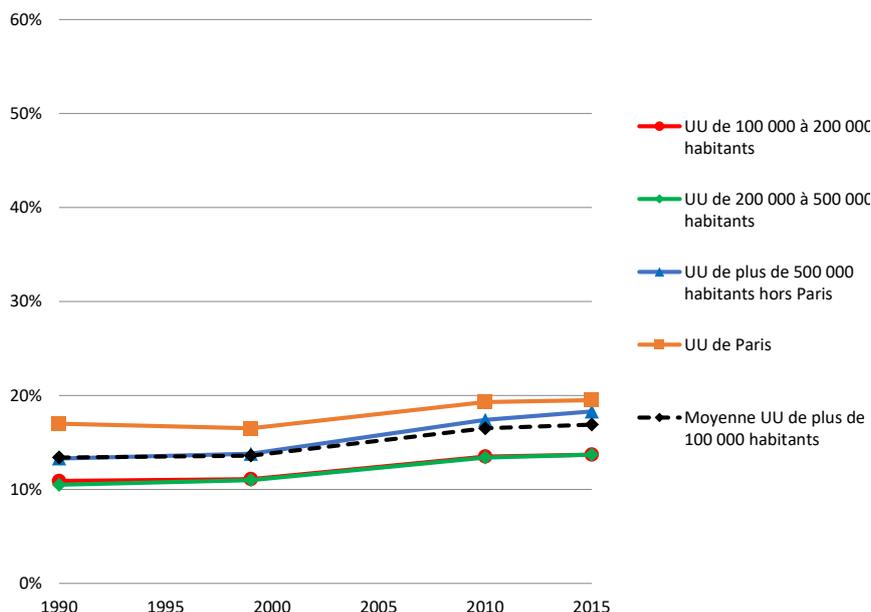


Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, un jeune de moins de 18 ans enfant de cadre ou chef d'entreprise vivait dans un quartier où 32 % des moins de 18 ans étaient enfants d'ouvriers ou d'employés.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

**Graphique 2 – Indice d'exposition des 0-18 ans, enfants d'ouvriers ou employés aux enfants de cadres et chefs d'entreprise**

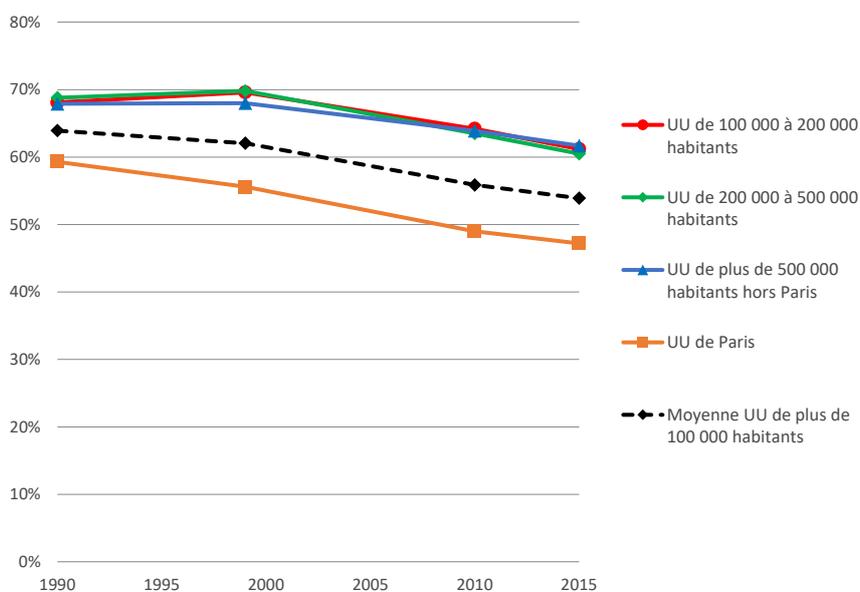


Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, un jeune de moins de 18 ans enfant d'ouvriers ou d'employés vivait dans un quartier où 17 % des moins de 18 ans étaient enfants de cadres ou chefs d'entreprise.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

**Graphique 3 – Indice d'exposition des 0-18 ans, immigrés ou vivant avec au moins un parent immigré aux 0-18 ans non immigrés et ne vivant pas avec un parent immigré**

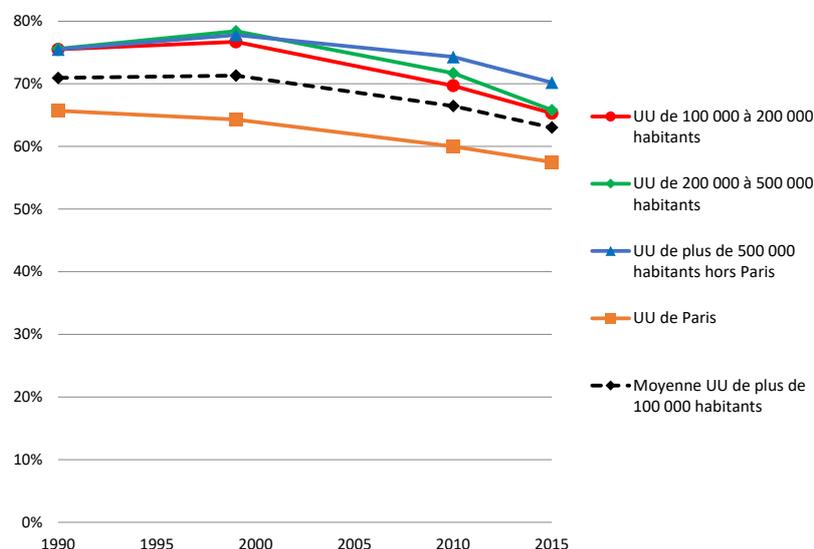


Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, un jeune de moins de 18 ans immigré ou vivant avec au moins un parent immigré vivait dans un quartier où 59 % des moins de 18 ans n'étaient pas immigrés et ne vivaient pas avec un parent immigré.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

**Graphique 4 – Indice d'exposition des 0-18 ans, immigrés d'origine européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine européenne aux 0-18 ans non immigrés et ne vivant pas avec un parent immigré**

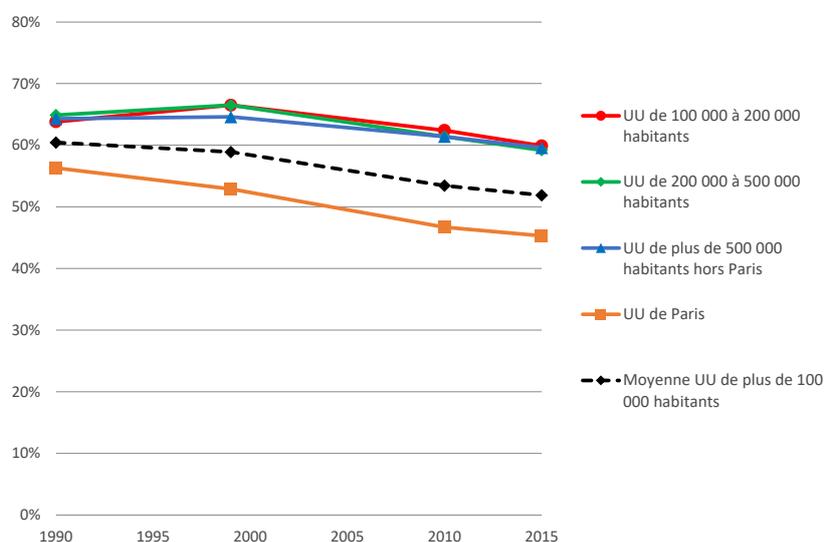


Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, un jeune de moins de 18 ans immigré d'origine européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine européenne vivait dans un quartier où 66 % des moins de 18 ans étaient ni immigrés ni enfants d'immigrés.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

**Graphique 5 – Indice d'exposition des 0-18 ans, immigrés d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne aux 0-18 ans non immigrés et ne vivant pas avec un parent immigré**

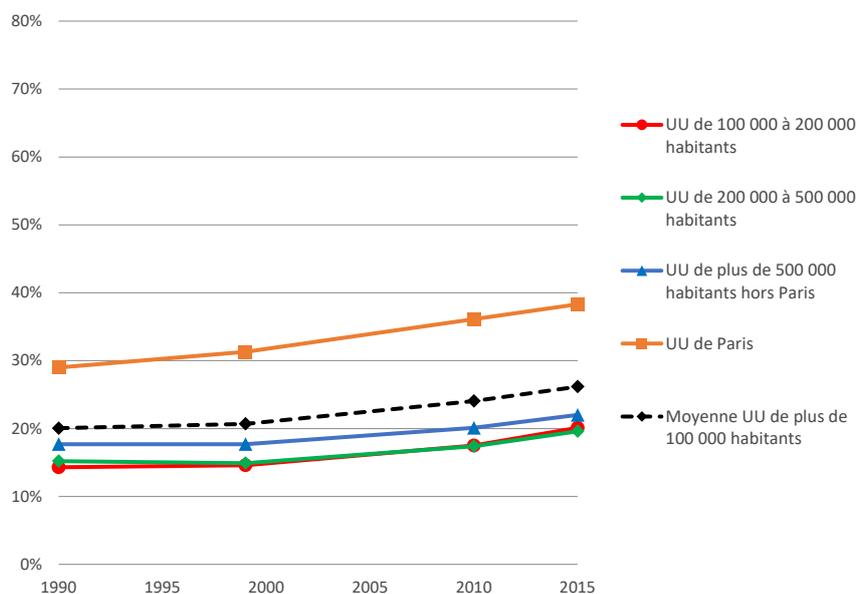


Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, un jeune de moins de 18 ans immigré d'origine extra-européenne ou vivant avec au moins un parent immigré d'origine extra-européenne vivait dans un quartier où 56 % des moins de 18 ans n'étaient pas immigrés et ne vivaient pas avec un parent immigré.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie

**Graphique 6 – Indice d'exposition des 0-18 ans, ni immigrés ni vivant avec un parent immigré aux 0-18 ans, immigrés ou vivant avec au moins un parent immigré**



Champ : unités urbaines de plus de 100 000 habitants, France métropolitaine.

Lecture : en moyenne en 1990, dans l'unité urbaine de Paris, un jeune de moins de 18 ans non immigré et ne vivant pas avec un parent immigré vivait dans un quartier où 29 % des moins de 18 ans étaient soit immigrés soit vivaient avec au moins un parent immigré.

Source : base Saphir de l'Insee. Calculs France Stratégie



## **Annexe 5**

# **Pourquoi les 0-18 ans sont plus ségrégués selon la catégorie sociale de leurs parents que les 25-54 ans selon leur propre catégorie sociale ?**

Les 0-18 ans, enfants de cadres et chefs d'entreprise d'un côté et enfants d'ouvriers et employés de l'autre sont respectivement plus ségrégués que les 25-54 ans cadres et chefs d'entreprise d'un côté et ouvriers et employés de l'autre.

Pour comprendre les causes possibles de cette différence, on a d'abord cherché à calculer l'indice de ségrégation des 25-54 ans en distinguant les 25-40 ans d'une part, et les 41-54 ans de l'autre. Les cadres et chefs d'entreprise de 25-40 ans sont ainsi légèrement plus ségrégués que leurs homologues de 41 à 54 ans. Il en est de même des ouvriers et employés de 25-40 ans par rapport à leurs homologues de 41 à 54 ans. Mais les écarts de niveau de ségrégation sont nettement plus faibles que ceux existant entre par exemple les 25-54 ans cadres et chefs d'entreprise et les 0-18 ans enfants de cadres et chefs d'entreprise.

**Tableau 1 – Indice de ségrégation des cadres et chefs d'entreprise selon leur âge**

	25-40 ans				41-54 ans			
	1990	1999	2010	2015	1990	1999	2010	2015
UU de 100 000 à 200 000 habitants	26,0%	25,8%	23,9%	24,1%	26,7%	26,3%	25,1%	24,4%
UU de 200 000 à 500 000 habitants	30,0%	28,6%	27,2%	27,6%	30,1%	29,4%	27,6%	26,4%
UU de plus de 500 000 habitants hors Paris	29,3%	28,3%	26,4%	26,6%	29,8%	28,3%	27,1%	26,5%
UU de Paris	31,0%	34,7%	34,0%	33,5%	30,8%	28,7%	29,5%	30,2%
Moyenne UU de plus de 100 000 habitants	30,1%	31,7%	30,5%	30,3%	30,1%	28,5%	28,2%	28,1%

**Tableau 2 – Indice de ségrégation des ouvriers et employés selon leur âge**

	25-40 ans				41-54 ans			
	1990	1999	2010	2015	1990	1999	2010	2015
UU de 100 000 à 200 000 habitants	12,6%	11,9%	11,7%	11,7%	9,8%	10,7%	11,8%	11,8%
UU de 200 000 à 500 000 habitants	14,0%	13,6%	13,4%	13,2%	11,5%	12,2%	13,3%	13,3%
UU de plus de 500 000 habitants hors Paris	15,8%	15,7%	15,6%	15,7%	12,8%	13,9%	15,3%	15,6%
UU de Paris	20,0%	21,4%	23,5%	23,7%	17,0%	20,0%	23,5%	23,7%
Moyenne UU de plus de 100 000 habitants	16,4%	16,7%	17,3%	17,3%	13,7%	15,2%	17,2%	17,3%

Des indices de ségrégations des 25-54 ans cadres/chefs d'entreprise et des 25-54 ans ouvriers/employés ont ensuite été calculés en distinguant les cas sans enfant et avec au moins un enfant. De façon au premier abord surprenante, on observe que la présence d'enfant, pour les cadres et chefs d'entreprise, se traduit par un indice de ségrégation légèrement plus faible, alors que pour les ouvriers et employés, elle se traduit par un indice de ségrégation nettement plus élevé. Une interprétation possible est que, pour les ouvriers et employés, la présence d'enfants implique une forte contrainte de localisation et réduit donc l'espace résidentiel atteignable. Pour les cadres et chefs d'entreprise, cet élément joue sans doute moins. Surtout, les cadres et chefs d'entreprise sans enfant pourraient rechercher des quartiers de résidence sociologiquement très spécialisés (quartiers « branchés »), qui sont aussi très localisés spatialement.

**Tableau 3 – Indice de ségrégation des 25-54 ans cadres et chefs d'entreprise selon qu'ils ont ou non des enfants**

	Sans enfant				Avec enfant(s)			
	1990	1999	2010	2015	1990	1999	2010	2015
UU de 100 000 à 200 000 habitants	29,3%	28,0%	26,9%	26,8%	26,9%	27,7%	28,0%	27,3%
UU de 200 000 à 500 000 habitants	31,9%	30,0%	29,6%	29,8%	30,2%	30,6%	29,0%	27,6%
UU de plus de 500 000 habitants hors Paris	31,7%	29,5%	29,0%	29,3%	30,9%	30,7%	29,5%	28,3%
UU de Paris	34,1%	34,5%	35,6%	36,0%	30,2%	30,6%	30,0%	29,6%
Moyenne UU de plus de 100 000 habitants	32,9%	32,1%	32,4%	32,7%	30,1%	30,4%	29,5%	28,7%

**Tableau 4 – Indice de ségrégation des 25-54 ans ouvriers ou employés selon qu'ils ont ou non des enfants**

	Sans enfant				Avec enfant(s)			
	1990	1999	2010	2015	1990	1999	2010	2015
UU de 100 000 à 200 000 habitants	16,9%	15,8%	15,6%	14,8%	21,1%	20,9%	20,6%	20,6%
UU de 200 000 à 500 000 habitants	16,7%	15,3%	14,8%	14,1%	22,9%	22,8%	22,5%	22,2%
UU de plus de 500 000 habitants hors Paris	19,4%	17,7%	16,7%	15,9%	25,9%	25,8%	25,8%	25,4%
UU de Paris	19,0%	17,3%	18,4%	18,6%	31,9%	33,4%	34,3%	34,5%
Moyenne UU de plus de 100 000 habitants	18,3%	16,7%	16,6%	16,1%	26,4%	26,8%	27,1%	27,0%



## Annexe 6

### Sensibilité de l'indice de ségrégation à la taille des unités spatiales et des groupes étudiés

Dans ce document de travail, on compare le niveau de ségrégation, dans le temps et dans l'espace, de différentes catégories de population. Pour ce faire, on utilise un indice nommé ici « indice de ségrégation », souvent dénommé « indice de dissimilarité » dans la littérature consacrée à ces questions. Dans quelle mesure cet indice est-il sensible aux caractéristiques des unités spatiales et des groupes étudiés (taille, nombre) ?

Même si les individus se répartissent de façon aléatoire entre les différentes sous-unités (IRIS dans cette étude, commune le cas échéant) de l'unité spatiale de référence (unité urbaine), le niveau de ségrégation qui en résulterait ne serait pas nul. Un certain niveau de ségrégation, aléatoire, subsisterait. Ce niveau « résiduel » de ségrégation peut être sensible à différentes caractéristiques de notre objet d'étude : taille des IRIS (au sens des effectifs), nombre d'IRIS au sein d'une unité urbaine, taille de l'unité urbaine (toujours au sens des effectifs), part du groupe étudié dans la population de l'unité urbaine.

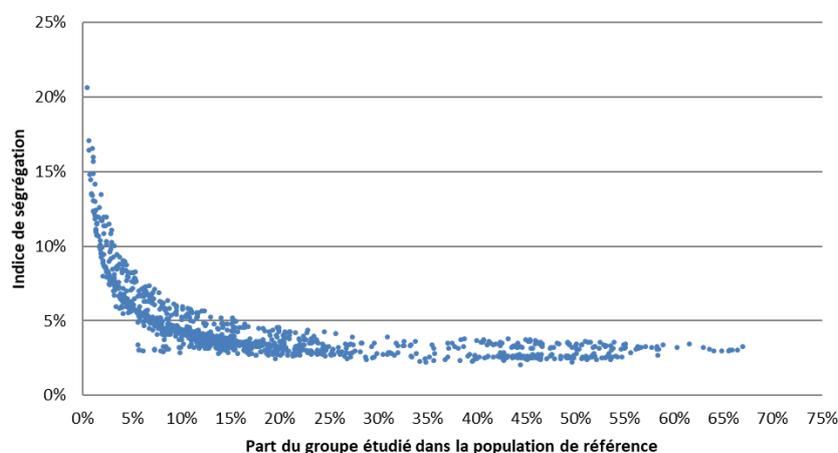
Par exemple, lorsque les effectifs d'un groupe donné sont peu importants, la probabilité que la répartition spatiale des membres de ce groupe soit hétérogène augmente « mécaniquement ». Imaginons qu'il y ait seulement deux unités spatiales U1 et U2 et un seul groupe d'étude, le groupe A. S'il y a seulement deux représentants de ce groupe A, une répartition aléatoire des individus donne lieu à quatre situations équiprobables : les deux individus du groupe A sont dans U1 (une chance sur quatre), les deux individus du groupe A sont dans U2 (une chance sur quatre), U1 et U2 accueillent chacune un individu du groupe A (deux chances sur quatre). Au total, la répartition a une chance sur deux d'être parfaitement homogène (un individu du groupe A dans chaque unité spatiale), et une chance sur deux d'être très hétérogène (tous les individus du groupe A dans la même unité spatiale). Si à présent, nous avons 10 individus du groupe A à répartir aléatoirement, la probabilité que ces 10 individus se trouvent dans une seule case tombe à  $2 \times (1/2)^{10} = 0,2 \%$ . Autrement dit, le niveau de ségrégation dû au simple hasard diminue mécaniquement lorsque la taille du groupe étudié augmente.

Afin de neutraliser l'effet mécanique des caractéristiques des unités spatiales et des groupes étudiés sur les indices de ségrégation, nous avons recouru à des simulations. À chaque date, pour chaque unité urbaine et chaque groupe étudié, on répartit 1 000 fois, de façon aléatoire, les individus du groupe au sein des IRIS de l'unité urbaine. On calcule ensuite les indices de ségrégation qui découlent de ces répartitions aléatoires

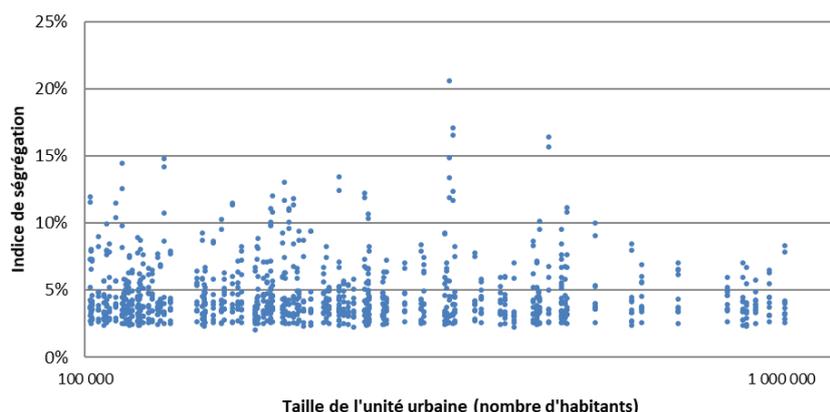
Les trois graphiques suivants permettent d'observer la relation qui existe entre la part d'un groupe dans la population de référence et son indice de ségrégation calculé dans le cas d'une répartition aléatoire. Chaque point représente la moyenne (sur 1 000 simulations) de l'indice de ségrégation issu d'une répartition aléatoire d'une catégorie de population, dans une unité urbaine, à une date donnée. Il apparaît assez clairement que le niveau de ségrégation aléatoire d'une catégorie de population augmente sensiblement lorsque cette catégorie de population représente moins de 5 % de la population de référence. On vérifie par ailleurs que

le niveau de ségrégation aléatoire des groupes étudiés est assez peu sensible à la taille des unités urbaines (effectifs de population) ou au nombre d'IRIS de l'unités urbaine.

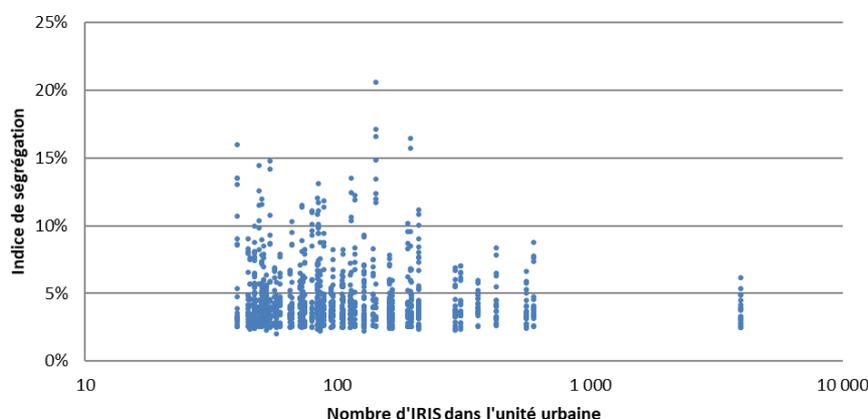
**Graphique 1 – Indices de ségrégation issus d'une répartition aléatoire des individus en fonction de la part du groupe étudié dans la population de référence**



**Graphique 2 – Indices de ségrégation issus d'une répartition aléatoire des individus en fonction de la taille de l'unité urbaine**



**Graphique 3 – Indices de ségrégation issus d'une répartition aléatoire des individus en fonction du nombre d'IRIS présents dans l'unité urbaine**



Lecture : chaque point représente la moyenne de l'indice de ségrégation issu de 1000 répartitions aléatoires des membres d'une catégorie de population (par exemple les cadres et chefs d'entreprise de 25-54 ans), pour une date donnée et dans une unité urbaine donnée.

Sources : Insee, base Saphir. Calculs France Stratégie

Cet exercice de simulation nous permet ensuite de purger les indices de ségrégation observés de la ségrégation qui résulterait d'une répartition aléatoire des membres du groupe étudié entre IRIS des unités urbaines<sup>51</sup>. On s'assure ainsi que les évolutions de la ségrégation constatées entre deux dates, pour une catégorie de population donnée, ne sont pas imputables à des effets « mécaniques », liés en particulier à l'augmentation ou à la diminution de la part de la catégorie étudiée dans la population.

Dans les graphiques suivants, on a reporté les indices de ségrégation bruts et corrigés, pour les différentes catégories de population étudiées et à différentes dates. Il s'agit d'indices moyens pour les quatre catégories d'unités urbaines : 100 000 à 200 000 habitants ; 200 000 à 500 000 habitants ; plus de 500 000 habitants hors Paris ; unité urbaine de Paris.

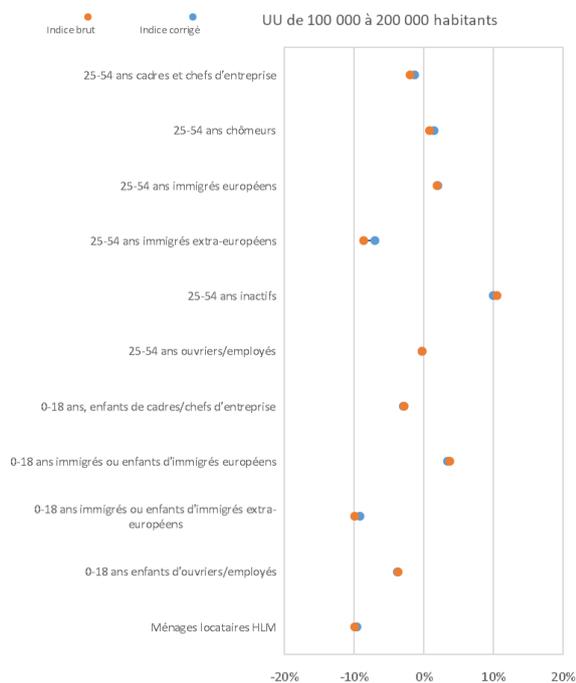
Le premier enseignement à tirer de ces graphiques est que toutes les catégories de population étudiées voient leur indice de ségrégation diminuer quand on corrige les indices de ségrégation de celle qui est imputable à une répartition aléatoire des membres du groupe étudié entre IRIS d'une unité urbaine. Comme attendu, la correction est d'autant plus importante que le groupe représente une faible part de la population. C'est par exemple le cas des adultes immigrés d'origine européenne et extra-européenne en 1990. l'inverse, pour des catégories représentant une part importante de la population comme celle des ouvriers et employés en 1990, l'écart entre les indices bruts et les indices corrigés est presque nul.

Dans quelle mesure les évolutions des niveaux de ségrégation observées entre 1990 et 2015 s'expliquent-elles par l'évolution de la part des groupes dans la population ? Les graphiques suivants, comparant l'évolution des deux indices, bruts et corrigés, entre 1990 et 2015 permettent de constater que ces effets de structure jouent dans la plupart des cas un rôle marginal. Une des catégories pour lesquelles l'effet de structure est le plus important concerne les 25-54 ans immigrés d'origine extra-européenne, dont la part parmi les 25-54 ans a augmenté significativement entre 1990 et 2015. Dans l'unité urbaine de Paris par exemple, l'indice brut de ségrégation de cette catégorie de population passe de 32,3 % à 31,3 % entre 1990 et 2015, soit une (très) légère diminution, alors que l'indice corrigé est parfaitement stable. On retiendra néanmoins que les écarts, en évolution, restent très limités. Les tendances mises au jour dans le document de travail ne sont donc pas fondamentalement remises en cause une fois pris en compte les effets de structure de la population.

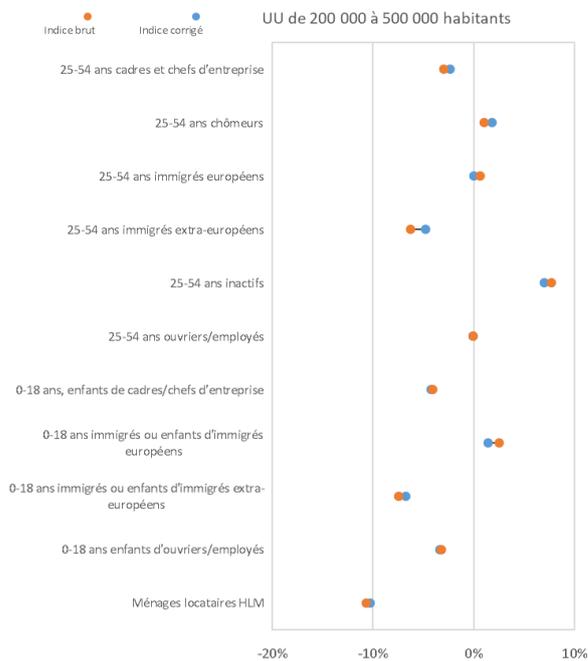
---

<sup>51</sup> Cette méthodologie se rapproche de celle proposée Par Carrington W. J. et Troske K. R. (1997), « On measuring segregation in samples with small units », *Journal of Business & Economic Statistics*, vol. 15, n° 4, octobre, p. 402-409.

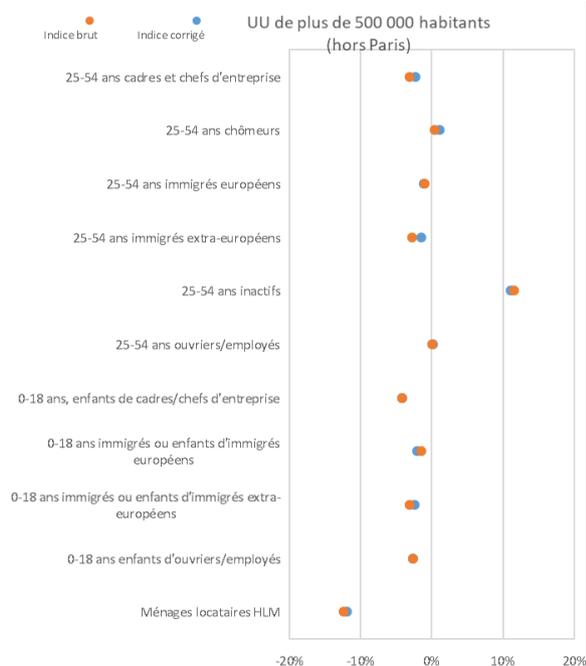
**Graphique 4 – Comparaison de l'évolution entre 1990 et 2015 des indices de ségrégation bruts et des indices de ségrégation corrigés (points de pourcentage) UU de 100 000 à 200 000 habitants**



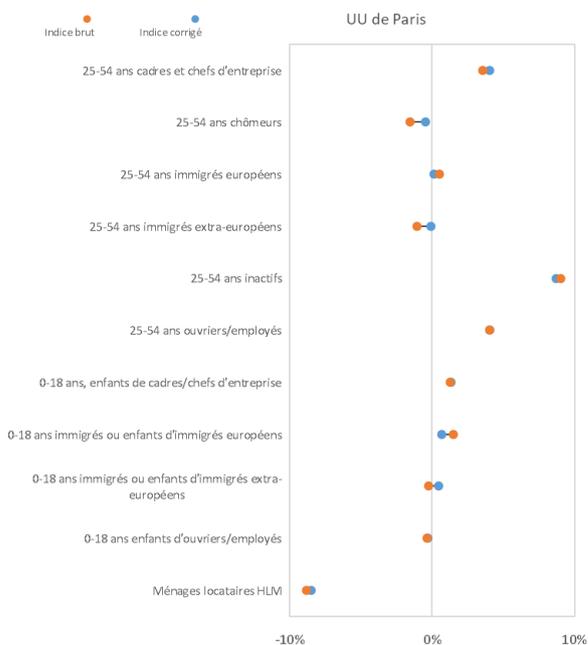
**Graphique 5 – Comparaison de l'évolution entre 1990 et 2015 des indices de ségrégation bruts et des indices de ségrégation corrigés (points de pourcentage) UU de 200 000 à 500 000 habitants**



**Graphique 6 – Comparaison de l'évolution entre 1990 et 2015 des indices de ségrégation bruts et des indices de ségrégation corrigés (points de pourcentage) UU de 500 000 habitants hors Paris**



**Graphique 7 – Comparaison de l'évolution entre 1990 et 2015 des indices de ségrégation bruts et des indices de ségrégation corrigés (points de pourcentage) UU de Paris**



Légende : entre 1990 et 2015, l'indice de ségrégation des inactifs dans les unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants a augmenté de 0,12. L'indice corrigé a lui augmenté de seulement 0,11.

Sources : Insee, base Saphir. Calculs France Stratégie

## Annexe 7

### **Surreprésentation ou sous-représentation des catégories sociales dans la ville-centre des unités urbaines**

Les tableaux suivants présentent le degré de surreprésentation ou de sous-représentation des différentes catégories sociales dans la ville-centre de chaque unité urbaine, en 1990 et en 2015. Pour chaque catégorie « i », l'indice présenté correspond au ratio (% de la catégorie i dans la ville-centre) / (% de la catégorie i dans le reste de l'unité urbaine). On parle de surreprésentation lorsque l'indice est supérieur à 1 et de sous-représentation dans le cas contraire.

On note la grande diversité des profils d'unité urbaine, déjà mise en évidence dans Floch (2016)<sup>52</sup>. Si les cadres et chefs d'entreprise sont surreprésentés dans les villes-centres, cette surreprésentation n'est pas systématique et a tendance à baisser en moyenne. La sous-représentation des ouvriers et employés est en augmentation en moyenne au sein des villes-centres entre 1990 et 2015. Les évolutions les plus notables concernent les inactifs (dont la surreprésentation dans les centres-villes est en forte augmentation), les immigrés extra-européens et les ménages HLM (deux catégories pour lesquelles la surreprésentation baisse fortement).

L'unité urbaine de Paris, où résident plus de 10 millions de personnes, se distingue à plusieurs égards. Tout d'abord, les ouvriers et employés sont largement sous-représentés dans la ville-centre. C'est l'unité urbaine où cette sous-représentation était la plus forte en 1990 et le phénomène s'est aggravé depuis. En 1990, la part des ouvriers/employés parmi les 25-54 ans dans Paris intra-muros était inférieure de 26 % à ce qu'elle était dans le reste de l'unité urbaine. En 2015, ce chiffre passe à 42 %, contre 5 % en moyenne dans les autres unités urbaines. Par ailleurs, alors que les cadres sont de moins en moins surreprésentés dans la ville-centre en moyenne sur l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants (de +3,2 % à +17 %), la surreprésentation de cette catégorie dans la commune de Paris est stable (+83 % en 2015, +80 % en 1990), contre une baisse dans les autres unités urbaines. On constate également une sous-représentation croissante des inactifs, des chômeurs dans la commune de Paris, à contre-courant de la tendance générale. Enfin les ménages HLM sont fortement sous-représentés dans Paris intra-muros, alors qu'ils sont en moyenne fortement surreprésentés dans les autres villes-centres. Entre 1990 et 2015, on observe une convergence entre Paris et les autres unités urbaines sur ce point.

---

<sup>52</sup> Floch J.-M. (2016), « [Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains](#) », *Insee Références – Édition 2016*, p. 41-54.

### Surreprésentation ou sous-représentation des catégories sociales, dans la ville-centre de chaque unité urbaine

Unité urbaine	Catégorie d'unité urbaine	Cadres/chefs d'entreprise		Ouvriers/employés		Professions intermédiaires		Chômeurs		Inactifs	
		1990	2015	1990	2015	1990	2015	1990	2015	1990	2015
Paris	UU de Paris	1,80	1,83	0,74	0,58	0,89	0,88	1,22	0,95	0,97	0,87
Bordeaux	plus de 500k hab.	1,54	1,43	0,81	0,75	0,98	0,96	1,29	1,29	1,16	1,44
Lille	plus de 500k hab.	1,33	1,52	0,91	0,76	1,03	1,01	1,29	1,24	0,99	1,10
Lyon	plus de 500k hab.	1,61	1,64	0,86	0,73	1,10	1,06	1,13	1,09	0,86	0,85
Marseille - Aix-en-Provence	plus de 500k hab.	1,00	0,92	1,08	0,97	0,90	0,86	1,32	1,35	0,92	1,64
Nantes	plus de 500k hab.	1,42	1,25	0,89	0,85	1,07	0,92	1,46	1,64	0,96	1,56
Nice	plus de 500k hab.	1,02	0,85	1,07	1,03	1,06	0,96	1,09	1,20	0,90	1,48
Toulon	plus de 500k hab.	1,02	0,89	1,10	1,08	0,92	0,85	1,16	1,21	1,03	1,50
Toulouse	plus de 500k hab.	1,20	1,16	0,97	0,91	0,96	0,88	1,50	1,67	0,99	1,53
Angers	200k à 500k hab.	1,10	1,04	1,00	0,96	0,97	0,90	1,36	1,84	1,07	1,71
Avignon	200k à 500k hab.	1,23	1,17	1,03	0,97	1,20	0,83	1,26	1,67	0,92	1,66
Bayonne	200k à 500k hab.	0,99	0,97	1,08	1,01	0,90	0,96	1,59	1,13	0,98	1,46
Bethune	200k à 500k hab.	0,98	1,29	1,00	0,85	0,83	1,04	1,24	1,51	1,17	1,38
Clermont-Ferrand	200k à 500k hab.	0,91	0,99	1,07	0,98	0,87	0,88	1,36	1,62	1,08	1,63
Dijon	200k à 500k hab.	1,36	1,48	0,88	0,85	1,09	1,01	0,98	1,14	0,96	1,05
Douai - Lens	200k à 500k hab.	2,61	1,63	0,91	0,93	1,34	1,03	1,12	1,30	0,75	0,92
Grenoble	200k à 500k hab.	1,25	1,37	0,92	0,82	1,03	0,91	1,49	1,42	0,98	1,29
Le Havre	200k à 500k hab.	0,71	0,78	1,15	1,07	0,86	0,85	1,62	1,78	0,98	1,51
Le Mans	200k à 500k hab.	1,52	1,21	0,91	0,92	1,19	0,92	1,25	1,65	0,97	1,56
Metz	200k à 500k hab.	1,54	1,31	1,03	0,89	1,15	0,94	1,25	1,33	0,65	1,33
Montpellier	200k à 500k hab.	1,02	0,83	1,02	1,09	0,92	0,83	1,61	1,68	1,16	2,11
Mulhouse	200k à 500k hab.	1,00	0,83	1,14	1,01	0,75	0,66	1,90	2,15	0,92	1,98
Nancy	200k à 500k hab.	1,74	1,66	0,83	0,72	1,07	1,01	1,21	1,14	0,79	1,16
Orléans	200k à 500k hab.	1,30	1,16	0,91	0,96	0,94	0,88	1,45	1,48	1,23	1,38
Reims	200k à 500k hab.	1,11	0,88	1,03	1,08	0,84	0,80	1,73	1,91	1,14	1,89
Rennes	200k à 500k hab.	1,01	1,08	1,05	0,95	0,97	0,85	1,93	1,63	1,12	1,92
Rouen	200k à 500k hab.	1,87	1,82	0,79	0,73	1,22	1,06	1,00	1,16	0,94	1,16
Saint-Etienne	200k à 500k hab.	1,48	1,18	0,98	0,92	1,07	0,93	1,20	1,53	0,87	1,34
Strasbourg	200k à 500k hab.	1,27	1,24	0,94	0,88	0,88	0,86	1,73	1,48	1,17	1,55
Tours	200k à 500k hab.	1,30	1,17	0,94	0,97	1,02	0,87	1,40	1,62	1,04	1,39
Valenciennes	200k à 500k hab.	3,10	2,74	0,90	0,76	1,46	1,23	0,83	1,02	0,67	0,84
Amiens	100k à 200k hab.	1,19	0,92	0,99	1,01	0,87	0,80	1,81	1,62	1,19	1,77
Angoulême	100k à 200k hab.	1,54	1,47	0,88	0,85	1,07	0,94	1,75	1,71	1,04	1,51
Annecy	100k à 200k hab.	1,03	1,01	1,12	1,06	1,01	0,91	1,39	1,58	0,86	1,48
Besançon	100k à 200k hab.	0,91	0,80	1,13	1,13	0,89	0,84	1,69	1,92	1,06	2,29
Brest	100k à 200k hab.	0,98	0,78	1,12	1,15	0,88	0,82	1,71	1,94	0,96	1,78
Caen	100k à 200k hab.	1,99	1,73	0,81	0,76	1,13	0,97	1,16	1,25	0,97	1,43
Calais	100k à 200k hab.	0,69	0,58	1,18	1,10	0,61	0,68	1,63	2,02	1,09	1,72
Chambery	100k à 200k hab.	0,90	0,91	1,10	1,12	0,95	0,83	1,41	1,47	1,07	1,73
Creil	100k à 200k hab.	0,73	0,61	1,08	1,06	0,85	0,61	1,37	1,55	1,11	1,98
Dunkerque	100k à 200k hab.	1,74	1,37	0,98	0,96	1,08	0,99	1,04	1,06	0,83	0,97
Geneve (SUI) - Annemasse	100k à 200k hab.	0,71	0,44	1,19	1,33	0,89	0,79	1,59	1,71	0,85	1,29
La Rochelle	100k à 200k hab.	1,29	0,89	1,05	1,03	0,87	0,81	1,69	1,55	1,06	2,14
Limoges	100k à 200k hab.	1,02	0,92	1,05	1,03	0,85	0,80	1,66	2,18	1,16	1,98
Lorient	100k à 200k hab.	0,94	0,90	1,07	1,05	0,94	0,86	1,29	1,36	0,90	1,33
Maubeuge	100k à 200k hab.	1,65	1,02	0,99	0,90	1,01	0,92	1,06	1,27	0,93	1,26
Montbéliard	100k à 200k hab.	2,09	1,45	0,87	0,93	1,17	0,87	1,08	1,27	0,93	1,22
Nîmes	100k à 200k hab.	1,13	0,94	1,05	0,88	0,99	0,88	1,39	1,52	0,88	2,24
Pau	100k à 200k hab.	1,22	1,02	1,02	1,03	0,98	0,82	1,53	1,83	0,99	1,68
Perpignan	100k à 200k hab.	1,20	1,00	1,02	0,88	0,97	0,72	1,56	1,45	0,98	2,46
Poitiers	100k à 200k hab.	1,27	1,19	0,92	0,90	0,99	0,81	1,81	1,72	1,16	2,17
Saint-Nazaire	100k à 200k hab.	1,07	0,96	1,05	1,03	1,12	0,96	1,37	1,50	0,95	1,53
Thionville	100k à 200k hab.	2,80	2,01	0,97	0,83	1,27	1,12	0,89	0,93	0,65	0,84
Troyes	100k à 200k hab.	0,92	0,92	1,06	1,01	0,88	0,86	1,39	1,43	1,03	1,41
Valence	100k à 200k hab.	1,08	1,18	1,00	0,98	0,98	0,80	1,49	1,56	1,03	1,65
<b>Moyenne</b>		<b>1,32</b>	<b>1,17</b>	<b>0,99</b>	<b>0,95</b>	<b>1,00</b>	<b>0,89</b>	<b>1,39</b>	<b>1,50</b>	<b>0,98</b>	<b>1,53</b>

Légende : en 1990, la part des cadres et chefs d'entreprise dans la commune la plus peuplée de l'unité urbaine de Paris (en l'occurrence Paris intra-muros) est 1,8 fois plus élevée que la part de cette catégorie dans le reste de l'unité urbaine. Champ : individus de 25 à 54 ans. Source : Insee, base Saphir. Calculs France Stratégie

## L'évolution de la ségrégation résidentielle en France : 1990-2015

Unité urbaine	Catégorie d'unité urbaine	Immigrés européens		Immigrés extra-européens		0-18 ans		18-24 ans		25-54 ans		55-74 ans		75 ans et plus		Ménages HLM	
		1990	2015	1990	2015	1990	2015	1990	2015	1990	2015	1990	2015	1990	2015	1990	2015
Paris	UU de Paris	1,11	1,22	1,50	0,79	0,67	0,68	1,03	1,16	1,04	1,08	1,21	1,09	1,85	1,23	0,46	0,62
Bordeaux	plus de 500k hab.	1,32	1,23	1,61	1,29	0,68	0,77	1,52	1,94	0,92	1,05	1,13	0,75	1,72	0,91	0,59	0,65
Lille	plus de 500k hab.	0,58	0,99	1,55	1,46	0,80	0,73	1,56	2,30	0,97	1,05	0,98	0,72	1,21	0,72	1,17	0,98
Lyon	plus de 500k hab.	0,84	1,10	1,03	0,92	0,73	0,76	1,14	1,80	0,98	1,08	1,18	0,82	1,91	0,91	0,66	0,77
Marseille - Aix-en-Provence	plus de 500k hab.	0,66	1,02	1,71	2,49	0,85	1,03	0,93	1,09	0,93	1,01	1,30	0,90	1,65	1,10	1,02	0,95
Nantes	plus de 500k hab.	1,93	1,43	3,03	2,13	0,78	0,82	1,40	2,03	0,93	1,07	1,12	0,75	1,99	0,90	2,01	1,41
Nice	plus de 500k hab.	0,70	1,38	1,20	1,97	0,88	0,99	1,10	1,33	0,95	0,99	1,04	0,92	1,31	1,02	1,18	1,36
Toulon	plus de 500k hab.	0,60	0,91	1,83	2,00	0,92	1,05	0,98	1,16	0,97	1,05	1,06	0,88	1,27	0,95	1,07	1,16
Toulouse	plus de 500k hab.	0,83	1,21	3,32	2,11	0,67	0,75	1,64	2,38	0,91	1,06	1,24	0,70	1,86	0,89	1,42	1,00
Angers	200k à 500k hab.	0,98	2,12	2,04	2,70	0,78	0,87	1,55	2,42	0,92	1,02	1,12	0,69	1,64	0,97	1,60	1,45
Avignon	200k à 500k hab.	0,63	1,04	1,51	2,87	0,93	1,04	1,17	1,47	0,97	0,99	1,00	0,87	1,21	0,97	3,43	2,50
Bayonne	200k à 500k hab.	1,26	0,62	3,33	1,94	0,92	0,98	1,34	1,67	0,97	1,11	0,98	0,78	1,08	0,83	3,72	1,42
Bethune	200k à 500k hab.	0,86	1,26	0,79	5,19	0,80	0,88	0,99	1,41	0,93	0,99	1,34	0,96	1,51	1,21	1,93	1,48
Clermont-Ferrand	200k à 500k hab.	1,10	1,20	3,43	2,91	0,85	0,90	1,39	2,24	0,94	1,03	1,02	0,73	1,29	0,80	2,28	1,52
Dijon	200k à 500k hab.	1,13	1,42	0,84	0,93	0,73	0,82	1,37	2,22	0,93	1,04	1,19	0,75	2,34	0,94	0,52	0,62
Douai - Lens	200k à 500k hab.	1,16	1,69	1,47	1,53	0,92	0,87	1,10	1,24	0,98	1,02	1,06	1,01	1,25	1,08	1,09	1,04
Grenoble	200k à 500k hab.	0,72	1,16	1,90	1,84	0,78	0,81	1,32	2,09	0,92	1,04	1,16	0,73	1,77	0,98	1,15	0,92
Le Havre	200k à 500k hab.	1,40	2,28	6,49	5,44	0,91	0,97	1,09	1,43	0,91	1,00	1,27	0,84	1,50	1,25	1,69	1,33
Le Mans	200k à 500k hab.	1,24	1,36	2,22	2,53	0,81	0,90	1,12	1,55	0,91	1,01	1,39	0,83	1,92	1,34	1,50	1,49
Metz	200k à 500k hab.	0,67	1,48	1,38	2,27	1,01	0,96	1,11	1,66	1,05	1,02	0,79	0,88	1,00	0,74	1,31	1,44
Montpellier	200k à 500k hab.	0,84	1,38	4,55	3,76	0,76	0,88	1,64	2,35	0,91	1,04	1,02	0,67	1,86	0,86	6,21	2,10
Mulhouse	200k à 500k hab.	1,36	2,22	2,80	3,11	0,94	1,20	1,26	1,44	0,97	1,02	0,93	0,75	1,38	0,77	1,81	1,72
Nancy	200k à 500k hab.	1,52	1,17	1,07	0,95	0,74	0,71	1,42	2,24	0,98	1,09	0,94	0,69	1,77	0,69	0,44	0,66
Orléans	200k à 500k hab.	1,29	1,17	2,41	1,55	0,89	0,91	1,27	1,54	0,95	1,08	1,00	0,79	1,65	0,93	1,81	1,31
Reims	200k à 500k hab.	2,02	1,84	5,48	2,84	0,93	1,02	1,42	2,17	0,90	1,12	1,00	0,65	1,63	0,72	2,10	1,32
Rennes	200k à 500k hab.	2,18	1,64	8,70	2,42	0,74	0,77	1,58	2,04	0,94	0,95	1,12	0,83	1,68	1,17	3,69	1,59
Rouen	200k à 500k hab.	0,79	1,28	1,45	1,46	0,75	0,76	1,41	2,24	1,02	1,07	1,01	0,73	1,23	0,79	0,72	0,64
Saint-Etienne	200k à 500k hab.	1,15	1,70	1,54	1,97	0,89	0,90	1,14	1,62	0,97	1,01	1,08	0,86	1,19	1,10	0,85	0,93
Strasbourg	200k à 500k hab.	1,24	1,77	2,52	1,80	0,97	0,99	1,33	1,86	0,93	1,03	0,95	0,72	1,17	0,79	1,50	1,25
Tours	200k à 500k hab.	1,03	1,04	1,39	1,97	0,75	0,84	1,46	2,12	0,95	1,03	1,06	0,75	1,55	1,06	1,50	1,67
Valenciennes	200k à 500k hab.	0,93	1,76	0,92	1,81	0,84	0,82	1,12	1,65	1,02	1,05	1,06	0,91	1,33	0,93	1,31	1,03
Amiens	100k à 200k hab.	2,87	1,25	8,24	2,89	1,01	1,01	1,33	1,97	0,94	1,00	0,85	0,71	1,18	0,87	3,92	1,97
Angoulême	100k à 200k hab.	1,80	1,55	2,66	1,90	0,88	0,97	1,33	1,69	0,95	1,06	1,02	0,80	1,33	0,94	1,74	1,65
Anncy	100k à 200k hab.	1,31	1,41	4,16	2,98	0,88	0,86	1,01	1,35	0,97	0,98	1,17	0,97	1,68	1,46	4,00	1,74
Besançon	100k à 200k hab.	1,32	1,61	10,0	2,51	0,85	0,84	1,53	2,49	0,91	1,05	1,01	0,74	1,75	0,91	7,88	4,98
Brest	100k à 200k hab.	2,57	1,54	6,72	3,61	0,77	0,77	1,50	2,14	0,94	1,08	1,16	0,79	1,61	0,99	3,00	1,75
Caen	100k à 200k hab.	1,12	1,59	1,31	1,25	0,77	0,74	1,26	2,00	0,92	0,99	1,25	0,80	2,40	1,29	0,81	0,77
Calais	100k à 200k hab.	1,43	0,88	3,86	2,68	0,91	0,99	1,20	1,48	0,92	0,94	1,19	0,92	1,47	1,14	3,28	1,68
Chambery	100k à 200k hab.	1,53	1,41	2,41	2,89	0,97	1,07	1,30	1,48	0,92	1,03	1,00	0,77	1,18	0,93	2,33	2,10
Creil	100k à 200k hab.	1,10	0,70	2,23	2,56	1,03	1,21	1,24	1,17	0,98	1,00	0,86	0,74	0,89	0,74	2,61	1,92
Dunkerque	100k à 200k hab.	0,78	1,88	0,70	0,97	0,85	0,88	0,94	1,10	0,98	1,01	1,40	0,99	1,84	1,30	0,85	0,84
Geneve - Annemasse	100k à 200k hab.	0,70	0,53	1,64	1,91	1,03	1,02	1,03	1,24	0,95	1,01	1,05	0,82	1,16	1,14	2,34	1,84
La Rochelle	100k à 200k hab.	1,30	1,18	3,51	2,77	0,86	0,95	1,24	1,76	0,90	0,99	1,16	0,82	1,48	1,17	6,65	2,67
Limoges	100k à 200k hab.	2,43	1,75	6,65	3,00	0,80	0,83	1,48	2,43	0,89	1,00	1,14	0,79	1,63	1,10	2,73	1,59
Lorient	100k à 200k hab.	1,01	1,36	1,95	1,91	0,80	0,95	1,26	2,02	0,95	1,16	1,13	0,71	1,81	0,90	1,83	1,42
Maubeuge	100k à 200k hab.	0,94	0,74	1,66	3,01	1,07	0,96	1,01	1,15	0,99	0,96	0,89	1,06	0,99	1,02	1,35	1,28
Montbéliard	100k à 200k hab.	0,90	1,49	1,10	1,42	0,99	1,01	1,03	1,48	1,06	1,00	0,82	0,92	1,10	0,86	1,49	1,57
Nîmes	100k à 200k hab.	0,96	1,49	1,85	3,61	0,80	0,98	1,13	1,41	0,91	1,00	1,30	0,87	1,83	1,08	31,8	3,93
Pau	100k à 200k hab.	1,02	1,21	4,14	3,07	0,81	0,77	1,42	1,99	0,95	0,97	1,05	0,87	1,36	1,37	2,30	1,82
Perpignan	100k à 200k hab.	0,77	1,34	4,00	3,76	0,80	1,03	1,05	1,40	0,89	0,97	1,27	0,86	1,62	1,13	2,26	1,24
Poitiers	100k à 200k hab.	0,85	2,10	5,11	2,50	0,79	0,85	1,84	2,35	0,91	0,97	0,94	0,71	1,23	0,90	6,58	2,29
Saint-Nazaire	100k à 200k hab.	0,58	1,64	5,22	4,59	0,97	1,08	1,16	1,46	1,01	1,09	0,97	0,81	0,94	0,85	2,81	2,50
Thionville	100k à 200k hab.	0,67	1,50	0,50	0,91	0,96	0,92	1,00	1,03	1,09	1,07	0,87	0,99	1,04	0,90	1,35	1,31
Troyes	100k à 200k hab.	1,28	1,00	1,18	1,14	0,88	0,90	1,18	1,75	0,96	1,03	1,03	0,86	1,54	0,90	1,21	1,21
Valence	100k à 200k hab.	1,14	1,54	4,01	2,24	0,92	0,93	1,14	1,62	0,91	0,98	1,15	0,88	1,46	1,15	2,87	1,69
<b>Moyenne</b>		<b>1,17</b>	<b>1,38</b>	<b>2,91</b>	<b>2,35</b>	<b>0,86</b>	<b>0,91</b>	<b>1,26</b>	<b>1,74</b>	<b>0,95</b>	<b>1,03</b>	<b>1,08</b>	<b>0,82</b>	<b>1,50</b>	<b>0,99</b>	<b>2,72</b>	<b>1,53</b>

Sources : Insee, base Saphir. Calculs France Stratégie

RETROUVEZ  
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS  
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



[@Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[FranceStrategie](https://www.facebook.com/FranceStrategie)



[@FranceStrategie\\_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)



**FRANCE STRATÉGIE**

---

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.

---

FRANCE STRATÉGIE – 20, AVENUE DE SÉGUR – TSA 90725 – 75334 PARIS CEDEX 07 – TÉL. 01 42 75 60 00